

COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE



***MEMOIRE DE PREPARATION  
A LA MISSION D'ETUDES EN  
AUTRICHE ET REPUBLIQUE SLOVAQUE  
DE LA DIVISION B DU CID***

**Mémoire de géopolitique  
Réalisé par :**

**CEN BOURROUET  
CBA de CACQUERAY  
CE FACQUET  
CDT LEOPOLD  
LCL MAYSONNAVE  
CE VIDAL**

**Directeur : Monsieur Arnaud Couptry**

**Avril 2005**

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>BASES DE REFLEXION SUR L'AUTRICHE ET LA SLOVAQUIE</b>	<b>5</b>
1.1	Les fondamentaux historiques.	5
1.2	Les déterminants	20
<b>2</b>	<b>EXISTER AU CENTRE – PERSPECTIVES</b>	<b>32</b>
2.1	Les reconstructions nationales	32
2.2	Les politiques de sécurité et de défense	44



## Introduction générale

A l'issue de la seconde guerre mondiale, l'Europe se trouva au centre de l'affrontement idéologique entre le bloc occidental et les Etats d'orientation communiste. La mise en place du rideau de fer et l'imposition de deux systèmes politiques rivaux allaient assurer une césure entre des populations, qui jusque là avaient partagées une certaine communauté de destin. Au moins sur les plans économiques et politiques, l'Autriche se rattachait au monde occidental grâce à l'obtention de son statut de neutralité en 1955. Contrainte par ce statut, elle ne pouvait rejoindre l'Alliance atlantique et développait une culture de paix internationale symbolisée par les nombreuses organisations internationales installées à Vienne. Parmi celles-ci, on soulignera, entre autres, l'antenne de l'Organisations des Nations Unies, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), et l'Organisation de la Sécurité et de la Coopération en Europe (OSCE). Pour sa part, la population slovaque restait liée aux Tchèques dans un Etat dont la création remontait au traité de Versailles, la Tchécoslovaquie. Sous la pression soviétique, cet Etat mit en place un système politique communiste et une économie planifiée. Membre du Conseil pour une assistance économique mutuelle (COMECON) et du Pacte de Varsovie, il était totalement intégré au glacis protecteur de l'Union soviétique établi en Europe centrale.

La fin de la guerre froide, à partir de 1989, permit à ces deux pays de retrouver un espace politique européen commun, marqué par la réussite économique de la construction européenne. Dans ce nouvel environnement, quelles sont les nouvelles orientations choisies par l'Autriche et la Slovaquie, en particulier dans le domaine de la sécurité de la défense ? Quelles sont les conséquences d'une césure de 50 ans entre deux nations qui partagent, en dehors de cette parenthèse, dix siècles d'histoire conjointe ? Allait-on se réorienter vers un renforcement de la cohésion régionale, à l'instar du XIX<sup>e</sup> siècle marqué par l'emprise de l'empire austro-hongrois ? La nouvelle situation géopolitique allait permettre de laisser s'exprimer ce :

« [...] sentiment très profond et comme ancestral de tous les peuples du bassin danubien d'être voués à une communauté de destin, fondée sur les liens économiques tissés par la géographie, les



liens culturels noués par l'histoire, surtout sur le besoin de défense de tous ces peuples, individuellement trop faibles pour affirmer leur identité face aux puissants voisins qu'étaient l'Allemagne et la Russie<sup>1</sup>».

Aussi, L'Autriche et la Slovaquie sont toutes deux aujourd'hui, de retour dans un espace commun tant sur le plan géographique, que politique et économique. Sont-elles en mesure, et souhaitent-elles, renouer avec leur passé d'échanges au sein de l'Europe centrale, sachant que ces deux Etats sont issus d'héritages historiques très différenciés ? L'Autriche bénéficie d'une culture démocratique expérimentée ce qui ne l'empêche pas de connaître des mouvements politiques d'extrême droite très populaire. Elle doit gérer un passé impérial dans un espace national aujourd'hui réduit à une capitale historique entourée de contrées alpines. La Slovaquie doit son existence, en tant qu'Etat, à la volonté tchèque de mettre fin à leur association politique, moins d'un siècle après sa création sur le démembrement de l'empire austro-hongrois. Créé en 1993, il s'agit d'un Etat récent qui façonne son identité nationale et cherche encore sa place au sein de l'Europe centrale.

L'ambition de ce mémoire de géopolitique est, tout d'abord, de rappeler les liens historiques et culturels qui unissent en filigrane ces deux Etats, tout en étant sensibles aux difficultés générées par les déphasages issus de l'histoire récente. Le projet européen est-il suffisamment fédérateur pour rapprocher des peuples séparés depuis un demi-siècle, mais qui partagent un long passé commun ?

Cette étude a, dans une seconde partie, été orientée sur les préoccupations des Autrichiens et des Slovaques en tant que citoyens européens au sein de ce nouvel espace ? Comment conçoivent-ils leurs rôles à la frontière orientale de l'Union européenne ? Comment ces deux Etats appréhendent-ils leur autonomie retrouvée dans le domaine de la sécurité et de la défense ? Autant de questions à propos desquelles les deux Etats n'ont pas forcément optés pour les mêmes orientations. Or les options retenues sur des fonctions régaliennes essentielles de l'Etat illustrent bien leurs priorités politiques mais aussi le poids culturel d'un passé en pleine redécouverte.

---

<sup>1</sup> Pierre BEHAR, *L'Autriche-Hongrie, idée d'avenir, permanence géopolitique de l'Europe centrale et balkanique.*



# 1 Bases de réflexion sur l'Autriche et la Slovaquie

## 1.1 Les fondamentaux historiques.

La connaissance des fondamentaux historiques est indispensable à la compréhension de l'ensemble de la question des relations austro-slovaques. Les identités autrichienne et slovaque constituent des réalités séculaires, à des degrés très différents, avec des moments forts et des éclipses, au sein de grands ensembles politiques ou géographiques variés dans le temps et dans l'espace. Il y a donc une forme de permanence de fond dans l'impermanence de forme qui explique et justifie la situation actuelle.

### 1.1.1 L'empire austro-hongrois.

Les peuples du bassin du Danube sont groupés, à partir du 16<sup>ème</sup> siècle pour la défense contre les Turcs. C'est une zone de contact entre les mondes chrétien et musulman. La famille de Habsbourg, ajoute à ses possessions héréditaires d'Autriche les deux royaumes de Hongrie (Couronne de Saint-Etienne) et de Bohême (Couronne de Saint-Wenceslas). Elle étend ensuite son autorité sur la Galicie (sud de la Pologne) et sur l'Italie du Nord (Vénétie et Lombardie).

#### 1.1.1.1 1814 : Le Congrès de Vienne : la sérénité

Les relations avec la France sont, à cette époque, difficiles. La bataille de Waterloo (18 juin 1815) reste dans les esprits. Metternich représente les intérêts autrichiens et Talleyrand essaie de sauver la situation de la France vaincue. La vision commune de l'Autriche et de la Grande-Bretagne, concernant l'équilibre européen et la période napoléonienne triomphe. L'Autriche en retire de grands bénéfices ; si elle renonce à la Belgique, elle reprend le Tyrol et Salzbourg à la Bavière. Elle devient LA grande puissance de l'Adriatique et de l'Italie du nord : aux provinces illyriennes elle joint la Lombardie-Vénétie. Elle détient ainsi tout le nord de l'Italie, enserrant dangereusement les Etats Pontificaux.



Dans tous les cas les aspirations nationales des peuples ne sont absolument pas considérées. Cet aspect du problème sera une constante, jusqu'à passé proche.

La participation de l'Autriche à la Sainte Alliance, avec Russes et Prussiens, vise à faire respecter les termes du Traité de Vienne et à assurer un équilibre des relations entre la France et la Russie, car tout rapprochement entre ces deux puissances serait stratégiquement dangereux pour l'Empire.

#### 1.1.1.2 1848 : l'Autriche découvre le problème des nationalités.

Le vieil empire des Habsbourg est une construction historique habitée par les peuples les plus divers : au centre, Allemands d'Autriche et Hongrois de la plaine magyare ; à la périphérie, Tchèques, Slovaques, Polonais, Ruthènes, Roumains, Serbes, Croates, Slovènes, Italiens.

Les Slaves, qui sont l'élément ethnique dominant n'ont aucun droit particulier (Les Tchèques ont perdu leurs libertés locales en 1620, après la défaite de la montagne blanche) ; les Hongrois, seuls, ont un statut propre.

Le pouvoir est exercé par un gouvernement inspiré du despotisme éclairé de la fin du siècle précédent. Depuis la mort de François II, c'est Ferdinand I (1835-48) qui règne, aidé du chancelier Metternich, toujours présent mais vieilli. L'administration est aux mains des Allemands : elle se révèle technocratique et peu efficace.

D'aucuns ont parlé de « monarchie bureaucratique » et d'un « absolutisme tempéré par la nonchalance », avec toutefois une police active et efficace pour le maintien de l'ordre public. Concernant les nationalités de l'empire, ce gouvernement centralisé repose sur un axiome émis par François 1<sup>er</sup> : « De leur antipathie naît l'ordre, de leur haine réciproque la paix générale »

Les haines entre nationalités sont attisées par des antagonismes sociaux très marqués : en Transylvanie, les seigneurs sont majoritairement hongrois. Même à la Cour, il ne manque pas d'observateurs pour signaler que « la machine Metternich tourne à vide. ». Le 13 mars 1848, à Vienne, des manifestations populaires à caractère libéral occasionnent des heurts avec la troupe. Metternich, symbole de l'absolutisme s'enfuit et le 15 mars, l'Empereur accorde la liberté de la presse, la création d'une garde nationale et promet une constitution. Cette dernière nécessite la création d'une assemblée constituante le 15 mai 1848.

Les nations, encouragées par le triomphe des libéraux à Vienne, revendiquent alors leur autonomie. Tchèques, Hongrois, Croates et Roumains obtiennent des concessions considérables, au point de menacer d'éclatement l'Empire qui semble devoir envisager de se transformer d'Etat centralisé en Etat fédéral.



### 1.1.1.3 1850 : La marque de François-Joseph.

La « révolte des nationalités » a failli faire éclater l'Empire en 1848. La répression est accompagnée d'une période de centralisation et d'absolutisme. Mais le vieil Empire, affaibli par les échecs de sa politique extérieure, ne peut plus longtemps s'opposer aux aspirations nationales et libérales. De concession en concession, il s'achemine vers le Compromis de 1867 qui donnera, comme nous le verrons plus loin, satisfaction aux Hongrois en créant un état bicéphale : l'Autriche-Hongrie.

Sous l'autorité de l'empereur François-Joseph, qui règne pendant toute cette période (1848-1916 soient 68 ans) et qui apparaît comme le symbole même de l'unité de l'Etat, la cohésion de cet ensemble disparate est tant bien que mal sauvegardée. Le problème des nationalités n'est pourtant jamais abordé sérieusement ou résolu par cet Empereur qui administre plus qu'il ne gouverne. Cet immobilisme sera sanctionné par la première guerre mondiale et par la dislocation de l'empire des Habsbourg.

### 1.1.1.4 L'empire en 1850 : un ferment de discordes.

Au lendemain des révolutions, l'Empire constitue donc un vaste ensemble territorial, peuplé par une dizaine de nations différentes, qui aspirent à l'autonomie voire à l'indépendance ; toutefois, la cohésion de cet Empire est maintenue par d'efficaces moyens d'unité.

#### 1.1.1.4.1 Les facteurs d'unité :

A des forces de dislocation de l'Etat autrichien s'opposent de puissantes forces d'union : la dynastie, l'armée, l'aristocratie, la bureaucratie, l'Eglise, les intérêts économiques. L'empereur est le lien vivant entre les peuples et cette structure puissante.

- **L'armée** est l'armature même de l'Etat. Ses cadres sont des Autrichiens et la langue de commandement est logiquement l'allemand. Après 1848, on brise l'esprit national des régiments en les envoyant dans des garnisons éloignées de leur lieu de stationnement d'origine, ce qui crée de grandes confusions en cas de mobilisation des réserves. Utilisant une stratégie et une tactique surannées, commandée par des chefs médiocres, elle est ainsi loyale à la dynastie mais souvent malheureuse au combat. Ainsi neutralisée et contrôlée, elle demeure, en temps de paix, un puissant facteur de cohésion et d'ordre à l'intérieur.



- **L'administration**, formée d'Autrichiens, est compliquée et indolente. Elle assure une centralisation étroite en ignorant la langue et les besoins des populations administrées. La surveillance est assurée par une police et une gendarmerie puissantes et efficaces.
- **L'aristocratie** est affaiblie par la suppression des droits féodaux et de ses privilèges de justice et de police en 1848. Les moyenne et petite noblesse s'appauvrissent, vendent leurs terres et font carrière dans l'administration et l'armée. La grande noblesse demeure puissante et comprend, dans ce contexte, l'intérêt qui est le sien de soutenir la dynastie.
- **L'Eglise** catholique regroupe la majeure partie des habitants de l'Empire, surtout à l'ouest. La hiérarchie est hostile au libéralisme et au mouvement des nationalités et soutient le régime. La situation en Transleithanie est moins tranchée du fait d'une présence importante des autres confessions.
- **Les facteurs économiques** deviennent les seuls facteurs d'unité positifs : l'Autriche en voie d'industrialisation et la Hongrie, agricole, sont complémentaires. Les douanes qui les séparent sont supprimées en 1850. La construction des chemins de fer, intensifiée à partir de cette date, l'usage du télégraphe et la création de grandes banques par la bourgeoisie d'affaire viennoise, d'origine juive, donnent un essor certain à l'Empire.

Ces facteurs d'unité sont le pendant de puissantes tendances à l'éclatement.

#### 1.1.1.4.2 Les facteurs de diversité :

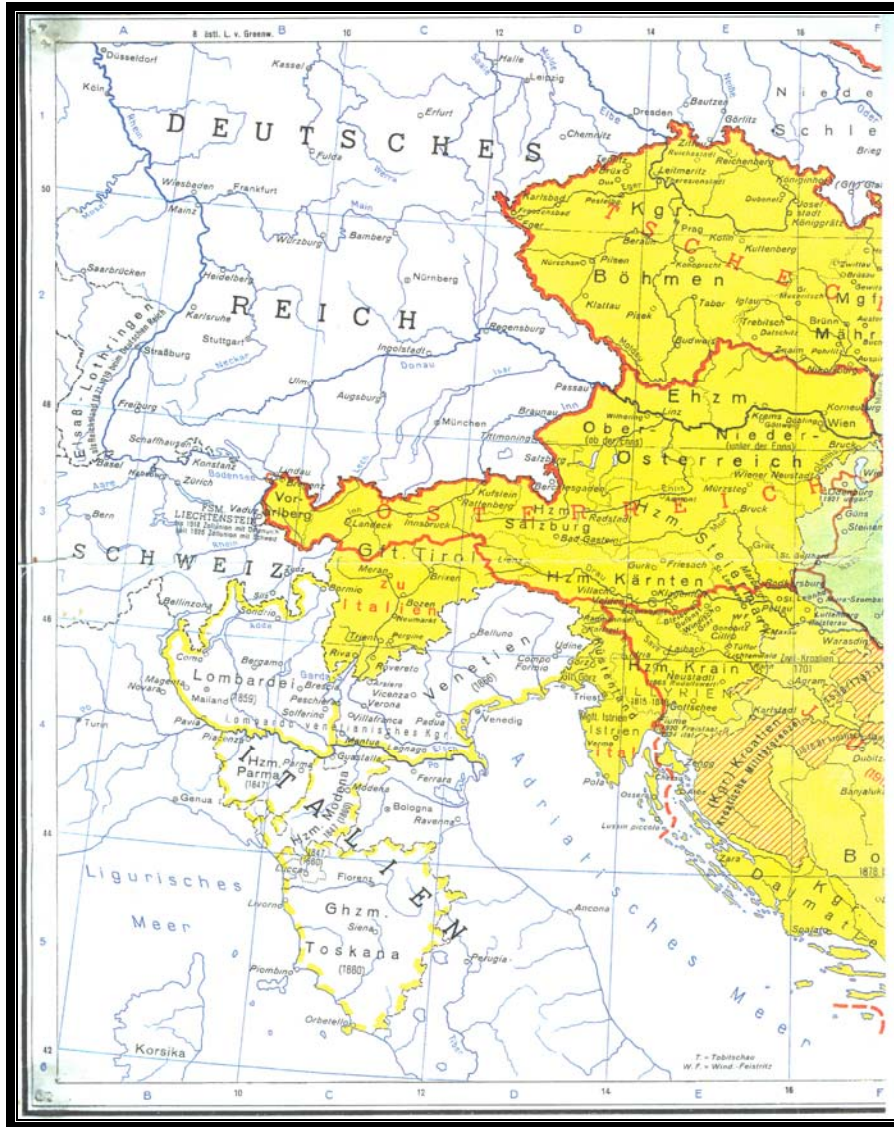
La diversité vient de l'histoire. L'Empire abrite ainsi une dizaine de peuples différents. Les Slaves sont les plus nombreux, à peu près la moitié de la population totale, mais ils sont divisés en plusieurs groupes qui se différencient par la religion, la langue et les traditions.

- Les Slaves du nord comprennent les Tchèques de Bohême-Moravie, les Polonais, les Ruthènes et les Slovaques.
- Les Slaves du sud comprennent les Slovènes, les Croates, les Bosniaques et les Serbes.

Les Slaves du nord et du sud sont séparés géographiquement par plusieurs peuples « non-slaves » : les Allemands d'Autriche, qui peuplent également le pourtour de la Bohême (région des Sudètes), les Magyars de Hongrie et les Roumains en Transylvanie. S'y ajoutent les Italiens de Lombardie-Vénétie, des côtes d'Istrie et de Dalmatie. Cette bigarrure étonnante de populations, caractéristique fondamentale de l'Empire, ne constitue pas jusque-là un grave



inconvenient, mais se révèle être, au XIX<sup>e</sup> siècle, une faiblesse croissante avec le phénomène de l'éveil des consciences nationales. Les peuples revendiquent l'usage de leur langue à l'école et dans l'administration et réclament logiquement leur autonomie puis leur indépendance.



Carte 1 : la partie occidentale de l'Empire

C'est la naissance du réflexe identitaire qui se nourrit des échecs d'un pouvoir absolutiste.

#### 1.1.1.5 1852 : L'échec de l'absolutisme centralisateur.

Après la répression des révolutions de 1848, la centralisation et l'absolutisme triomphent avec le système de Bach, ministre qui succède à Schwarzenberg en 1852. La constitution de mars 1849 n'est pas appliquée et elle est même abrogée le 2 décembre 1851.

Le Conseil d'Etat, présidé par l'Empereur, élabore les lois. Les ministres ne se réunissent plus en conseil mais traitent individuellement avec l'Empereur. La presse est surveillée, les associations dissoutes, l'allemand est la langue obligatoire dans l'administration et les écoles à partir de 1854.



Il n'y a plus d'assemblées locales et des fonctionnaires viennois sont envoyés en poste dans toutes les parties de l'Empire, afin de garantir l'unicité administrative. Bach s'appuie également, en pleine confiance, sur le clergé. Astucieusement, il lui confère, par le Concordat de 1855 signé avec Pie IX, des avantages énormes. Le gouvernement ne contrôle pas les relations entre les évêques et le Saint-Siège, les mandements et lettres pastorales. Les évêques ont toute autorité sur le bas clergé et les séminaires. Ils surveillent les écoles et les livres. Le divorce est supprimé pour les catholiques. Les Jésuites peuvent rentrer.

Le nouvel absolutisme incarné par Bach est plus rigoureux encore que celui de Metternich, et il attise naturellement le ressentiment des tenants du libéralisme, qui comptent certains Allemands, et celui des nationalistes. Le mécontentement provoqué par le système de Bach se manifeste lorsque l'Autriche subit les défaites de la guerre d'Italie en **1859**. Les Hongrois, qui ne se résignent toujours pas à la perte de leur autonomie traditionnelle (cela ne fait que 10 ans), en profitent pour envisager une nouvelle insurrection.

Pour éviter de nouveaux troubles, l'empereur essaie des formules de réforme successives :

- Le fédéralisme, avec le *Diplôme* d'Octobre **1860**.
- La solution unitaire et libérale, avec la *Patente* du 26 février **1861**.

Ces réformes conduiront à la solution du compromis

#### 1.1.1.6 Le Compromis austro-hongrois de 1867.

La Patente mécontente immédiatement les Hongrois, qui ne l'acceptent pas, car elle demeure défavorable à l'autonomie magyare. Son application est supprimée en septembre **1866**, tant en raison de cet insuccès que de la défaite de Sadowa face aux Prussiens, qui ne permet plus d'imposer à toutes les nationalités, de façon crédible, la prépondérance du modèle allemand. Les négociations se déroulent entre Beust, ministre des affaires étrangères de l'Empereur et Deak, chef de la majorité libérale de la Diète hongroise. Le premier est l'ancien ministre déchu du roi de Saxe. Croyant possible la revanche sur la Prusse, il est d'autant plus désireux de régler le problème hongrois, pour stabiliser la vie politique intérieure de l'Empire avant d'envisager une possible revanche. Le second est un modéré, partisan de l'autonomie et non de l'indépendance. L'accord est donc possible.

Le **28 juin 1867**, le Compromis (Ausgleich) établit une formule originale d'association entre l'Autriche et la Hongrie. L'Empereur reconnaît les libertés de la Hongrie. A Budapest sont créés un parlement et un gouvernement qui ont autorité sur tous les territoires de l'ancienne couronne de Saint-Etienne (Hongrie, Slovaquie, Transylvanie, Croatie, confins militaires serbes). Vienne



conserve son autorité sur les pays d'Autriche, la Bohême, la Moravie, la Galicie, la Bukovine, la Slovénie, l'Istrie, la Dalmatie. C'est un affluent du Danube, la Leitha, qui marque la frontière entre la *Transleithanie*, groupée autour de la Hongrie et la *Cisleithanie*, qui forme un immense arc de cercle au nord de ce bloc. Dans le Compromis, les Hongrois acceptent qu'un certain nombre de liens subsistent avec l'Autriche. François-Joseph vient se faire couronner roi de Hongrie à Budapest, ce qui crée une véritable union personnelle entre les Etats.

L'organisation politique fédérale tient compte de cet équilibre subtil :

- Trois ministères communs sont placés sous l'autorité de l'Empereur-roi : finances, affaires étrangères, guerre (tous les autres ministères sont séparés).
- Il n'y a pas de parlement commun mais de simples « délégations » des deux parlements de Vienne et de Budapest, qui siègent tous les ans pour voter le budget des affaires communes. Les questions économiques sont réglées par des accords valables dix ans.
- L'armée est commune, avec un service militaire obligatoire.

Ce régime original a le mérite, par son dualisme, de satisfaire les deux parties. Il a pour principal et grave défaut de ne régler en rien la situation des Slaves et des minorités en général.

1.1.1.7 Par la suite, les deux entités vont évoluer différemment :

1.1.1.7.1 La Cisleithanie

La constitution autrichienne, du 21 décembre 1867 reconnaît les libertés publiques et crée un régime parlementaire bicaméral classique avec pour chambre haute une *Chambre des Seigneurs*, nommés à vie et à titre de chambre basse, une *Chambre des Députés* désignés par les Diètes des dix-sept provinces. L'ensemble forme le *Reichsrat*. Le ministère est responsable devant le Reichsrat, mais l'Empereur peut le dissoudre et gouverner par ordonnances en cas d'urgence. Les conservateurs catholiques sont satisfaits, les libéraux Allemands le trouvent insuffisant.

Le problème des nationalités n'est pas pour autant réglé : sur 19 millions d'habitants, sept sont des Allemands et six sont des Tchèques. Ces derniers, à la tradition intellectuelle et culturelle forte, et économiquement développés réclament l'autonomie de leur royaume au nom des droits historiques de la couronne de Saint-Wenceslas. Les autres nationalités sont trop éparpillées pour peser un poids décisif. La vie politique est donc très complexe, le Reichsrat compte deux partis



allemands et sept partis nationaux. François-Joseph joue naturellement les uns contre les autres et il en résulte une vie politique confuse.

- **De 1867 à 1878**, la tendance centraliste l'emporte au bénéfice des allemands et au grand dam des Tchèques qui cessent de siéger au Reichsrat, à titre de protestation. Cette confusion n'empêche pas une certaine libéralisation de la société, avec l'institution du mariage civil en 1868, le développement de l'enseignement primaire laïc, ainsi que la liberté et l'égalité des cultes en 1874.
- **De 1879 à 1893**, le ministre Taaffe, ami d'enfance de l'Empereur, mène une politique d'apaisement peu glorieuse mais efficace. Les Tchèques reviennent au Parlement, les nationalités acceptent peu à peu le principe d'unicité de l'Etat. C'est une période de grand essor économique, marquée par l'aménagement du Danube, l'essor de Vienne, le chemin de fer, les percées alpines. Peu à peu, l'industrialisation générale engendre des rapports de classes et en **1888** est créé un parti socialiste autrichien. Cette évolution de la société, jointe aux revendications réitérées des Tchèques accélère la chute du ministère Taaffe et accentue l'émiettement des partis au Parlement. Les belles années sont passées.
- **De 1894 à 1916**, cette instabilité est chronique et sans remède. Une accalmie a lieu de 1900 à 1904 avec le ministère Korber, qui développe un programme de grands travaux et de lois sociales, mais les Tchèques et les minorités retrouvent de l'influence. L'empereur instaure alors le suffrage universel en **1906**, croyant remplacer les appétits nationalistes par des préoccupations de classes, en vain. La structure de l'Etat, basée sur un lien privilégié entre l'Empereur et la bureaucratie ne fait que retarder l'échéance.



### 1.1.1.7.2 La Transleithanie

La vie politique y est plus simple, mais parfois moins nuancée.

La question des nationalités se pose avec moins d'acuité, car l'attitude du pouvoir hongrois est tout de suite très ferme sur la question nationalités. Les Magyars sont forts de leur nombre (6,5 millions sur 16 millions d'habitants en Transleithanie en **1867**). Leur cohésion, et leur individualité sociale relèguent au second rang les autres peuples (Roumains, Slovaques, Ruthènes, Serbes) à dominante paysanne et très dispersés. Les Allemands (Saxons) sont peu nombreux (2 millions) et tout aussi dispersés, avec un sentiment national fort. Les Croates, bien que peu nombreux (1,5 million) sont au contraire regroupés et décidés.

La politique hongroise traitant des nationalités est donc beaucoup plus simple qu'en Autriche. Le compromis hungaro-croate de **1868** reconnaît l'individualité de la Croatie et de sa capitale, Zagreb, mais impose un gouvernement par délégations, le *Ban*.

La loi des nationalités, de 1868, marque efficacement la primauté de l'Etat en n'imposant la langue hongroise que dans les écoles supérieures et dans les administrations centrales. Le Roi, François-Joseph, est éloigné à Vienne et c'est le parlement qui gouverne, avec, selon le schéma bicaméral classique, une Chambre des Magnats et une Chambre des Représentants.

Il est possible de dire que la Transleithanie (et donc la Hongrie) se construit au travers de subtils rapports d'évitement entre Budapest et Vienne. Le compromis est, dans ce contexte, loyalement respecté et l'économie se développe. Aciéries, sucreries, minoteries, industries textiles font un temps de Budapest la rivale de Vienne, mais le pays reste essentiellement rural.

L'attitude ferme à l'encontre des nationalités se traduit dans le détail par ce que l'on appelle la *magyarisation*.

- Dans l'enseignement, le magyar a des vertus sélectives cachées mais efficaces, car il est proposé comme langue secondaire dans les jardins d'enfants et dans le primaire. Dans le secondaire et le supérieur, il est obligatoire. C'est une politique très incitative et efficace.
- Dans l'administration, il faut être magyar ou magyariser son nom pour mener une carrière décente.
- La vie politique est filtrée par le cens électoral qui élimine des suffrages les classes incapables de l'acquitter, la presse est surveillée et les réunions interdites.



Les Allemands, les Juifs et les Ruthènes acceptent avec souplesse la magyarisation. Les Roumains, Slovaques et Serbes tentent de résister et d'obtenir leur indépendance, sans succès, ce qui les conduit à regarder respectivement du côté de Bucarest, de Prague et de Belgrade.

Quant à la Croatie, le système du Ban permet de la maintenir sous le contrôle étroit de Budapest.

### 1.1.2 Les bouleversements de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

À la veille du conflit, l'empereur est âgé de 84 ans. Il est perçu comme l'arbitre entre les peuples, que sa disparition prochaine inquiète. L'archiduc François-Ferdinand, neveu et héritier de l'empereur depuis la mort du prince héritier Rodolphe, est de caractère brutal et envisage de réformer profondément l'Empire.

Le problème des nationalités s'est aggravé et exige, de la confédération germanique d'autres solutions que l'immobilisme. L'Autriche a été chassée d'Italie et d'Allemagne, ce qui la pousse au « *Drang nach Osten* », la marche vers l'est.



Carte 2 : l'Europe centrale à la veille de la grande guerre



L'Autriche y est encouragée par l'Allemagne de Bismarck, dont elle est devenue le « brillant second » et par la partie hongroise, que cela ne peut que valoriser. Un équilibre est donc en train de se rompre. En effet, cette expansion vers l'est, conjuguée à l'annexion de la Bosnie-Herzégovine en 1878 qui augmente le nombre de Slaves, met doublement l'Autriche en compétition avec un concurrent oublié, la Russie. De plus, les slaves du Sud commencent à ressentir une attirance pour la Serbie. Quant à la situation intérieure et extérieure de la Russie, elle est suffisamment complexe et fragile pour ne pas réagir, à terme, à l'accentuation de cette marche forcée et mal contrôlée.

François-Ferdinand a compris le danger de la « Poudrière des Balkans » et préconise, à défaut de fédéralisme ou de « Solution externe » (l'écrasement de la Serbie), la solution tripartite en créant un royaume Slovène-Croate-Serbe. Les Serbes de Bosnie qui redoutent d'être mis en minorité dans un tel Etat font appel à Belgrade (qui envoie Prinzip) et éliminent l'archiduc à Sarajevo le 28 juin 1914. Le gouvernement austro-hongrois y voit la signature du gouvernement serbe de Belgrade et décide d'employer la « solution externe » et d'éliminer la Serbie.

En dépit de ses difficultés et de sa complexité de fonctionnement, la double monarchie déclare la guerre à la Serbie et réussit parfaitement sa mobilisation.

#### 1.1.2.1 La guerre, les traités, l'entre-deux guerres.

La lutte des nationalités continue et crée la difficulté essentielle. L'empereur Charles 1<sup>er</sup>, qui succède en 1916 à François-Joseph, s'efforce d'échapper à l'influence du haut état-major. Les chanceliers se succèdent dans la violence : Stürgkh, en Autriche, est assassiné en octobre 1916 et Tisza, en Hongrie, doit démissionner en mai 1917, parce qu'il refuse les réformes démocratiques proposées par l'Empereur.

Leurs successeurs sont incapables de comprendre les aspirations des minorités nationales. Dans ce contexte, la stratégie des uns et des autres évolue. Les Tchèques exposent leur situation sur la scène internationale, les chefs des mouvements croate et dalmate signent le « pacte de Corfou » en juillet 1917 avec les Serbes : ils se promettent de créer un état yougoslave après la défaite annoncée de l'Autriche.

A l'étranger, un Conseil national tchécoslovaque se crée dès 1915 et une « Légion tchécoslovaque » formée de prisonniers de l'armée austro-hongroise est constituée en Russie pour combattre les empires centraux. Thomas Masaryk, à Londres et Edouard Benes à Paris coordonnent la lutte en faveur de l'indépendance tchécoslovaque. L'Entente appuie leurs efforts, au point de publier le 10 janvier 1917 une note en faveur des nationalités.



Le seul espoir de l'Empereur, conscient de cette fuite accélérée du pouvoir, est la victoire. A l'issue de celle-ci, on envisage, selon la thèse de l'allemand Frédéric Naumann, la création d'une union politique et économique entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Son livre, *Mitteleuropa*, sera un succès et sera tiré à 100 000 exemplaires. Mais il est beaucoup trop tard.

#### 1.1.2.2 Les conséquences sur l'armistice austro-hongrois :

L'Empire est en pleine désagrégation : Polonais, Slaves du sud, Tchèques, saisissant l'occasion historique qui se présente, concrétisent leurs années de travaux et de réflexion et proclament leur indépendance au début du mois d'octobre 1918.

Le président Wilson refuse de négocier avec l'Empire et, comme les alliés, se rallie au principe de l'indépendance des populations slaves.

L'Empire a vécu. La victoire Italienne de Vittorio-Veneto rend indispensable la signature d'un armistice, signé le 3 novembre 1918. L'empereur Charles 1<sup>er</sup> s'enfuit en Hongrie, puis abdique. L'Italie occupe militairement les territoires qui lui ont été promis par le traité de Londres.

#### 1.1.2.3 Les traités séparés :

Avec l'Autriche, il s'agit du traité de Saint-Germain-en-Laye (19 septembre 1919) et avec la Hongrie, celui de Trianon (2 juin 1920), qui règlent, très durement, la question de l'Empire, grand perdant du conflit. La politique idéaliste de Wilson, la montée prévisible des nationalités et l'indolence des pouvoirs politiques intérieurs font qu'à la place d'un grand et puissant Etat qui barre les ambitions allemandes vers le Danube, il n'y a plus, désormais, qu'une mosaïque de petits « Etats successeurs ».

L'équilibre européen est maladroitement Rompu au bénéfice de l'Allemagne et ces petits pays, non contents d'être ruinés, se querellent à propos de leurs frontières au lieu de s'unir économiquement. Le bilan est très lourd :

- **L'Autriche**, ancienne Cisleithanie, perd tous ses territoires non-allemands. Elle est réduite à un petit pays de 84 000 Km<sup>2</sup> et 6 500 000 habitants, avec une capitale excentrée et disproportionnée, Vienne, qui regroupe le quart de la population. La tentation est grande, pour les autrichiens de demander l'anschluss avec l'Allemagne. Les traités de paix l'interdisent et c'est une aide économique de la SDN qui permet au pays de sortir du marasme. Il est gouverné par Mgr Ignace Seipel.



- **La Hongrie**, ancienne Transleithanie, est réduite à 92 000 km<sup>2</sup>, soit le tiers de son territoire, et 8 millions d'habitants. De nombreuses minorités hongroises (un tiers de la population hongroise totale) sont désormais placées sous des souverainetés étrangères. D'avril à juin 1919, Bela Kun établit un régime communiste dans le pays. Les Hongrois le renversent et essaient de restaurer une monarchie en rappelant Charles 1<sup>er</sup>. La Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Yougoslavie constituent une « Petite entente » anti-hongroise et empêchent cette restauration. Les Hongrois ne proclament pas pour autant la république et sont gouvernés par un « régent », l'amiral Horthy.
- **La Tchécoslovaquie** naît de l'action, loin en amont, de Masaryk et Benes. Le 28 octobre 1918, est proclamé le nouvel Etat, composé de l'ancien Royaume de Bohême, auparavant autrichien, de la Slovaquie (qui quitte l'orbite hongroise), et de la Ruthénie subcarpathique. Les deux premiers, respectivement et très différemment industriel et agriculteur ont peu de points en commun et font les frais de frontières longues et difficiles à défendre. Ce pays sera donc le plus énergique défenseur de la SDN, dont il attend légitimement beaucoup dans le domaine de la sécurité. Il compte toutefois 3 millions d'Allemands, 700 000 Hongrois et 25 000 Polonais sur ses 13 millions d'habitants. Le terrain est donc favorable à de futurs désordres intérieurs.
- **La Roumanie**, alliée malheureuse de l'Entente pendant la guerre, s'en sort très bien : elle annexe toute la Transylvanie et le Banat oriental, auparavant hongrois, la Bessarabie, prise à la Russie et la Dobroudja, prise à la Bulgarie. Elle compte, sur un total de 12,5 millions d'habitants, 1,3 millions de Hongrois.
- **La Serbie** annexe le Monténégro, la Bosnie, l'Herzégovine, la Croatie et une grande partie de la Slovénie. Le futur périmètre yougoslave intègre donc 14 millions d'habitants.

#### 1.1.2.4 La vie dans l'entre-deux guerres et l'entrée dans la seconde guerre mondiale.

**La première décennie** est marquée par le révisionnisme des Hongrois, qui ne reçoit pas l'écoute attendue. La Tchécoslovaquie signe avec la France un traité d'alliance, en juin 1924, qui est annexé au traité de Locarno en octobre 1925, la France ne pouvant pas obtenir de l'Allemagne la garantie de ses frontières orientales. Le traité interdit à la France d'envahir l'Allemagne, sauf dans le cas où l'Allemagne attaquerait la Pologne ou la Tchécoslovaquie.

La France soutient par ailleurs la « Petite entente », alliance de la Tchécoslovaquie, de la Roumanie et de la Yougoslavie, dirigée contre la Hongrie.



**La seconde décennie** est marquée par l'annexion nazie de l'Autriche et par le démembrement de la Tchécoslovaquie.

- Au nom du principe d'extension du *Lebensraum*, L'Autriche est annexée avec l'assentiment passif de l'Italie de Mussolini. Le chancelier Schuschnigg est contraint d'accepter comme conseiller le nazi Seyss-Inquart. Ce dernier prend sa place le 12 mars : annexion par la force et plébiscite truqué.
- Le cas de la Tchécoslovaquie est plus compliqué. La présence de la minorité allemande des Sudètes (3,2 millions) intéresse Hitler. Depuis 1935, le « parti allemand des Sudètes », dont le chef, Konrad Heilen est secrètement soumis aux ordres du dictateur attise ce désir d'indépendance. Les intérêts industriels et les fortifications du « Quadrilatère de Bohême » constituent également un des mobiles de l'affaire.
- Le président Benes essaie de négocier avec les Sudètes et s'inquiète de la suite que donnerait la France en cas d'agression allemande, compte tenu de la situation politique de cet allié (Division des ténors politiques quant à l'entrée en guerre avec l'Allemagne). La politique d'*appeasement* de Chamberlain et son parallèle français, que l'on peu traduire par tergiversation permet à Hitler de dévoiler peu à peu toutes ses intentions, comme par exemple l'expulsion des Hongrois de la région des Sudètes.
- Le 29 septembre 1938 à Munich, ces conditions sont acceptées sans discussion par Daladier et Chamberlain. Elles précipitent le démembrement de la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Hongrie récupèrent des territoires issus de ce démembrement.
- Le 15 mars, les troupes allemandes entrent en Bohême, la Hongrie annexe la Ruthénie subcarpathique et la Slovaquie se déclare indépendante.

#### 1.1.2.5 La seconde guerre mondiale et la période de la guerre froide.

L'expansion militaire du III<sup>ème</sup> Reich correspond autant au désir de faire de nouvelles annexions qu'à celui de créer un nouvel équilibre des forces et de multiplier les régimes vassaux d'inspiration nazie. Cependant, les circonstances historiques sont telles que l'Autriche et la Slovaquie ne font pas l'objet de la dénazification pourtant nécessaire.

Pendant la guerre, le phénomène de résistance prend de l'importance, comme partout en Europe, avec la même tendance à la rivalité entre forces communistes et non communistes.

Après la victoire des alliés, la Conférence pour la paix du 29 juillet 1946 entérine le tracé des frontières imposé par l'avancée des deux grands. Il y a peu de modifications de la carte de 1938, au prix toutefois de l'expulsion massive de la plupart des Allemands de Tchécoslovaquie.



- En Tchécoslovaquie, le « grand frère » soviétique améliore l'oeuvre de François-Joseph en densifiant (et en élargissant) les routes, dont l'importance est stratégique dans le cadre de l'emploi des forces du Pacte de Varsovie (14 mai 1955). Le régime communiste est assez mal supporté par le seul pays qui a connu la démocratie avant 1939. En 1967, Alexander Dubcek, premier secrétaire essaie de concilier système communiste et libertés individuelles, acceptant la création d'autres partis, la liberté de l'information et la libre circulation vers l'ouest. Le « Printemps de Prague » qui vise à créer un socialisme à visage humain » se termine le 21 août 1968 par l'entrée des chars soviétiques à Prague. Dubcek est remplacé six mois plus tard par Husak, plus docile.
- En Autriche, les alliés veillent à la remise en place d'un Etat démocratique et neutre, faiblement armé. La position géographique de Vienne, qui est la capitale la plus orientale du monde libre, intéresse les alliés, qui l'occupent jusqu'en 1955, et les organisations internationales, qui en font un observatoire privilégié de la surveillance du « Rideau de fer ».

### 1.1.3 L'éclatement du bloc de l'est et la Révolution de velours.

La chute du mur de Berlin, en novembre 1989 surprend tous les observateurs autorisés, mais pas les nationalistes qui se réveillent immédiatement.

Les satellites de l'ex-URSS connaissent des fortunes diverses (et parfois meurtrières). La Poudrière des Balkans est rallumée, bien qu'elle soit contenue à l'espace yougoslave. La population tchécoslovaque avait fait un accueil triomphal à Mikhaïl Gorbatchev quelques mois auparavant (septembre 1987). Des manifestations éclatent en août et en octobre 1988, avec la conscience de l'impossibilité, désormais, d'une intervention soviétique.

A partir du 17 novembre 1987, la répression d'une manifestation étudiante à Prague déclenche une vague de fond. Le Parti Communiste doit remanier sa direction le 24 novembre, abolir le rôle dirigeant du parti le 29 suivant et accepter la formation d'un gouvernement d'« entente nationale ». Alexander Dubcek est élu président de l'Assemblée Nationale et Vaclav Havel, dramaturge de profession, président de la république, le 28 décembre 1989.

Cette « révolution de velours » se fait sans heurts, très probablement en raison de la culture démocratique du pays.



#### 1.1.4 Le partage de la Tchécoslovaquie et l'entrée des nouveaux pays dans l'Union Européenne

Ces mêmes années sont marquées, dans la partie slovaque, par une agitation plus violente, concentrée à Bratislava. En 1990, Viliam Salgovic, ancien président du conseil slovaque, se suicide, ce qui provoque des élections libres. L'année suivante, Wladimir Meciar, premier ministre est démis de ses fonctions, par crainte de ses tendances nationalistes. Il est remplacé par Jan Canogursky. Le 1<sup>er</sup> janvier 1993 est proclamée et appliquée l'indépendance. Michal Kovac et Président de la république et Wladimir Meciar redevient premier ministre, jusqu'en novembre 1993. Le 26 mars 1996, un traité d'amitié avec la Hongrie donne une base aux relations économiques des deux pays et permet de clarifier la situation des 500 000 Hongrois demeurés sur place.

Le référendum de 1997, sur l'entrée dans l'OTAN recueille une majorité de non.

Les fondements historiques ne sauraient constituer des explications suffisantes ; aussi convient-il de s'attacher aux déterminants des deux Etats étudiés.

### 1.2 Les déterminants

Le symbole de la République slovaque est la double croix posée sur trois sommets. Or la signification héraldique de ces symboles est contestée. L'interprétation populaire y voit une croix dominant trois monts carpatiques : Tatras, Fatra et Matra. Une autre interprétation fait référence à trois marches de pierre, voire à trois arches gothiques. Enfin, cyniquement, d'aucuns voient trois montagnes de problèmes rencontrés par le jeune Etat : la construction d'un nouveau mécanisme étatique, la poursuite de la restructuration économique vers une économie de marché et enfin l'achèvement d'un système politique démocratique.

Ces interrogations trahissent la quête de reconnaissance et d'identité de la nation slovaque. Cette dernière a pu être dévalorisée et mal jugée, surtout en comparaison avec son prestigieux voisin autrichien. C'est pourquoi, la présente partie s'attachera principalement à la Slovaquie, plus méconnue.



Cette terre est une terre de passage, une marche où les heurts et les violences ont empêché tout développement institutionnel.

### 1.2.1 Une difficile relation au passé

Au plan historique, l'Autriche et la Slovaquie entretiennent une relation complexe et difficile avec leur passé. De façon lapidaire d'aucuns qualifient cette relation à l'histoire de démesurée pour l'Autriche et de vacante pour la Slovaquie.

Dés 1815 l'Autriche apparaît comme une grande puissance dont les chances de développement sont aussi bonnes que celles de la France ou de la Grande-Bretagne. Bien qu'elle soit conservatrice, la société autrichienne ne souffre pas de ses aspects pluriethniques et pluriculturels. En revanche, Jean Bérenger, dans *L'Autriche-Hongrie 1815-1918*, p.22 souligne que : « [...] le conservatisme obstiné du gouvernement de Vienne va laisser les orages s'accumuler, l'Autriche devenant peu à peu le repoussoir de l'Europe libérale. »

La grandeur passée de l'Autriche et le traditionnel conservatisme des Autrichiens donnent au pays ce charme suranné. Les Autrichiens entretiennent ainsi une grande passion pour la richesse de leur histoire et la grandeur de leur Etat. Loin d'expliquer cette tendance par la seule géographie, elle demeure une des clefs de ce comportement. A titre d'exemple voilà le point de vue d'un officier autrichien à l'étranger. Ce dernier se fait le porte-parole de son Etat et prendra garde de ne pas trop s'engager. En 1997, dans son article paru dans *La Tribune*, l'officier stagiaire autrichien, le Major Andreas MEMPÖR posait la question suivante : « L'Autriche : le balcon de l'ouest sur l'Est ? »

A ce titre, il semblerait légitime que Vienne jouât un rôle clef en Europe centrale et d'ailleurs, l'ancien chancelier autrichien Metternich disait naguère : « L'Asie commence dans la banlieue est de Vienne, à Simmering ».

Et l'officier autrichien de conclure : « Dans l'avenir, ce sera un devoir majeur de l'Autriche, forte de sa position qui lui a donnée son autonomie, d'apporter une contribution active à ce processus de stabilisation. »

Loin de faire preuve de vanité cette assertion est significative de la place que Vienne croit devoir occuper. C'est en ce sens que sa relation au passé est démesurée.

En revanche, concernant la Slovaquie la situation est différente et il apparaît que sa relation à l'histoire est « vacante » : « La Slovaquie n'a jamais été un foyer où se sont élaborées les



grandes transformations économiques, culturelles ou politiques de l'histoire européenne. On aurait toutefois peine à trouver un projet ou une initiative européenne d'importance – en partant du gothique, en passant par la Renaissance, la Réforme, la révolution industrielle jusqu'aux courants politiques modernes, la démocratie, le fascisme et le communisme – qui n'aurait pas touché ce pays ».

Ces quelques mots de l'historien Lubomir Liptak proposent une synthèse originale de l'histoire slovaque. Il convient de souligner la position particulière de cet Etat, qui est une terre de *marche*, *un limes imperial*. L'espace slovaque joue une fonction de carrefour au sein duquel, bien qu'ils soient majoritaires sur ce territoire, les Slovaques n'ont pas réussi à s'affirmer au plan politique jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, les Slovaques cherchent-ils à se raccrocher à un passé glorieux, suivant en cela d'autres Etats – cf *Géopolitique, constantes et changements dans l'histoire* par Aymeric Chauprade : p.237 « *la valorisation du groupe par des ancêtres prestigieux* ».

D'ailleurs, le préambule de la constitution – très certainement instrumentalisé à dessein - de la république slovaque de 1992 se réfère à : « l'héritage spirituel de Cyrille et de Méthode et à la mission historique de la Grande-Moravie »

Sans entrer dans d'innombrables détails, il convient de rappeler que la Grande-Moravie se trouvait coincée entre les deux empires francs et byzantins. Elle était naturellement une terre de marche, un carrefour, une terre de passage où les grands empires s'affrontaient. La Grande-Moravie n'a même pas vécu trois quart de siècle et seule une petite partie de cette période peut être considérée comme un moment d'indépendance réelle à l'égard de l'empire franc. Pourtant – C.F. supra – c'est une période fortement ancrée dans la conscience historique slovaque. Le souvenir de l'Etat grand-morave a été entretenu également par la situation d'anonymat que la Slovaquie a connu pendant un millénaire.

C'est au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'un mouvement national slovaque est apparu, dont le but était de faire naître un sentiment national. Ce mouvement, largement inspiré par les clergés catholique et protestant slovaques s'est développé au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Deux jalons doivent être posés. Ils concernent tous deux l'élaboration et la diffusion d'une langue slovaque, véritable ciment national. Ces points précis de la langue seront plus largement abordés dans un paragraphe suivant. Toutefois, notons dès à présent que le contrôle hongrois demeura puissant et qu'aucun mouvement slovaque significatif ne se développera jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ainsi, c'est le 19 septembre 1848, lors d'un rassemblement public dans une petite ville de Slovaquie occidentale que le Conseil national slovaque rejeta la tutelle du pouvoir hongrois et déclara l'autonomie de la nation slovaque. Cette date peut être considérée comme l'avant-garde



de ce qui deviendra en 1863 la *Matica Slovenska*<sup>2</sup>, ou la création d'une institution culturelle nationale qui réveillerait la conscience nationale des Slovaques. Mais ce n'est qu'en 1895, à l'occasion du Congrès des peuples opprimés de Hongrie, que les Slovaques prirent conscience de la nécessité de s'unir. Ils furent appuyés en cela par les Tchèques : naissance du principe de mutualité tchéco-slovaque adopté à Prague en 1896.

Plus tard, les Slovaques se prononcèrent en faveur du suffrage universel direct et de la démocratie, de sorte qu'ils fassent cesser l'oppression dont ils se sentaient les victimes. Après de nombreux atermoiements, sept Slovaques accédèrent à la députation. Inquiet, le gouvernement s'efforça de promouvoir la « magyarisation<sup>3</sup> ».

---

<sup>2</sup> cf ANNEXE 1

<sup>3</sup> Ce thème est sensible ; certains Slovaques parlent de nettoyage ethnique perpétré par les Hongrois.





Carte 3 : l'aire de la magyarisation en 1900

Dans l'esprit slovaque, il s'agissait de faire renaître une Grande-Moravie idéalisée. Pourtant les élites font défaut et la noblesse slovaque est largement magyarisée. C'est ainsi que Samo Chalupka, poète slovaque, faisait déjà le constat suivant en 1839 : « [...] notre force réside dans



les classes inférieures du peuple, principalement dans l'état des paysans, des artisans et des commerçants. Notre force c'est la bourgeoisie et la paysannerie. C'est à ressusciter en eux le sentiment national, à l'entretenir une fois ressuscité, que tendront les efforts de tout patriote... Si nous sauvegardons le sentiment national chez le peuple, le reste viendra de soi-même. »

Le sentiment d'appartenir à une communauté est bien réel aussi la nation slovaque existe-t-elle, pourtant les institutions n'existent pas, ce qui interdit toute reconnaissance. La géographie donne de solides explications.

### 1.2.2 La relation à l'espace (frontières fluctuantes).

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'Empire ottoman se trouve au faîte de sa puissance et en 1541 les Turcs s'installent durablement sur un tiers du territoire, la Transsylvanie devenant ottomane. Les Habsbourg ne tiennent contre les Turcs qu'une petite partie du territoire, la Hongrie royale ; c'est une bande étroite sur la frontière actuelle de la Hongrie et de l'Autriche ainsi que, au nord, la Slovaquie d'aujourd'hui. La frontière entre le monde chrétien et le monde turc était souvent indéterminée ou mouvante. A titre d'illustration les Habsbourg ont mené de nombreuses conquêtes et reconquêtes territoriales au cours de la « guerre de 15 ans ».

A ces opérations militaires, il convient d'ajouter deux types de conflits périphériques, mais très importants.

Dans un premier temps, il s'agit des affrontements locaux ainsi que des attaques ponctuelles. Ils fournissent l'occasion d'incendier les villages, d'extorquer des taxes ou de dépouiller les prisonniers. Ces rapines étaient menées par exemple par les détachements auxiliaires des Tatars de Crimée, des peuples islamisés des Balkans ou encore des bandes de fuyards des armées ottomanes ou chrétiennes.

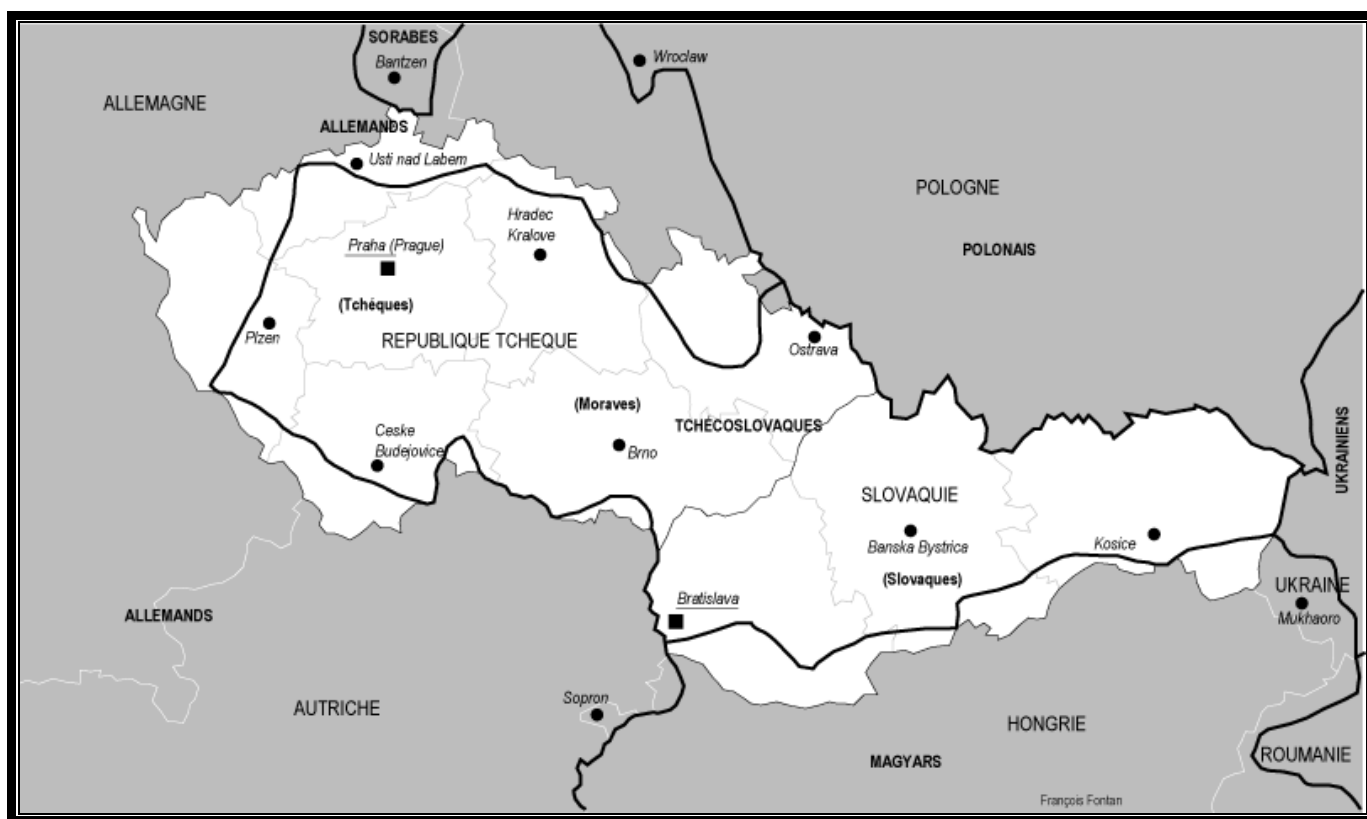
Dans un deuxième temps, il faut rappeler que les effets des combats sur les frontières furent amplifiés par les guerres intérieures provoquées par l'aristocratie hongroise qui se rebellait contre les tentatives absolutistes des souverains. Les révoltes hongroises semblent avoir été au moins aussi déstructurantes et désastreuses pour la société que l'occupation turque. De façon générale, ces réflexions de Lubomir Liptak donnent une bonne image de la mouvance des frontières et de la multiethnicité : « [...] Les provinces libérées par les Turcs furent aussi colonisées par des Hongrois, des Allemands, des Ruthènes et des Croates. C'est ce mélange qui a produit la mosaïque bigarrée des peuples de Hongrie. D'après le recensement de 1785, sur les 11379 communes de Hongrie, il y en avait 3668 peuplées de Hongrois, 2762 de Slovaques, 1849



de Croates, 1029 de Roumains, 890 d'Allemands, 702 de Ruthènes, 453 d'Illyro-Dalmates et 18 de Serbes. [...]

A partir de 1830, les indications statistiques nous permettent de connaître aussi la nationalité de la population – on sait par conséquent que 1668669 Slovaques vivaient sur l'ensemble de la Slovaquie. »

L'expert de l'histoire slovaque ne manque pas de fournir des données précieuses qui viennent à l'appui d'une complexe relation à l'espace, marquée par des frontières fluctuantes et le mélange des peuples : « [...] En 1930, sur les 3 329 783 habitants de la Slovaquie, on recensa 2 224 982 Slovaques, 592 337 Hongrois, 154 821 Allemands, 126 926 Tchèques, 95 359 Ruthènes et Ukrainiens, 72 678 Juifs et 31 678 Tsiganes »



Carte 4 : les frontières linguistiques

C'est ainsi que certaines villes et régions de la Slovaquie changèrent plusieurs fois de main et l'insécurité gagna une partie du pays, que la noblesse s'avéra incapable de juguler. Par ailleurs, ces glissements politiques, sociaux, ainsi que les transferts de propriété étaient étroitement liés à deux manifestations de l'époque : la Réforme et la Contre-Réforme.



### 1.2.3 Les référents identitaires

#### 1.2.3.1 La langue

Pour l'Autriche, la langue vernaculaire est l'allemand. C'est une langue d'union très largement utilisée dans l'empire. Les développements à ce sujet sont largement connus et n'apporteraient qu'une plus-value relative à ce travail.

En revanche, le cas du slovaque est beaucoup plus intéressant. Pour la Slovaquie, les développements furent nombreux au plan de la langue. Il s'agit d'un ciment national fort, bien que récent. Dans le cas présent, les inspirations révolutionnaires d'un réformateur et inspirateur de la Slovaquie, L'udovít Štúr –Stur - sont fondamentales. Elles ont conditionné la construction nationale slovaque. Le point de départ concerne l'élaboration d'une langue slovaque littéraire par Anton Bernolák au 18<sup>e</sup> siècle. Il publia en 1787 une *Dissertatio philologico-critica de litteris slavorum*, divers ouvrages de grammaire, d'étymologie, d'orthographe et un grand dictionnaire slovaque-tchèque-latin-allemand-hongrois. Un siècle plus tard un réformateur révolutionnaire et visionnaire fait son apparition. Il s'attache à une réforme en profondeur de ce langage : il s'agit du personnage influent et déjà cité L'udovít Štúr. Celui-ci est considéré comme l'un des personnages clef de la Slovaquie moderne. L'homme est un fort esprit politique très imprégné des idées révolutionnaires de Rousseau ou d'Hegel ; c'est pourquoi il a la conviction que la « slavité » est l'avenir de l'histoire. La réforme de la langue slovaque répond à des considérations politiques, à savoir la nécessité d'écrire dans une langue compréhensible par les couches les plus larges de la population – cf Chalupka - et sur la plus grande partie du territoire.

#### 1.2.3.2 La religion

La Slovaquie fut touchée très tôt par la Réforme. Cela s'explique par plusieurs facteurs, dont la scolarisation des élites dans les universités allemandes, mais aussi à cause de la structure affaiblie du clergé catholique et enfin pour bonne part du fait d'une situation économique défavorable. Au bout de quelques années, la majorité du pays était devenue protestante à dominante luthérienne, alors que les Hongrois étaient calvinistes.

À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle Vienne soutint la reconquête catholique et la brutalité du conflit religieux s'étala sur des décennies en Slovaquie. Ce furent les Jésuites qui s'occupèrent de la Contre-Réforme et ils obtinrent de prompts résultats. Concomitamment, le réseau d'écoles catholiques et protestantes, créé au XVII<sup>e</sup> siècle, a formé l'épine dorsale de l'enseignement en Slovaquie : gymnases piaristes, écoles bénédictines, franciscaines, minimes, capucines, ursulines... ; pour les



protestants, citons l'école supérieurs de Presov en 1667 ou encore l'université de Kosice en 1657.

Enfin, il convient de rappeler que la Slovaquie a une frontière « chaude » avec l'empire ottoman. Très tôt les élites et les intellectuels slovaques se sont interrogés sur les raisons profondes de l'« arriération de la Slovaquie ». Le premier facteur est le plus prégnant et il concerne la géographie : la Slovaquie est une marche, elle est la limite de deux mondes. Les flux et reflux des conquérants et des envahisseurs ont encouragé un relatif pragmatisme. En effet, il était inutile de mettre en place des structures administratives ou sociales, puisque la prochaine invasion mettrait tout à mal. Cette vacuité institutionnelle a pénalisé la nation slovaque qui ne jouit pas de la traditionnelle réputation slave de « sauveur de l'Europe », « d'homme au fusil face au péril turc ». L'héroïsation n'a pas pris comme elle aurait dû, malgré de superbes combats contre les Turcs.

Pour toutes ces raisons, les Slovaques ont pu sembler ne pas exister.

#### 1.2.3.3 L'héritage économique.

Sous l'Empire, l'actuelle Slovaquie était une région largement rurale, considérée de ce fait avec une certaine condescendance. Les Austro-hongrois n'ont pas cherché à développer cette région rurale et les années passées sous le drapeau tchécoslovaque n'ont pas fondamentalement changé la situation. Aujourd'hui encore, la majeure partie du territoire slovaque est utilisée pour l'agriculture. L'Autriche consacre aussi une majeure partie de son territoire aux activités agricoles mais cette situation est davantage à mettre en relation avec la réalité géographique du pays (80% du territoire en zone montagneuse).



### 1.2.3.3.1 Les axes de communication.



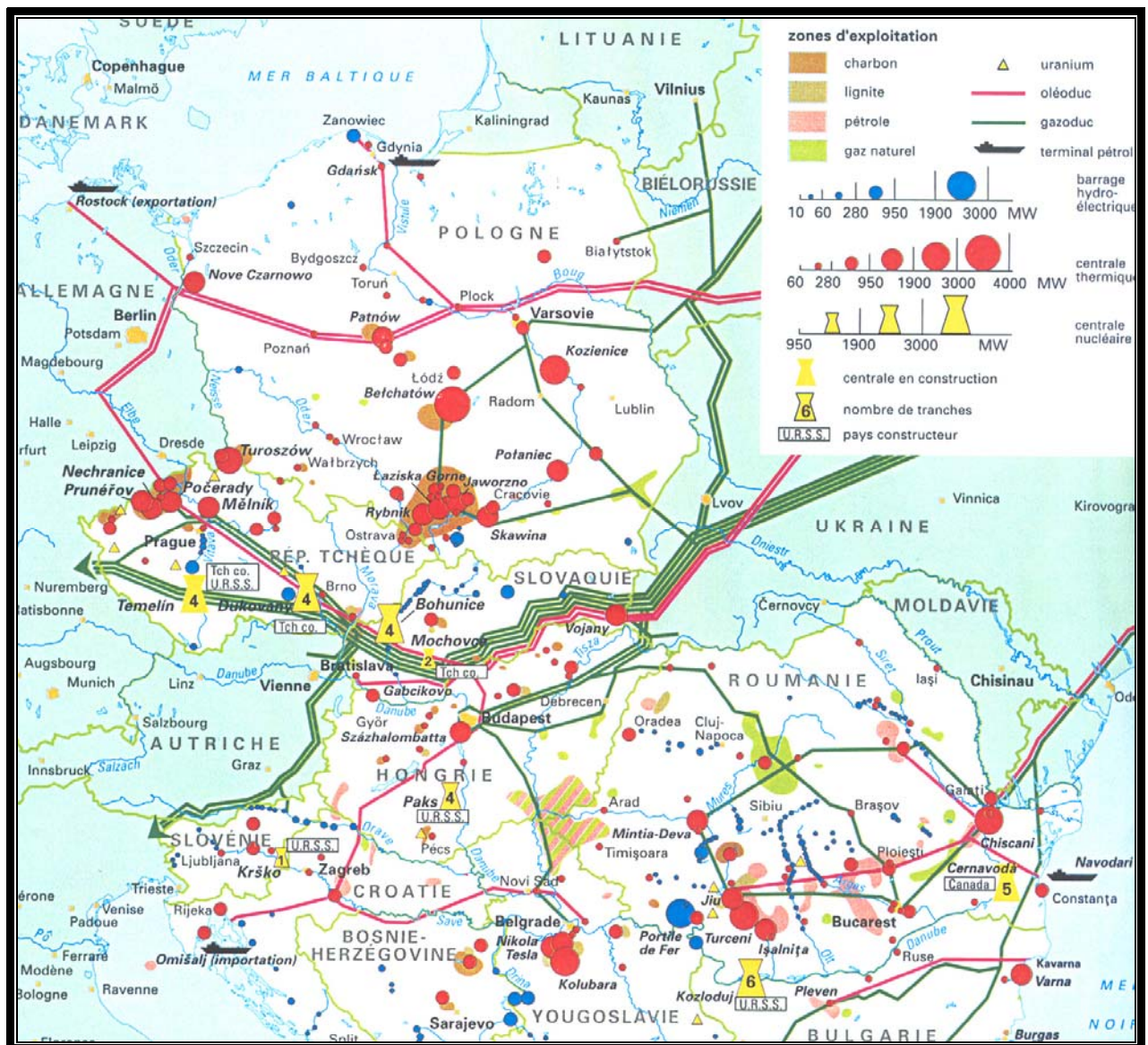
Carte 5 : les voies de communication en Slovaquie

L'empire austro-hongrois rayonnait essentiellement depuis sa capitale, Vienne, et c'est fort logiquement que les monarques ont construit leur réseau de communications depuis cette cité. Si Vienne est un nœud de communication bien relié à tous les anciens territoires impériaux par 130000 km de voies goudronnées dont plus de 1600 km d'autoroute, Bratislava ne dispose pas des mêmes facilités. Simple étape entre Vienne et Budapest ou entre Prague et Budapest, la capitale slovaque (jadis connectée à Vienne par un tramway) n'est reliée au reste du pays que par un réseau autoroutier incomplet (288 km sur 17533 km de routes goudronnées) et largement concentré à l'extrême Ouest du pays. Les temps de trajet vers la frontière orientale (Kosice) ou vers le Nord reflètent cet état de fait. Aucun des points de transit vers l'Europe de l'est n'est relié à un réseau routier moderne, le pays apparaissant donc essentiellement tourné vers l'Europe occidentale. Les monts Tatras constituent une barrière naturelle vers le Nord, contournée par le réseau ferré. Celui-ci avait fait cependant l'objet des soins des gouvernements communistes, qui



comptaient sur le rail pour développer leur économie et pour lesquels il s'agissait aussi d'un enjeu militaire stratégique. D'une manière générale, les réseaux routiers et ferroviaires sont nettement plus développés en Autriche qu'en République slovaque, ce qui constitue un obstacle au développement de cette dernière.

### 1.2.3.3.2 L'énergie et les matières premières.



Carte 6 : l'énergie en Slovaquie

En Slovaquie, le réseau hydrographique est très réduit. Le seul fleuve, en dehors du Danube qui forme la frontière Sud du pays, est la Vah. Son potentiel hydroélectrique est exploité au maximum par plus d'une douzaine de centrales et de barrages. Le plus récent d'entre eux a été mis en service en 1992. Le développement de la production électrique s'est donc effectué par la construction de centrales nucléaires. La mise en service de la centrale de Mochovce, construite



en collaboration avec la France et l'Allemagne, devrait permettre à terme la fermeture des tranches vieillissantes et dangereuses de Bohunice, héritage de la période communiste. Il s'agit d'ailleurs là d'un point de friction avec le voisin autrichien, très attaché à une certaine idée de la défense de l'environnement et qui refuse le recours à l'énergie nucléaire. Actuellement, un sixième de l'électricité consommée en Slovaquie est importée de République tchèque, d'où vient également une partie du charbon brûlé dans les centrales thermiques. La République slovaque demeure cependant le 24ème producteur mondial de charbon (chiffre de 2000).

Par ailleurs, la Slovaquie est traversée d'Est en Ouest par les oléoducs et gazoducs en provenance de l'ex-URSS et qui alimentent le pays d'Europe de l'Ouest pour 20% de sa consommation. Y sont associées des installations de stockage de gaz et de raffinage qui contribuent à rétablir la balance commerciale avec la république tchèque.

La Slovaquie dispose de certaines ressources en métaux (fer, manganèse, argent et or) mais aussi en charbon. Historiquement, ce sont les minorités allemandes de Thuringe qui ont développé ce secteur. Un secteur sidérurgique a vu le jour, perpétué encore de nos jours (centre de Kosice, relié aux mines de fer ukrainiennes par le réseau ferré).

#### 1.2.3.3.3 L'industrie.

De la scission de la Tchécoslovaquie, la République tchèque a hérité une bonne partie des installations industrielles de fabrication d'armement. En effet, la plus grande partie des 80000 emplois qui faisaient de la Tchécoslovaquie le 8ème producteur mondiale d'armement se trouvaient en Slovaquie. Le pays a mené une heureuse reconversion industrielle qui a permis (en particulier du fait du haut niveau de spécialisation des ouvriers) la création d'un pôle de production automobile, lequel joue pour l'économie slovaque le rôle de véritable locomotive. Le poids de l'automobile dans les exportations est ainsi amené à croître encore avec l'installation programmée de PSA à Trnava et Hyundai à Zilina. A terme, ces deux entreprises produiront à elles seules plusieurs centaines de milliers de voitures par an.

D'une manière générale, le pôle militaro-industriel communiste a légué une culture industrielle qui constitue un atout majeur pour la Slovaquie dans l'optique d'une saine intégration européenne. Les industries d'armement aéronautique, d'armes et munitions et de transport portent en particulier l'espoir d'une participation forte de l'économie slovaque à l'effort de défense européen.



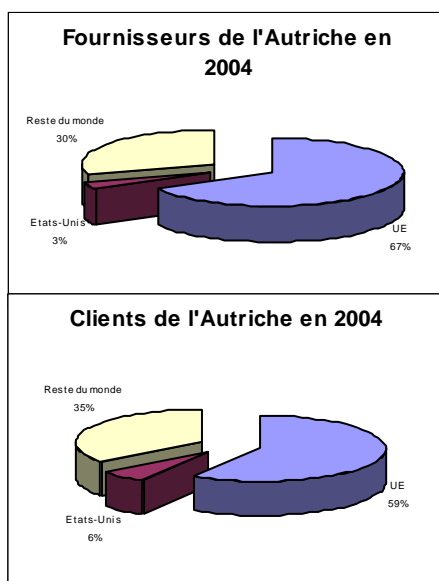
## 2 Exister au centre – perspectives

### 2.1 Les reconstructions nationales

#### 2.1.1 Les perspectives économiques comparées de l'Autriche et de la Slovaquie : vers un ancrage européen

Entre les deux pays qui se classent respectivement à la 10<sup>ème</sup> et à la 18<sup>ème</sup> place dans l'Union au plan économique, les perspectives sont différentes, mais les contraintes institutionnelles sont les mêmes puisqu'en adhérant à l'Union européenne, les gouvernements ont accepté de respecter les critères de Maastricht.

##### 2.1.1.1 Les structures comparées des économies autrichienne et slovaque



La lecture des indicateurs des deux pays, si elle montre des différences fondamentales, donne néanmoins un certain nombre de points communs qu'il importe de souligner.

L'Autriche et la Slovaquie représentent une part très faible du PIB de l'Union Européenne, puisqu'elle est de 2,1% pour l'Autriche et de 0,6% pour la Slovaquie (A titre indicatif, la France représente 15,3% de ce PIB). Si pour la Slovaquie ce chiffre est la conséquence directe d'une économie en pleine restructuration après la période communiste, elle correspond pour l'Autriche à la

superficie de son territoire et à sa démographie.

	Autriche	Slovaquie	France	UE
<b>Territoire</b>	<b>2,1%</b>	<b>1,3%</b>	<b>14%</b>	<b>100</b>
<b>Population</b>	<b>1,8%</b>	<b>1,1%</b>	<b>13,3%</b>	<b>100</b>
<b>PIB (en SPA)<sup>4</sup></b>	<b>2,1%</b>	<b>0,6%</b>	<b>15,3%</b>	<b>100</b>
<b>PIB / habitant</b>	<b>23390 \$</b>	<b>3692 \$</b>	<b>23474 \$</b>	<b>100</b>

Tableau 1 : PIB comparés

<sup>4</sup> Standard pouvoir d'achat



La croissance de ces deux pays est fondamentalement différente, l'économie slovaque étant en phase de reconstruction alors que l'économie autrichienne s'inscrit dans la croissance molle que connaissent les premiers pays de l'Union européenne.

En effet, l'Autriche doit continuer à créer de la valeur à partir d'une économie essentiellement fondée sur les services (67% de la population active), tandis que la Slovaquie doit entrer dans l'économie de marché et continuer de transformer une économie où l'industrie et l'agriculture emploient encore près de 60% de la population active dans des structures peu concentrées (22% de la population active travaille dans les services).

Une des caractéristiques remarquables de la transformation de l'économie slovaque est le développement d'une industrie automobile disproportionnée par rapport au nombre d'habitants. Le pays connaît en accéléré les phases plus progressives que l'Europe de l'Ouest a dépassées avec les « 30 glorieuses » et son économie se fonde actuellement sur le développement d'un secteur secondaire dopé par une main d'œuvre qualifiée et bon marché.

La Slovaquie a ainsi su s'appuyer sur des savoir-faire traditionnels : la Tchécoslovaquie était le 8<sup>ème</sup> producteur mondial<sup>5</sup> d'armes avant la chute du mur, la Slovaquie va devenir un des premiers pays producteurs de voitures (près d'un million de voitures par an) grâce aux transformations consenties (indicateur nombre de voitures produites sur nombre d'habitants) et au pouvoir d'attraction qu'elle exerce dans le cadre des délocalisations.

L'effort dans le secteur tertiaire a été essentiellement tourné vers le tourisme, la Slovaquie bénéficiant d'un patrimoine historique, de stations de ski et d'un potentiel de tourisme thermal qui se développe de plus en plus rapidement.

#### 2.1.1.2 Les défis comparés des économies autrichiennes et slovaques

	2000	2001	2002	2003	2004*	2005*
PIB nominal en milliards d'Euros	207,0	211,86	218,33	223,96	231,28	241,23
Croissance du PIB réel en %	+ 3,4	+ 0,8	+ 1,4	+ 0,7	+ 1,9	+ 2,5
Inflation (taux national)	+ 2,3	+ 2,7	+ 1,8	+ 1,3	+ 2,1	+ 2,0
Chômage en % de la population active (Définition UE)	3,7	3,6	4,2	4,1	4,2	4,1
Chômage en % des salariés (Définition nationale)	5,8	6,1	6,9	7,0	7,1	6,9
Exportations réelles (évolution en %)	+ 13,1	+ 7,5	+ 5,2	+ 2,7	+ 8,3	+ 6,8
Importations réelles (évolution en %)	+ 10,9	+ 5,7	+ 0,8	+ 6,3	+ 5,3	+ 7,1
Balance commerciale en Mrd. EUR	- 5,24	- 4,44	+ 0,30	- 2,09	- 0,69	- 1,00
Balance courante en Mrd. EUR	- 5,36	- 4,13	+ 0,36	- 2,04	- 1,62	- 1,92
Déficit budgétaire (en % du PIB)	- 1,5	+ 0,3	- 0,2	- 1,1	- 1,3	- 1,9

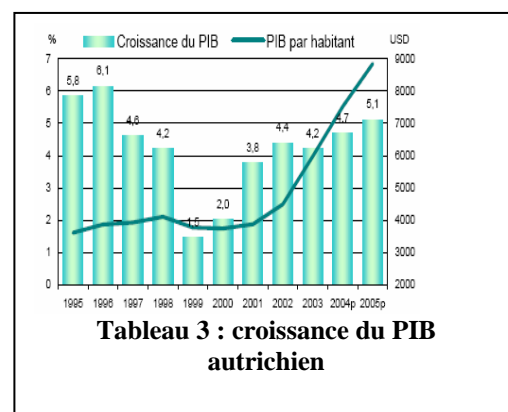
Les défis auxquels sont confrontés les deux pays sont de nature différente dans le domaine économique : l'Autriche cherche à maintenir le haut niveau de vie qu'elle connaît alors que la Slovaquie doit moderniser et attirer les investisseurs

Tableau 2 : l'économie autrichienne

<sup>5</sup> Du temps de la Tchécoslovaquie



L'Autriche dispose à cet effet d'atouts considérables, notamment un système éducatif de très grande qualité et une stabilité remarquable de l'économie qui en fait une valeur sûre pour ses partenaires économiques. Elle possède, par son histoire, des liens traditionnels avec les pays d'Europe centrale et reste d'ailleurs un des tout premiers investisseurs dans chacun de ses voisins immédiats.



**Tableau 3 : croissance du PIB autrichien**

A l'inverse de la Slovaquie, elle s'appuie notamment sur une structure bancaire très solide. Parmi les pistes qui sont explorées pour améliorer la croissance, le gouvernement tente de réduire les prélèvements obligatoires (les plus élevés au monde) et la forte dépendance de l'Allemagne qui rend l'économie vulnérable à des chocs asymétriques.

Ce dernier point est commun avec la Slovaquie pour qui l'Allemagne est le premier investisseur. Enfin, avec une dette publique qui se monte à 68% du PIB, elle est régulièrement rappelée à l'ordre par la Commission européenne à une époque où elle cherche à s'affirmer comme l'acteur européen prépondérant de l'Est de l'Union.

### 2.1.1.3 L'ancrage européen

La position stratégique de l'Autriche dans l'Union est intéressante car elle est géographiquement le pays le plus proche des derniers entrants et des candidats, ce qui la place dans une position privilégiée à condition d'investir dans les équipements souvent déficients des nouveaux pays. Par ailleurs, contrairement à la Slovaquie qui correspond à l'ancienne haute Hongrie forestière et agricole, elle reste un pays nœud de communication commandant la vallée du Danube.

La Slovaquie doit notamment s'attacher à prolonger chez ses voisins ses réseaux autoroutier et ferré. « D'exister au centre », sa problématique économique glisse progressivement vers « s'affirmer à l'Est de l'Union », rêve non écrit officiellement, mais perceptible et logique au regard de son histoire.

En effet, au plan économique, l'élargissement conforte l'Autriche dans une position stratégique régionale. Avec l'entrée des dix nouveaux membres, elle réalise désormais les trois quarts de son commerce extérieur avec l'Union européenne. Ses exportations vers les dix pays de l'élargissement, en hausse de 3% entre 2002 et 2003, ont représenté 12,7% des exportations totales réalisées en 2003. Ses importations en provenance de ces dix pays ont pour leur part augmenté de 10,2%. En 2003, elles représentaient 10,7% du volume total des importations de l'Autriche.



Les échanges commerciaux de l'Autriche avec les pays de l'élargissement en 2003				
	Exportations autrichiennes (millions d'Euros)	Part dans le total des exportations autrichiennes (en %)	Importations autrichiennes (millions d'Euros)	Part dans le total des importations autrichiennes (en %)
Chypre	48,1	0,06	4,4	0,01
Estonie	73,1	0,09	37,55	0,05
Hongrie	3 172,5	4,04	2 593,7	3,25
Lettonie	76,9	0,10	19,2	0,02
Lituanie	113,5	0,14	31,9	0,04
Malte	20,0	0,03	8,3	0,01
Pologne	1 334,2	1,7	979,1	1,2
Rép. Tchèque	2 407,4	3,1	2 625,9	3,3
Slovaquie	1 186,8	1,5	1 421,4	1,8
Slovénie	1 549	2	858,5	1,1
<b>Total PE 10</b>	<b>9 981,6</b>	<b>12,7</b>	<b>8 579,9</b>	<b>10,75</b>
<b>Total UE 15</b>	<b>46 728,9</b>	<b>59,5</b>	<b>52 578,7</b>	<b>65,8</b>
<b>Total UE 25</b>	<b>56 710,5</b>	<b>72,2</b>	<b>61 158,6</b>	<b>76,5</b>

*Statistik Austria, mars 2004*

**Tableau 4 : les échanges commerciaux autrichiens**

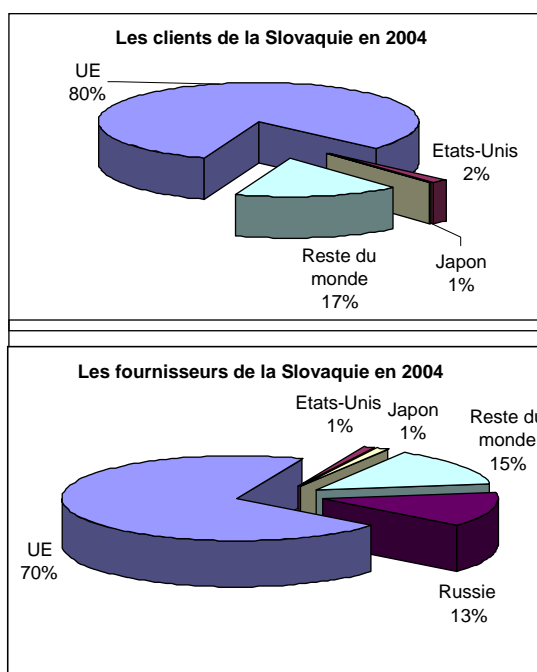
Avec l'Allemagne et l'Italie, **l'Autriche demeure l'un des principaux investisseurs dans les pays de l'élargissement**. Ainsi, en 2003, les investissements autrichiens représentaient 6,4% du volume total des IDE – Investissements Directs à l'Etranger - vers les PECO – Pays d'Europe Centrale et Orientale -. En termes de stocks de capitaux, l'Autriche se classe au troisième rang des plus importants investisseurs en République tchèque, en Slovaquie et en Hongrie. Elle demeure en outre le premier investisseur en Slovaquie, totalisant 30% du volume total des IDE. Les banques autrichiennes, en particulier, sont très présentes sur les marchés de l'est de l'Europe. Selon les estimations de la Banque Nationale Autrichienne, elles y réalisent 50% de leur chiffre d'affaires.

Mais ces mêmes états, et parmi eux la Slovaquie, entendent exister sans fêruler, y compris dans le domaine économique. Après une période de transition marquée par différents scandales (gouvernement Meciar), le gouvernement slovaque a répondu aux défis qui se présentaient. Il a notamment su conquérir la confiance des investisseurs en privatisant les banques (1999), en baissant les prélèvements obligatoires et en ouvrant des marchés dans la transparence. Cette lutte contre la corruption a trouvé un écho en Autriche, pays régulièrement accusé de blanchiment d'argent en raison de l'existence de comptes anonymes. Ce système a été supprimé le 1<sup>er</sup> novembre 2000 avec la nouvelle législation bancaire.

Par ailleurs, le gouvernement slovaque a réussi initialement à maîtriser une inflation importante (12% en 2000 et 2,5% en 2002). Mais il peine à continuer sur cette voie (8,5% en 2003). Il doit maintenant poursuivre de nouveaux chantiers :



- rééquilibrer une économie concentrée sur sa capitale ;
- réduire un taux de chômage de 14 %, chiffre probablement alourdi par un chômage de longue durée, dont 50% au sein de la minorité Rom ;
- améliorer la qualité du système scolaire en raison d'un fort taux d'illettrisme ;
- élargir le commerce en dehors des pays de l'UE pour être en mesure de résister à des chocs asymétriques.



**Tableau 5: les clients de la Slovaquie en 2004**

Motivé par la volonté de rentrer rapidement dans la zone euro, le gouvernement slovaque tente de réduire son déficit budgétaire. Il n'a pas hésité à réformer de manière audacieuse les recettes de l'état : la fiscalité est passée à un taux unique de 19%. Les progrès spectaculaires enregistrés en quelques années (les journalistes ont parlé d'une « nouvelle Irlande) doivent maintenant être consolidés. La politique d'équipement paraît prioritaire pour prolonger l'élan donné.



## 2.1.2 Les perspectives politiques et les reconstructions identitaires

### 2.1.2.1 En Slovaquie : inventer une histoire et consolider un système

#### 2.1.2.1.1 Bref historique de l'indépendance

Le mécontentement vis-à-vis de l'État unitaire subsiste après la chute du régime communiste lors de la « révolution de velours » en 1989. Rapidement les tensions entre les hommes politiques tchèques et slovaques resurgissent, faisant le lit du chef populiste Meciar, l'homme politique slovaque le plus populaire, créateur du Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS). Ce mouvement se voulait autonomiste dans un premier temps et indépendantiste dans un second. Il s'appuyait notamment sur un fort mécontentement populaire dû au chômage (trois fois plus élevé que chez les Tchèques), et sur la nécessité de réorientation de l'économie. Lors des élections de 1992, le nouveau gouvernement slovaque fut constitué entièrement de membres du HZDS (sauf un ministre). Un grand nombre de petits partis n'ayant pu accéder à la représentation faute de recueillir les 5 % nécessaires, le HZDS remporta 74 sièges sur les 150 avec juste 37,2 % des voix.

Tout en évitant un discours séparatiste, M. Meciar resta ferme sur la question de la déclaration de souveraineté slovaque. Bien que les sondages indiquassent que la grande majorité en Slovaquie était favorable au maintien d'un état avec les Tchèques, il devenait de plus en plus difficile de concilier cela avec l'insistance de M. Meciar sur une déclaration de souveraineté. C'est pourquoi, Vaclav Klaus, le Premier ministre tchèque, le pressa de se mettre d'accord sur un calendrier pour la partition. Le projet de référendum fut abandonné lorsqu'il apparut clairement qu'une nette majorité se prononcerait pour le maintien d'un État commun. La partition entra en vigueur le 1er janvier 1993.

Mais très rapidement, le nouveau gouvernement de M. Meciar fut fragilisé par la démission de nombreux parlementaires du HZDS et sa volonté de chercher des appuis à l'extrême droite. Après quelques mois de coalition mouvementée, le gouvernement fut renversé par une motion de censure et mis en échec aux élections qui suivirent.

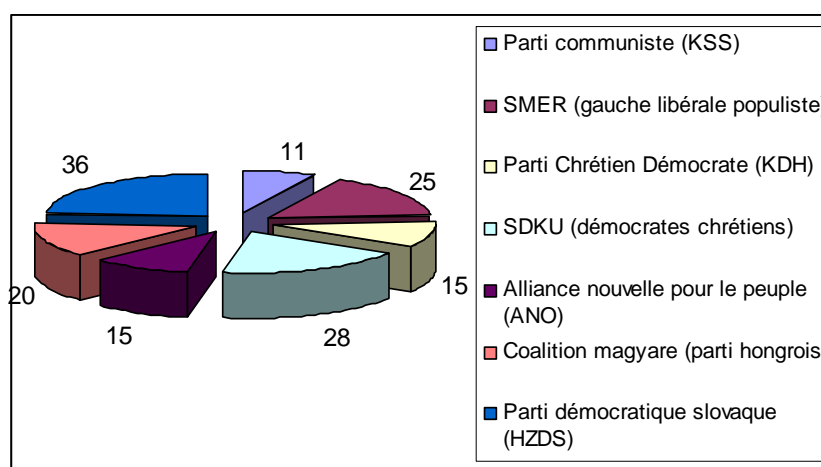
Un nouveau gouvernement centriste fut constitué par une large coalition de cinq partis sous la conduite de Josef Moravcik, qui avait été ministre des affaires étrangères dans le gouvernement de M. Meciar avant de rejoindre l'opposition au début de 1994. Après un début prometteur, le



gouvernement organisa des élections législatives anticipées en septembre 1994 dans l'espoir de remporter un mandat ferme.

#### 2.1.2.1.2 Le nouvel état slovaque

Cependant, les partis au gouvernement étaient trop différents aux plans de l'idéologie et de l'organisation pour pouvoir mener une campagne efficace et n'avaient pas de leader charismatique pour présenter clairement leur programme. D'un autre côté, M. Meciar présentait le gouvernement comme « anti-slovaque » et son plaidoyer populiste continuait de trouver un écho auprès des travailleurs, des personnes âgées et des agriculteurs. Le HZDS remporta 35 % des suffrages, trois fois plus qu'aucun autre parti. Il constitua un gouvernement avec le parti national slovaque et l'Association des travailleurs slovaques, de centre gauche. M. Meciar maintenait que les adhésions à l'UE et à l'OTAN étaient des objectifs prioritaires de la Slovaquie en même temps qu'il rejetait la discrimination raciale et ethnique. Mais la réputation du gouvernement à l'étranger restait ternie par divers facteurs dont l'absence de soutien ferme en faveur de l'intégration à l'ouest au sein du HZDS, la manipulation du programme de privatisation bénéficiant aux sympathisants du gouvernement et l'introduction d'une loi linguistique, faisant du slovaque la seule langue légale dans les procédures officielles et une bonne partie de la vie publique quotidienne. Le style de plus en plus populiste du gouvernement et certaines de ses actions amenèrent les commentateurs à se demander si M. Meciar n'avait pas décidé de subordonner son objectif déclaré d'intégration à l'ouest au renforcement de sa mainmise sur le pouvoir par des moyens non démocratiques. La situation politique devenue de plus en plus délicate à la fin de la législature entraîna la défaite de M. Meciar, battu par Mikulas Dzurinda devenu le nouveau Premier ministre.



**Tableau 6 : le paysage politique des dernières présidentielles de 2001**



### 2.1.2.1.3 Les institutions slovaques

Le parlement national slovaque a proclamé la souveraineté de la Slovaquie en juillet 1992. La Constitution slovaque a été adoptée le 3 septembre 1992 et l'assemblée fédérale tchécoslovaque a donné la majorité des 3/5 à une loi mettant fin à la fédération le 25 novembre 1992. Le nouvel État de Slovaquie est né officiellement le 1er janvier 1993. La Constitution établit le multipartisme, une économie de marché et le respect des droits de l'homme. Le pouvoir législatif est exercé par un parlement monocaméral, rebaptisé à l'indépendance Conseil national de la République slovaque. Le Parlement compte 150 membres élus pour quatre ans. Le Premier ministre est nommé par le Président.

La Slovaquie est organisée en État national unitaire. En juillet 1996, une nouvelle structure administrative a été mise en place qui divise le pays en huit régions et 79 districts. L'établissement de la nouvelle structure a été critiqué par l'opposition car elle a nécessité le recrutement de 20 000 fonctionnaires supplémentaires pour assurer sa gestion, ce qui fait craindre qu'il s'agisse là d'une nouvelle source de clientélisme pour M. Meciar. On lui reprochait également le morcellement de l'élection hongroise.

#### **Fragmentations du paysage politique et dernières élections**

La scène politique a connu des réalignements politiques après la création de deux nouveaux partis en 1999. Le premier ministre, M. Dzurinda, a fondé son nouveau parti, l'Union chrétienne démocrate slovaque (SDKU), annoncé en février, après avoir tenté, sans succès, de transformer le principal parti de centre-droite, le SDK, une alliance multipartite chancelante, en une force politique unifiée et efficace (en 1996/97, M. Dzurinda avait déjà essayé, en vain, de transformer le Mouvement démocratique chrétien, le KDH, en un « parti populaire » plus large). Le parlement a voté une nouvelle loi, proposée par l'opposition et les partis de la coalition SDL et SOP, interdisant aux députés d'adhérer à plusieurs partis politiques. Cette loi vise à l'origine le nouveau parti de Dzurinda et entend précipiter la disparition du groupe parlementaire SDK. Les dernières élections législatives ont montré la renaissance du parti communiste, l'union des forces de gauche, la division de la droite et le maintien d'une extrême-droite forte. Il convient de noter l'excellent score de la minorité hongroise qui se maintient à 15%.



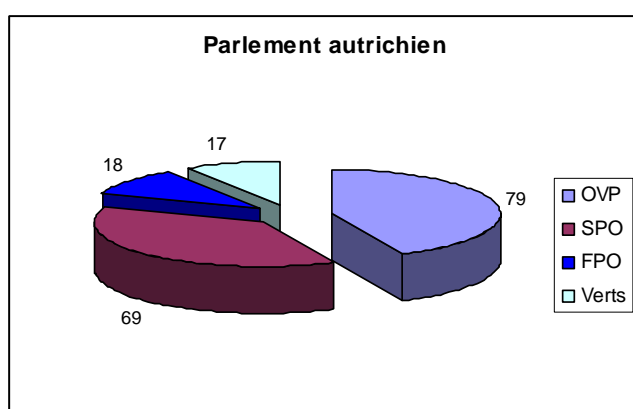
#### 2.1.2.1.4 La vision politique de la minorité Rom

Le traitement réservé à l'importante population Rom en Slovaquie n'a cessé de susciter des inquiétudes grandissantes au sein de l'UE. Un nombre significatif de Roms slovaques ont cherché asile dans les États membres de l'UE. Si les instances de l'Union européenne ont exprimé leurs préoccupations quant aux piètres conditions de vie des Roms et au fort taux de chômage qu'ils connaissent, elles sont également conscientes des profondes racines de ce problème et considèrent comme crédibles les efforts déployés par le gouvernement Dzurinda pour le résoudre. Ainsi, le gouvernement a récemment cherché à éradiquer les vestiges d'une discrimination officielle en demandant à l'Office national du travail (NUP) de ne plus faire figurer la mention « Rom » sur les registres du chômage. Le ministère de la justice a annoncé qu'il allait proposer une révision du code pénal visant à mieux définir les attaques raciales et à alourdir les peines. Le gouvernement affirme que l'émigration récente est principalement de nature économique ; la Norvège et la Finlande soutiennent clairement cette position et ont rejeté presque toutes les demandes d'asile des Roms slovaques. Le 1er septembre 2000, la Belgique a instauré de nouvelles exigences de visa à l'égard des citoyens slovaques en réponse à la nouvelle vague de demandes d'asile présentées par les Roms.

#### 2.1.2.2 En Autriche : gérer le passé et maîtriser le présent

##### 2.1.2.2.1 Le système politique

**Tableau 7 : la répartition politique autrichienne en 2004**

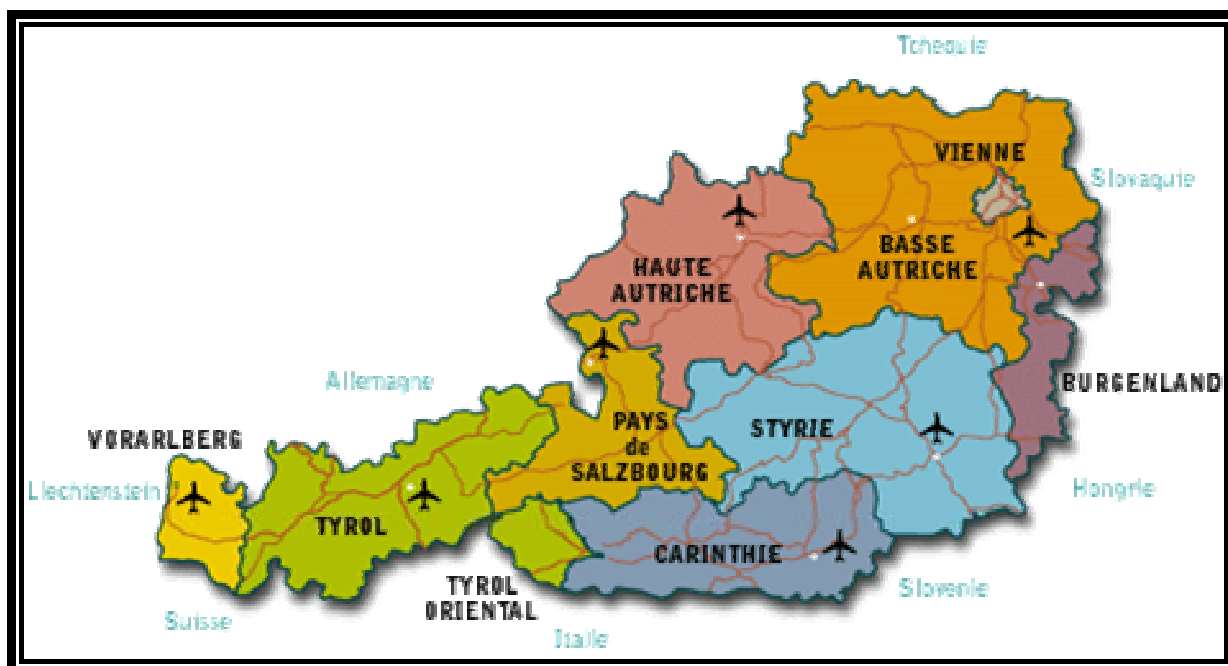


La République d'Autriche est une démocratie parlementaire. Le chef de l'Etat (le Président fédéral) ainsi que les organes législatifs sont élus par le peuple. Les citoyens autrichiens, depuis 1867 déjà, jouissent de la garantie de leurs droits fondamentaux et libertés publiques dont, entre autres, la liberté de croyance et de conscience.

L'Autriche a par ailleurs ratifié les dispositions de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950.



L'Autriche est un Etat fédéral formé de 9 Länder fédéraux (Bundesländer), à savoir le Burgenland, la Carinthie, la Basse-Autriche, la Haute-Autriche, le Land de Salzbourg, la Styrie, le Tyrol, le Vorarlberg et le Land de Vienne. La ville de Vienne est la capitale de la République fédérale.



Carte 7 : les régions administratives autrichiennes

Les actes législatifs à portée nationale relèvent de la compétence des deux chambres du Parlement fédéral – le Conseil national (Nationalrat) et le Conseil fédéral (Bundesrat), ce dernier représentant au niveau national les intérêts des Länder fédéraux. Au niveau des Länder fédéraux, la législation est le fait des instances parlementaires du Land en question.

Les 183 députés au Conseil national sont élus tous les quatre ans par le peuple autrichien, les membres des parlements des Länder fédéraux sont élus par la population du Land en question. Les membres du Conseil fédéral – au nombre de 62 actuellement – sont délégués par les parlements des Länder fédéraux. Les dernières élections au Conseil national, tenues le 24 novembre 2002, ont eu pour résultat la répartition des sièges parlementaires comme suit : 79 Parti populaire (Österreichische Volkspartei – ÖVP), 69 Parti social-démocrate (Österreichische Sozialdemokratische Partei – SPÖ), 18 Parti libéral (Freiheitliche Partei Österreichs – FPÖ), 17 Les Verts (Die Grünen).

Les organes suprêmes de l'Etat sont, outre le Président fédéral, les membres du gouvernement fédéral (ministres et secrétaires d'Etat) et le Chancelier fédéral, chef dudit gouvernement. Les



organes du pouvoir politique dans les Länder fédéraux sont les gouvernements locaux avec, à leur tête, le chef desdits gouvernements (Landeshauptmann).

Le 26 octobre 1955, le Conseil national a adopté une Loi constitutionnelle fédérale consacrant la neutralité permanente de l'Autriche.

#### 2.1.2.2.2 La « reconstruction » identitaire

L'Autriche est un pays où (jusqu'en 2000) l'alternance droite-gauche n'a jamais vraiment fonctionné puisque la droite comme la gauche appartenaient à la majorité au pouvoir. Les deux principales forces politiques SPÖ (socialistes) et ÖVP (conservateurs) ont le plus souvent gouverné ensemble plutôt que de se disputer le pouvoir (pendant un tiers de siècle sur le dernier demi-siècle). Ces deux partis dirigeaient le pays selon une plate-forme de gouvernement minimum et se partageaient les postes administratifs selon un système de répartition proportionnelle. La carte de l'un des deux partis au pouvoir était nécessaire pour obtenir un poste à responsabilité.

Il serait difficile pour autant de parler de reconstruction politique à l'heure actuelle en Autriche, car selon les canons communs, l'Autriche est un pays démocratique partageant les mêmes valeurs que les pays de l'Union Européenne. Néanmoins, au traumatisme parallèle à celui que l'Allemagne a connu après la 2ème guerre mondiale, l'Autriche a dû faire face en 2000 à ce que le Figaro<sup>6</sup> a appelé « un torrent de protestations internationales » : le gouvernement de Wolfgang Schüssel, chef du parti chrétien conservateur, venait de passer un accord avec Jörg Haider (FPÖ) leader de la droite ultraconservatrice autrichienne.

Officiellement, le chef du gouvernement affirmait vouloir phagocytter son associé afin de le neutraliser. Cet argument, jugé irrecevable par l'Union Européenne emmenée par la France et la Belgique, valut à l'Autriche 223 jours de sanctions.

Chez les Autrichiens, cette décision a été vécue comme un véritable traumatisme nourri par un profond sentiment d'injustice. La gêne entre les diplomates français et le gouvernement autrichien est encore perceptible comme le confie un diplomate français : « Depuis cette époque, nous nous efforçons de remonter la pente avec les autorités autrichiennes, mais les progrès sont timides. »

Au final, cette coalition est toujours au pouvoir et semble avoir réussi le pari qu'elle avait lancé. Le FPÖ est tombé à 8% des voix et Haider peine à se maintenir en Carinthie. Le gouvernement est régulièrement mis en cause par des scandales liés aux personnalités du FPÖ. Le dernier en

---

<sup>6</sup> Edition nationale du 5/6 décembre 2005



date est la révélation de nombreux scandales liés au pouvoir judiciaire : le ministre de la Justice, Dieter Böhmdorfer, ancien avocat de Jorg Haider, est accusé de recel d'informations confidentielles rédigées par la police et détournées à son profit. La majorité des dossiers ont été classés sans suite, mais la presse revient régulièrement sur ce qui a été considéré, il y a quelques mois, comme une affaire susceptible de faire tomber le gouvernement. Celui-ci se sépare progressivement de cet encombrant allié. Les sujets de discorde sont nombreux : réduction du service national de 8 à 6 mois, augmentation du chômage et surtout politique d'immigration que dénonce vigoureusement le leader populiste.

Les prochaines législatives, prévues en 2006 permettront de confirmer ou d'infirmier la tendance des élections européennes de 2004 (6,3% des voix pour le FPÖ).



## 2.2 Les politiques de sécurité et de défense

### 2.2.1 Les aspects liés à la sécurité

#### 2.2.1.1 L'entrée de la Slovaquie dans l'Europe de la sécurité

La Slovaquie est engagée depuis plusieurs années dans un processus considérable de mise aux normes européennes dans le domaine de la sécurité.

En matière de **protection des données** la Slovaquie a achevé l'alignement de sa législation. En septembre 2002, une nouvelle loi sur la protection des données personnelles est entrée en vigueur. Depuis décembre 2001, les bases de données de la police sont soumises au contrôle du président de l'Office de surveillance de la protection des données personnelles. Il en est de même pour les systèmes d'information de l'armée, de l'administration pénitentiaire, de l'administration douanière et de la police des chemins de fer.

La législation slovaque en matière de **visa** est en partie seulement alignée sur l'acquis communautaire (rappel du détail de l'acquis communautaire en ANNEXE 4). La nouvelle loi sur le séjour des étrangers est entrée en vigueur en avril 2002. Elle définit les types de visas qui peuvent être délivrés, ainsi que les modalités de leur délivrance. Actuellement, le pays procède à l'extension auprès de toutes les ambassades et consulats du système de liaison électronique permettant d'assurer un contact direct entre les autorités délivrant les visas et les autorités centrales.

En matière de contrôle des frontières extérieures, des progrès importants ont été faits. Les prescriptions de Schengen en matière de contrôle aux frontières extérieures ont obligé le pays à réexaminer sa politique de gestion des frontières. En effet, sous l'impulsion de l'Union soviétique, la Slovaquie avait privilégié et puissamment équipé ses frontières occidentales, c'est-à-dire celles qui la séparaient de ses « ennemis » à l'époque de la guerre froide ! Or aujourd'hui, le pays doit mettre en place des contrôles stricts à sa frontière orientale et éliminer progressivement les contrôles à l'ouest jusqu'à leur disparition complète une fois que toutes les prescriptions de Schengen seront parfaitement remplies.

Toutefois, la législation slovaque n'est pas encore alignée sur l'acquis de l'Union.

Le pays doit faire des efforts particuliers dans l'alignement de sa législation en ce qui concerne la frontière avec la République tchèque et pour finaliser les accords de coopération en matière de contrôle aux frontières et de prévention de la criminalité négociés avec la Pologne, la Hongrie et



l'Ukraine. En même temps, il devra porter une attention élevée à la modernisation du matériel ainsi qu'à l'affectation des moyens financiers pour mettre en œuvre le plan d'action Schengen.

Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures administratives et juridiques afin de renforcer le contrôle aux frontières extérieures. Les infrastructures ont été améliorées aux points de passage des 98,5 kilomètres de frontière avec l'Ukraine, mais les efforts dans ce domaine sont à poursuivre.

Aujourd'hui, la gestion des frontières demeure un sujet commun de préoccupation de l'Autriche et de la Slovaquie. Depuis 1995, l'Autriche, parce qu'elle est responsable de la frontière extérieure de l'espace Schengen, masse 2000 soldats en renfort des forces de police à sa frontière orientale (depuis 1991, elle aurait interpellé près de 80 000 clandestins originaires d'Asie centrale pour l'essentiel). De son côté, la Slovaquie a créé dès 2002 un office de la police frontalière et étrangère fort de 3353 policiers, au sein de son Présidium du corps de police.

Depuis avril 2001, le système d'information national **Schengen** a été mis en place ainsi que le plan national de mise en application de l'acquis de Schengen. Il a été actualisé et sa mise en œuvre est en bonne voie. Cependant, la préparation à l'intégration du système SIS II n'en est encore qu'à un stade préliminaire en ce qui concerne le développement des applications nationales et il conviendrait de l'accélérer.

La nouvelle loi sur le séjour des étrangers, qui aligne largement la législation slovaque sur l'acquis de l'UE en matière de **migration**, est entrée en vigueur en avril 2002, mais elle doit encore être modifiée pour ce qui est du niveau de protection en cas d'expulsion et des ressources nécessaires pour accéder au statut de résident de longue durée. L'immigration clandestine contribue à créer de sérieuses difficultés en Slovaquie. Afin d'améliorer la lutte contre ce phénomène, la Slovaquie a mis en place, en avril 2002, une unité nationale de lutte contre l'immigration clandestine.

En matière d'**asile**, un centre de documentation spécialisé dans la collecte et l'analyse des informations sur les pays d'origine a été mis en place en juillet 2001.

Une nouvelle loi sur le droit d'asile a été adoptée en juin 2002 et est entrée en vigueur en janvier 2003. Elle établit de nouvelles règles concernant le principe de « non-refoulement », régit précisément la procédure de demande d'asile et contient de nouvelles définitions relatives au concept de « pays tiers sûr ».

En matière de **coopération policière et de lutte contre le crime organisé**, la Slovaquie a signé:



- la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée;
- la convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

Depuis janvier 2001, un office de coopération policière internationale collabore avec Interpol et le bureau national Schengen. En outre, une unité au sein de la direction générale de la police nationale ( Présidium ) élabore un calendrier pour la mise en œuvre de l'acquis de Schengen.

Le Parlement a adopté, en octobre 2001, une nouvelle loi sur la police qui modifie la loi sur les forces de police de 1993. En novembre de la même année, le protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes et le protocole contre le trafic illicite de migrants additionnels à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (convention de Palerme) ont été signés. En août 2002, la Slovaquie a signé le protocole additionnel contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu.

De plus, une modification du code pénal, entrée en vigueur en septembre 2002, a introduit le **terrorisme** comme nouvelle infraction pénale. En juin 2002 la Slovaquie avait déjà modifié le code de procédure pénale pour réformer la procédure de détention préventive.

La Slovaquie a institué la fonction de procureur spécial chargé de la lutte contre la **corruption** et la criminalité organisée et a créé des tribunaux spéciaux pour ce phénomène. En juin 2002, le Parlement slovaque a adopté des modifications au code pénal qui permettent à la Slovaquie de mettre en œuvre la convention de 1995 relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes. En outre, des modifications au code civil qui permettent la ratification de la convention civile sur la corruption ont été adoptées en août 2002. Néanmoins, la corruption reste un problème préoccupant et la Slovaquie poursuit ses efforts pour mettre en œuvre son programme national de lutte.

En février 2001, la Slovaquie a ratifié la convention européenne de 1990 sur le **blanchiment**, le dépistage, la saisie et la confiscation des produits du crime. Une unité de police financière indépendante coopère avec les forces de police des États membres et avec l'Office de lutte anti-fraude (OLAF) .

Une nouvelle loi, entrée en vigueur en septembre 2002, impose la suppression de tous les comptes anonymes existants à partir de janvier 2004 et au plus tard en janvier 2007.

En juin 2001, la Slovaquie a présenté une demande d'adhésion à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) ; entre temps, un point focal national a été mis en place. Un programme national de lutte contre la drogue a couvert la période 1999-2003. L'Observatoire



national des drogues a été institué comme point national du système d'information sur les drogues au sein du réseau européen d'information sur les drogues et les toxicomanies (Reitox).

En juillet 2001, la nouvelle loi **douanière** et la loi sur les organes administratifs centraux dans les domaines des douanes sont entrées en vigueur. La Slovaquie doit encore faire des efforts afin de mettre en œuvre un système informatique douanier, d'améliorer la formation du personnel et de lutter contre la corruption interne.

Trois protocoles d'accord entre l'administration douanière et des organisations d'entreprises en matière de lutte contre le trafic de drogue ont été signés. En juin 2002, le Parlement a approuvé une modification du code de procédure pénale visant à renforcer les pouvoirs d'enquête des fonctionnaires des douanes.

En matière de **coopération judiciaire en matière civile et pénale**, l'alignement de la législation slovaque se poursuit. La loi sur l'extradition a été modifiée en juin 2001. En outre, plusieurs conventions ont été ratifiées, notamment la convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

La réforme du code de procédure pénale a été adoptée. Elle prévoit de nouvelles dispositions sur l'assistance judiciaire internationale qui achèvent l'alignement de la législation slovaque sur l'acquis dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale.

En matière civile, les conventions suivantes sont devenues contraignantes pour la République slovaque:

- la convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale;
- la convention européenne sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde des enfants et le rétablissement de la garde des enfants (1980);
- la convention supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (1961);
- la convention concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants (1996).

La Slovaquie a ratifié tous les instruments juridiques relatifs aux **Droits de l'Homme** dans le cadre de l'acquis en matière de justice et d'affaires intérieures.

Entre 2004 et 2006, la Slovaquie recevra 48 millions d'euros d'aide de l'Union européenne au titre de la mise en œuvre de l'acquis Schengen.



### 2.2.1.2 La France et l'Autriche face à l'enjeu du transfert de l'acquis communautaire a la Slovaquie

#### **Renforcement du partenariat franco-autrichien**

La coopération bilatérale franco-autrichienne repose sur un accord de réadmission (1962) et un accord relatif au séjour des réfugiés (1974). La France et l'Autriche se sont employées à contribuer de façon conjointe à la préparation de l'élargissement de l'UE par la mobilisation de leurs expertises économiques et politiques au sein du Centre Franco-Autrichien (CFA). Basée à Vienne, cette organisation intergouvernementale a été créée en 1978 par un échange de lettres entre les ministres des affaires étrangères français et autrichien. Il est financé à parité par les deux gouvernements. L'institut français des relations internationales est associé à ses travaux.

L'ouverture d'un poste d'attaché de sécurité intérieure à Vienne depuis septembre 2002 a renforcé la relation bilatérale entre les forces de sécurité des deux pays. En octobre 2002, l'Autriche envoyait deux fonctionnaires au séminaire européen de Lille intitulé : « Une meilleure organisation des services de police européens pour lutter contre la criminalité itinérante transfrontalière ».

La volonté de travail en commun s'est traduite par plusieurs actions conjointes, essentiellement en direction des pays d'Europe centrale et orientale. Tel a été le cas du jumelage baptisé « Slovaquie 99, Renforcement et organisation des contrôles aux frontières », que la France a conduit en tant que leader et les Autrichiens en tant que « junior partner » au profit de la Slovaquie. Tel est aussi le cas du programme « Migrations, visas, frontières » dont la France assure la direction dans le cadre de PHARE<sup>7</sup>.

#### **Relations bilatérales entre l'Autriche et la Slovaquie**

Ces dernières années, l'Autriche a privilégié les relations avec les pays ayant une frontière commune avec la sienne, augmentant sa participation financière dans les programmes bilatéraux

---

<sup>7</sup> « Pologne, Hongrie, Aide à la Reconstruction Economique ». Il s'agit d'une initiative politique en vue de l'intégration de plusieurs pays de l'Union menée par la Commission européenne et les Etats européens et comportant un programme spécifique lancé dès 1989. Ce programme a ensuite été étendu à l'ensemble des PECO. La Commission européenne finance à travers ce type de programmes une aide technique et financière dans certains pays « visant à créer les conditions d'une économie de marché caractérisée par la propriété et l'initiative privée ». Les moyens sont gérés dans chaque pays sur des programmes négociés entre les gouvernements et la Commission. Il s'agit surtout d'aides à la restructuration d'entreprises publiques, au développement du secteur privé, à la réforme des institutions et à l'administration publique, des services sociaux, aux politiques d'emploi, de santé et de développement régional, à l'environnement et à la sécurité nucléaire.



d'assistance et sa participation aux jumelages dans le domaine JAI (Justice et affaires intérieures). Elle mène une politique de voisinage dynamique en direction des pays de l'ex-bloc de l'Est, dont la Slovaquie, qui l'amène à être un des acteurs majeurs de la coopération policière dans la zone.

## **Relations bilatérales entre la France et la Slovaquie dans le domaine de la coopération policière (voir ANNEXE 6)**

### 2.2.1.3 Les forces de sécurité slovaques en évolution

#### 2.2.1.3.1 Une police à remodeler

La République slovaque ne dispose que d'une seule force de police à compétence nationale. Sa direction générale, qui prend l'appellation de Présidium de la police, est une des directions du ministère de l'Intérieur. La police est dirigée et administrée par le président de la police, nommé par le ministre de l'Intérieur. Les missions de la police et les pouvoirs et responsabilités des policiers sont précisés par la loi de 1993 relative à la force de police, modifiée en octobre 2001. Des polices municipales existent aussi en Slovaquie. Les pouvoirs des policiers municipaux sont toutefois limités à la police administrative (circulation routière, stationnement et ordre public). Pour assurer l'homogénéité des polices municipales, une loi du 1<sup>er</sup> janvier 2004 a précisé les modalités du contrôle, par l'Etat, des activités de ces polices, de leurs identifiants (uniformes et véhicules) et du niveau de formation professionnelle des agents.

#### Effectifs de la police nationale :

19 600 personnels dont 2050 féminins, auxquels s'ajoutent 6600 agents administratifs.

Rappel population slovaque : 5 379 455 au recensement de mai 2001 (soit un policier pour 248 habitants, équivalent au ratio français 1/230).

#### Organisation :

La police nationale a été réorganisée le 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour diminuer le nombre d'unités au niveau régional et local, passant de 125 à 49.

La nouvelle structure de la police est la suivante :

- Niveau national : Présidium de la police
- Niveau régional : 8 directions régionales
- Niveau local : 41 districts de police



- Ecoles : écoles de formation des policiers, école des officiers de police et académie de police.

Au niveau national (voir organigramme du Présidium en ANNEXE 7), les principaux changements sont liés à la montée en puissance de la police judiciaire, à la création d'un bureau de la lutte contre la corruption et d'un bureau chargé de la criminalité organisée. Ces composantes se déclinent au niveau régional et local.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la sous-direction des investigations du ministère de l'Intérieur (et ses ramifications au niveau régional et local) a été fusionnée avec la police nationale.

Les objectifs de la réorganisation de 2004 sont d'accélérer les enquêtes et les instructions des affaires criminelles, de combattre efficacement la corruption et le crime organisé.

Les structures des directions régionales et des districts de police font l'objet des ANNEXES 8 et 9.

#### Composition du bureau de la coopération policière internationale du Présidium de la police :

Ce bureau a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Son chef dépend directement du président de la police. C'est le lieu central de la mise aux normes européennes de la police slovaque.

Il se compose d'un département de la coopération policière internationale, d'un bureau national Interpol, de l'unité nationale Europol, de l'unité Schengen, du bureau Sirène et du département des officiers de liaison et des opérations extérieures (missions de maintien de la paix).

#### 2.2.1.3.2 Une priorité : la lutte contre la criminalité organisée

##### Caractéristiques de la criminalité liée au trafic de stupéfiants.

La Slovaquie d'aujourd'hui connaît un développement important du commerce de la drogue (voir tableau statistique en ANNEXE 7). Depuis 1989, la Slovaquie est devenue un point de transit important sur la « Route des Balkans ». Une partie des stupéfiants transportés reste sur le territoire slovaque. L'élément le plus caractéristique pour la Slovaquie est qu'elle est un pays de transit et un pays d'échanges. Le transit est effectué par les camions. Il s'agit d'héroïne notamment. Des dépôts d'héroïne sont aussi constitués sur le territoire afin de stocker la drogue avant son transport par petites quantités au moyen de véhicules privés, de bus ou de camionnettes. C'est ainsi que les organisations criminelles évitent la saisie de grosses cargaisons,



tirant ainsi tout avantage de la charge de travail sans cesse grandissante des services douaniers due à l'augmentation de la circulation des personnes et des biens.

La migration élevée est la conséquence de la position géographique. Les drogues continuent d'arriver en masse en Europe via trois portes d'entrée principales : à l'est par la Turquie pour l'héroïne, et au sud par l'Espagne pour la cocaïne et au-delà, par la « Route des Balkans » traversant la Hongrie, la Slovaquie et la République Tchèque.

Il existe deux passages frontières importants au sud de la Slovaquie : Medvedov et Komarno. Ils seraient la porte principale pour le trafic de drogues par la « Route des Balkans ». A l'est du pays, les 98,5 kilomètres de frontière avec l'Ukraine offrent des possibilités de trafic en provenance de Russie.

### Production des produits psychotropes.

On peut dire que les organisations criminelles locales ont pu reconvertir une partie de l'industrie chimique pour la production de drogues de synthèse. Cette formule a été favorisée par plusieurs facteurs :

- les produits chimiques de base ne sont pas soumis à un contrôle sérieux,
- les chimistes très qualifiés et plusieurs fois sous-payés sont des cibles faciles à exploiter,
- les consommateurs ont peu l'habitude des drogues naturelles (du moins dans les zones urbaines) et n'ont donc aucun a priori contre leurs succédanés. Or, ces dernières années, les signes de la mise en place de production ont augmenté.

Au contraire de l'Europe occidentale, il était assez simple, jusqu'à une période récente, de se procurer le matériel pour une production illicite des produits psychotropes en Slovaquie. Il était possible de se procurer dans le réseau public et dans le réseau privé des entreprises chimiques. Des laboratoires entiers auraient ainsi été vendus.

Le Programme national de lutte contre le trafic de drogues.

Pour éliminer les conséquences négatives de ces pratiques différentes un « Programme national de lutte contre le trafic de drogues » a été agréé par le gouvernement slovaque dès le 8 mai 1995.



### L'activité de la Police nationale et de la Douane.

Le « Programme national de lutte contre le trafic de drogues » (loi du 1<sup>er</sup> octobre 1994) ainsi que la loi relative à la « lutte contre la criminalité organisée » indiquent que des changements importants sont intervenus, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

La Police nationale slovaque s'est articulée par étapes selon les attributions suivantes :

- le niveau central : *le bureau chargé de la lutte contre la criminalité organisée* reprend, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les attributions de l'unité nationale anti-drogue créée dès 1994 ;
- le niveau régional : *des sections anti-drogues* sont destinées à la lutte contre la vente des drogues « sur la route » dans une région en collaboration étroite avec l'unité nationale anti-drogues ;
- le niveau local : *les unités de base de la Police* sont destinées à la prévention et à la sécurité anti-drogue générale des citoyens.

La Douane, par ses missions, ses moyens et son implantation, réalise environ trois quarts des saisies de drogue en Slovaquie chaque année. Pour ce faire, elle fait appel à des méthodes et des techniques de plus en plus modernes et évolutives et agit de plus en plus en coopération avec les autres services slovaques et étrangers concernés.

Afin de remplir au mieux cette mission, la douane adapte ses moyens et ses méthodes de travail au nouveau contexte de circulation des marchandises, des personnes et des capitaux. La part importante des saisies annuelles de drogue réalisées par la douane, de même que le pourcentage des constatations faites sur le fret commercial (environ 45% du total) montrent la spécificité de l'action douanière orientée vers la répression des trafics d'envergure.

La douane et la police anti-drogue saisissent en moyenne chaque année environ 50 à 60% des quantités de drogues interceptées sur le territoire national.

#### 2.2.1.3.3 L'évolution du crime organisé en Slovaquie

La revente de drogues, de cigarettes, de faux médicaments, de pièces détachées contrefaites, de véhicules volés, le trafic d'êtres humains, le trafic de main-d'œuvre, le blanchiment et la corruption sont les principales formes de la criminalité organisée en Slovaquie. Toutes ces



activités décuplent la puissance des groupes mafieux structurés qui brassent des sommes d'argent sale importantes.

#### Les groupes criminels agissant sur le territoire slovaque.

*Les gangs russes.* Leurs activités les plus réalisées en Slovaquie sont le trafic de stupéfiants, d'armes, la contrebande d'alcool et de cigarettes. En collaboration avec les individus ou les groupes criminels slovaques, ils pourraient contrôler une partie des activités « financières » du pays.

L'un des plus dangereux aspects des gangs russes est leur possibilité d'acquérir du matériel nucléaire. Ces dernières années, plusieurs cas de contrebande nucléaire auraient été notés dans le pays, en Allemagne et en Pologne.

*Les mafias albanaise et italienne* sont les principales autres organisations criminelles agissant en Slovaquie.

#### 2.2.1.4 La réorganisation des forces de sécurité autrichiennes

Le niveau global de criminalité est modeste en Autriche, même si les délits d'appropriation - notamment les objets d'art - ont cru ces dernières années (les Autrichiens mettant principalement en cause des réseaux d'origine roumaine et bulgare). L'Autriche est utilisée comme plate forme pour le blanchiment d'argent de la criminalité russe. Elle sert de base de repli et d'opérations à la mafia italienne dans une perspective de redéploiement de ses activités vers l'Est. La position centrale du pays en fait une zone de transit des trafics turc et asiatique. Les formes majeures de la criminalité sont le trafic de drogue (route des Balkans), l'immigration clandestine (flux Est/Ouest, Sud-Est/Ouest), le trafic de fausse monnaie, de véhicules volés et d'armement de petit calibre.

Le gouvernement autrichien manifeste une volonté affirmée de meilleure intégration internationale en matière de lutte contre la criminalité organisée et de coopération renforcée avec les nouveaux membres de l'Union européenne. Son objectif est d'assurer la réalisation de forces de sécurité répondant aux impératifs d'un Etat de droit et d'une lutte redoublée contre les facteurs de criminalité.



Dans cet esprit, la réforme du système de sécurité intérieure a été définitivement adoptée par le Parlement autrichien le 9 décembre 2004. Elle est entrée dans sa phase de mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour s'achever le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Cette réforme avait été anticipée par la fusion des écoles de formation en 2003 avec un certain nombre de services redondants et par la dissolution de la branche « surveillance » de la douane autrichienne en 2004. Les missions de ce service ont été reprises par la *Bundesgendarmerie* et par la *Bundespolizei* en fonction des zones de compétence de chacune de ces structures.

La fusion engagée au 1<sup>er</sup> janvier entraîne la disparition des deux institutions existantes, toutes deux à statut civil et rattachées au ministère de l'intérieur, la *Bundespolizei* (compétente à Vienne et dans un certain nombre de villes) et la *Bundesgendarmerie* (compétente sur le reste du territoire et aux frontières), pour aboutir à la création d'une force unique, reprenant l'appellation de *Bundespolizei* ainsi que l'organisation et le fonctionnement de la *Bundesgendarmerie* actuelle.

Il s'agit donc, ni de l'absorption de l'une par l'autre, ni de la dilution de l'une dans l'autre des deux structures, mais d'une réorganisation en profondeur du dispositif de sécurité intérieure.

Cette réforme permet également de redéfinir les rôles respectifs de l'autorité administrative et de l'autorité de police.

#### 2.2.1.5 Organisation et fonctionnement actuels des forces de sécurité intérieure autrichiennes

Compte tenu de l'héritage historique, du conservatisme de la société et de l'administration autrichiennes, coexistent aujourd'hui en Autriche deux forces de sécurité intérieure à l'organisation et au fonctionnement fondamentalement différents.

La *Bundesgendarmerie* couvre aujourd'hui 98% du territoire où résident deux tiers de la population avec un effectif de 15 000 gendarmes. La *Bundespolizei* assure la sécurité dans 14 villes avec un effectif de 10 000 policiers (dont 60 % pour la seule ville de Vienne). Si l'on ajoute les 4000 fonctionnaires administratifs et juristes, l'effectif du BMI (ministère de l'intérieur) atteint 29000 agents (soit un ratio d'un policier ou gendarme pour 324 habitants).

##### 2.2.1.5.1 La réforme

Envisagé depuis les années soixante, le principe d'une fusion des deux forces a été retenu par la coalition qui a accédé au pouvoir en février 2000 (chrétiens-sociaux de l'ÖVP et extrême-droite populiste du FPÖ). Cette réforme a été votée le 9 décembre 2004 par le Parlement, instituant une nouvelle organisation du dispositif de sécurité intérieure.



#### 2.2.1.5.1.1 Fusion des structures de commandement et des états-majors

Les nombreuses structures de commandement vont fusionner en autant de directions régionales de police (*Landespolizeidirektionen*) qu'il existe de régions (*Länder*), soit 9 au total. Chaque direction régionale sera organisée de façon pyramidale sous l'égide du BMI représenté dans la région par le directeur régional de la sécurité ou *Sicherheitsdirektor*. La direction de la police sera assurée par un commandant régional de la police (*Landespolizeikommandant*) qui disposera d'un état-major et aura autorité sur tous les fonctionnaires de police affectés dans sa région.

Tous les commissariats (*Wachzimmer*) seront commandés par un officier qui disposera de deux adjoints, à l'identique de ce qui se pratiquait dans les postes de la *Bundesgendarmerie*. Cette restructuration aboutira à responsabiliser les commandants territoriaux et à calquer la structure hiérarchique de cette nouvelle force de police sur la structure fédérale de l'Autriche.

Elle devrait également permettre « d'économiser » plus de 1000 postes de responsabilité et aboutir, à effectif constant, à accroître le nombre de fonctionnaires dédiés aux tâches d'exécution. Le corollaire de cette évolution est bien entendu la réduction substantielle de la masse salariale.

#### 2.2.1.5.1.2 La dissociation de l'autorité administrative et de l'autorité policière

Le directeur régional de la sécurité aura dorénavant à définir l'objectif de sécurité, parfois la mission lorsqu'il s'agira de maintien de l'ordre public. Il reviendra à l'autorité policière de définir les moyens et les modes d'actions à mettre en œuvre pour le réaliser. Les « juristes » dépendront de cette nouvelle autorité et ne seront plus que des interlocuteurs des responsables policiers.

Cette extension des prérogatives de commandement et de direction génère d'ailleurs une réflexion sur la formation des futurs officiers de la nouvelle *Bundespolizei* dont il sera attendu une formation universitaire du niveau de la maîtrise en droit au minimum.

### 2.2.2 Les aspects défense

Bien qu'elles aient des origines opposées, les forces armées autrichiennes et slovaques sont relativement comparables en terme de format, de structure et d'organisation. Elles se heurtent



aujourd'hui à des difficultés de restructuration afin de réorienter leurs priorités vers les opérations extérieures de maintien de la paix. Néanmoins, du fait de sa non appartenance à l'OTAN et de son passé neutraliste, l'Autriche inscrit plutôt sa politique défense dans un cadre onusien, et si possible européen. La politique de défense slovaque donne davantage la priorité à sa nouvelle appartenance à l'Alliance atlantique et entend apporter à l'OTAN des capacités réduites mais de qualité dans ces domaines d'excellence.

#### 2.2.2.1 Des politiques de défense différenciées

##### 2.2.2.1.1 Des antécédents historiques antagonistes

Les forces armées autrichiennes trouvent leur racine dans un passé militaire, qui a toujours été associé à l'histoire de l'Autriche. En revanche, les forces slovaques, récemment créées, sont dépourvues de référence à un passé national.

- L'ancrage historique des forces armées autrichiennes

Suite à la dissolution de l'armée autrichienne liée à la monarchie en 1918, une *Volkswehr* fut instituée pour encadrer la force armée dans la jeune république. Jusqu'à la fin de l'année 1919, elle assura des missions de garde et de sécurisation et fut également engagée dans des combats pour la défense de la Carinthie. Le traité de Saint-Germain limita les forces armées autrichiennes à une armée professionnelle de 30 000 hommes sommairement équipés. Le service militaire obligatoire fut réintroduit en 1936 provoquant une réorganisation des forces armées et l'élaboration de faibles forces aériennes.

Les forces de l'armée fédérale autrichienne furent engagées par le gouvernement contre les formations paramilitaires des sociaux-démocrates et les nationaux-socialistes. En mars 1938, sur ordre du gouvernement, elle ne s'opposa pas à l'invasion de l'Autriche par la *Wehrmacht* allemande (*Anschluss*). La plupart des troupes autrichiennes furent alors intégrées dans la *Wehrmacht*. Il n'exista pas de corps de troupe purement autrichien, même si plus d'un million d'Autrichiens servirent dans la *Wehrmacht*. 20 % d'entre eux périrent au cours de ce conflit.

Entre 1945 et 1955, l'Autriche fut dépourvue de forces armées. La *Bundesgendarmerie* peut être considérée comme le terreau de la future armée fédérale autrichienne. La conclusion du Traité de



Vienne en 1955 et son admission à l'organisation des Nations Unies permettent à l'Autriche d'organiser ses forces armées autour de son statut de neutralité. Une loi du 7 septembre 1955 présente les missions de l'armée fédérale autrichienne, fixe les responsabilités de commandement et les modalités du service militaire obligatoire. Le ministère de la défense est reconstitué en juillet 1956.

Ayant partagée les différences expériences douloureuses de l'Autriche depuis la fin de l'Empire austro-hongrois, les forces armées autrichiennes inscrivent leur action dans la continuité de leur histoire nationale.

- La récente création de l'armée slovaque

L'armée de la République slovaque est créée en 1993, à la suite de la séparation en deux États de la Tchécoslovaquie. Il s'agit donc d'une création récente, ayant peu de racines historiques à partager pour fonder une mémoire militaire collective. De plus, le processus de séparation s'est déroulé de manière pacifique, privant les forces slovaques des traditionnels référents identitaires acquis lors des combats d'indépendance. L'absence de menaces précises et concrètes à courte échéance accentue ces difficultés identitaires. Le principal vecteur de cohérence est constitué par l'héritage issu de l'appartenance des forces tchécoslovaques au pacte de Varsovie. Or, cet héritage est remis en question par les adhésions à l'Union européenne et à l'OTAN en avril et mai 2004. Ces décisions politiques accélèrent la restructuration destinée à moderniser ou plutôt occidentaliser les forces slovaques, aggravant ainsi l'absence de référents identitaires.

#### 2.2.2.1.2 Des priorités politiques différentes

Tandis que l'Autriche privilégie la construction de l'Europe de la défense, malgré ses difficultés liées à sa politique de neutralité, la Slovaquie semble, dans le domaine militaire, résolument orientée vers l'OTAN. Les participations de ces deux États aux opérations internationales traduisent assez clairement ces différences d'orientation des politiques de défense.

- La politique de défense autrichienne se tourne vers la PESD.

Selon la doctrine de sécurité et de défense autrichienne, adoptée le 12 décembre 2001, la politique de défense et de sécurité autrichienne s'appuie sur le renforcement de la concertation et



de la coopération internationales, et dans ce cadre apporte un soutien actif aux efforts de désarmement et de réduction des armes de destruction massive. Elle soutient les efforts des organisations internationales, en particulier de l'ONU et de l'OSCE, pour préserver la paix et la démocratie. Vis à vis de l'Asie centrale, elle entend encourager le développement des Droits de l'Homme, notamment à travers l'action du Conseil de l'Europe, et contribuer à limiter les risques militaires par l'intermédiaire du partenariat pour la paix de l'OTAN.

L'action du ministère de la défense autrichien au service d'une défense européenne commune, notamment dans le cadre de la PESD, est considérée comme prioritaire. Cette orientation exprime le caractère avant tout européen de la politique de défense de l'Autriche. Elle fait l'objet d'un réel débat entre partisans et opposants au statut de neutralité. En novembre 2004, Madame Ursula Plassnik, ministre des affaires étrangères autrichienne, déclarait que le débat sur la neutralité « n'est plus d'actualité ». En effet, en 1999 l'Autriche a modifié sa Constitution pour participer aux missions de l'Union européenne sans toutefois renoncer à la particularité de son statut. Elle indiquait son souhait de confirmer dans le texte de la nouvelle Constitution européenne son statut de pays neutre qui lui a évité de se prononcer sur sa participation à la guerre en Irak. Une adhésion éventuelle à l'OTAN, à l'instar de ces partenaires d'Europe centrale, reste conditionnée à une consultation populaire favorable et ne semble pas, actuellement, à l'ordre du jour du gouvernement.

Issue de ces grandes orientations, la politique de défense autrichienne entend contribuer à l'architecture de la défense européenne, en participant à hauteur d'une brigade (3500 hommes) à une force multinationale mise en place dans le cadre des missions de maintien de la paix, dites de Petersberg. Parmi les priorités du ministère de la défense figurent également la lutte contre le terrorisme, le soutien des populations en cas de catastrophe naturelle et la coopération avec le ministère de l'Intérieur dans le cadre de la mission de surveillance des frontières extérieures de l'UE. Il est recherché une plus grande professionnalisation des forces armées sans que le principe du service national soit pour l'instant remis en question.

Le budget de la défense autrichien connaît depuis une dizaine d'années une baisse régulière (de 1,07% du PIB en 1989 à 0,78% en 2004). En 2004, il s'élève à 1,74 milliards d'euros, en augmentation de 4%.

- L'adhésion à l'OTAN, élément central de la politique de défense slovaque



La Slovaquie ne fait l'objet d'aucune menace immédiate. Sa politique de défense est fondée sur deux textes législatifs, la stratégie de sécurité et la stratégie de défense, adoptés par le Parlement en 2001. A l'issue, une doctrine des forces armées a été élaborée en 2002. La posture de défense slovaque est essentiellement défensive. En effet, la Slovaquie renonce à l'emploi de la force en premier, affirme son respect de la souveraineté des Etats et son absence de revendications territoriales. Parallèlement, elle mène une professionnalisation graduelle de ses forces armées.

La crédibilité de cette politique de défense repose sur l'intégration de la Slovaquie dans les ensembles atlantique et européen. La double adhésion à l'OTAN le 29 mars 2004 et à l'Union européenne en mai 2004, constitue l'aboutissement d'un long processus politique entamé dès 1993. Les réformes militaires, initiées dans la perspective de ces adhésions, sont amenées à se poursuivre. Les textes fondamentaux de la politique de défense slovaque mentionnés précédemment sont en cours de refonte, pour s'adapter au nouveau statut de la Slovaquie. A ce titre, l'adhésion à l'OTAN semble dans le domaine de la défense plus dimensionnant pour les réformes à entreprendre que l'adhésion à l'UE.

Compte tenu de ses faibles capacités, la Slovaquie entend participer à l'Alliance atlantique en apportant des contributions centrées sur ses pôles d'excellence : le génie-déminage, des spécialistes NBC, en particulier dans le domaine chimique, et éventuellement des forces spéciales. Le soutien de l'opinion publique à l'entrée dans l'OTAN reste faible (52% d'opinion favorable). Pendant l'intervention de la coalition en Irak, les opinions défavorables étaient majoritaires. Le gouvernement a en conséquence entrepris une campagne d'information sur l'OTAN.

Le budget de la défense slovaque est de 565 millions d'euros en 2004. Cela représente 1,81% du PIB contre 1,96% en 2003. En 2005, il devrait s'établir à 630 millions d'euros, soit 1,9% du PIB. Les dépenses de fonctionnement représentent 70 % du budget, d'où les nécessaires efforts de restructuration afin de dégager des crédits pour moderniser les matériels déjà anciens.

- Les contributions aux opérations internationales de maintien de la paix, reflète des priorités nationales



Près de 500 militaires slovaques participent aux missions de paix internationale. Dans le cadre des opérations sous contrôle des Nations Unies, environ 300 hommes se partagent entre Chypre (UNCYP) et le plateau du Golan (UNDOF). Une centaine d'hommes sont intégrés à la KFOR. Sa participation à l'opération ALTHEA, relève par l'Union européenne de l'OTAN en Bosnie, se limite à une demi-douzaine d'officiers en état-major.

La Slovaquie participe également aux opérations militaires contre le terrorisme en Afghanistan (*Enduring freedom*) et en Irak (*Iraki freedom*) aux côtés des Américains. Le 11 mars 2004, le Parlement slovaque a décidé d'envoyer en Afghanistan un officier et 16 sapeurs pour renforcer la section de génie comprenant une quarantaine d'hommes. Elle reste également présente sur l'aéroport de Bagram, à 50 km au nord de Kaboul, dans le cadre d'un accord avec les Etats-Unis. Par ailleurs, membre de la coalition menée par les Etats-unis, Bratislava a déployé en Irak, à 100 km au sud de Bagdad, sous commandement polonais, une unité du génie de 80 hommes chargée d'opérations de déminage, ainsi qu'une vingtaine de soldats des forces spéciales qui assurent leur protection.

L'Autriche a également envoyé plus de 350 militaires sur le plateau du Golan sous contrôle de l'ONU. Mais surtout elle fournit un bataillon mécanisé de 525 hommes à la KFOR au Kosovo et 280 militaires pour l'opération ALTHEA. Au total, près de 1200 soldats autrichiens sont employés dans des opérations de sécurité internationale.

De ce parallèle, il ressort clairement que les Autrichiens s'engagent essentiellement sous mandat de l'ONU ou dans le cadre de projets de sécurité européen (Balkans) tandis que la Slovaquie, en tant que nouveau membre de l'OTAN, attache une plus grande importance aux opérations dirigées par les Américains.

#### 2.2.2.2 Des outils militaires relativement comparables

Les forces armées autrichienne et slovaque se situent, sur le plan des formats et de l'organisation, dans des situations comparables. Néanmoins, l'héritage historique de l'industrie d'armement en Slovaquie et le niveau d'équipement des forces induisent des différences de capacités opérationnelles. Les deux forces sont en cours de restructuration afin d'améliorer leurs capacités à participer à des opérations extérieures. Conformément à leur orientation politique, la Slovaquie souhaite développer ces capacités dans le cadre de l'OTAN, tandis que l'Autriche tend à privilégier le cadre européen.



#### 2.2.2.2.1 Les organisations des forces armées autrichienne et slovaque comportent de nombreuses similitudes

##### 2.2.2.2.1.1 Le volume de forces et la question du service national

La comparaison des effectifs des forces armées autrichiennes et slovaques est difficile compte tenu de la pluralité des statuts (militaires de carrières, appelés, engagés ou miliciens), notamment au sein des armées autrichiennes. Néanmoins, en simplifiant, on peut considérer que les forces armées autrichiennes ont un effectif d'environ 35 000 hommes, dont la moitié est fournie par le contingent. Le ministère de la défense slovaque compte aujourd'hui environ 19 000 militaires et 6 000 employés civils.

Compte tenu du fait que les forces autrichiennes sont dans un mouvement de réduction vers 25 000 hommes et que les forces slovaques sont passées de 45 000 à 20 000 hommes en cinq ans, on peut considérer que ces armées sont d'un volume comparable, leurs réductions d'effectifs étant légèrement décalées dans le temps.

En Slovaquie, le service national a été réduit à six mois au début de l'année 2004. L'objectif est d'achever la professionnalisation des forces slovaques en 2006. L'Autriche maintient la conscription mais la durée sera réduite à 6 mois à partir de 2006. La volonté politique d'entretenir le lien armée/nation et la surveillance de la frontière sud, qui nécessite un déploiement supplémentaire de 2200 militaires, ne permettent pas aujourd'hui d'envisager sereinement la fin de la conscription. Néanmoins, la réduction régulière de la durée du service national pousse l'armée autrichienne à s'organiser à terme, comme une armée professionnelle.

##### 2.2.2.2.1.2 Des forces armées en restructuration permanente

L'Autriche et la Slovaquie, après avoir connu de multiples restructurations au cours des dix dernières années, sont parallèlement engagées dans des processus de réformes à l'horizon 2010. Il est difficile de présenter des structures tant celles-ci se révèlent évolutives.



En Autriche, le ministère de la défense a adopté un nouveau format d'armée en décembre 2002. En septembre 2003, une commission de réforme « Armées 2010 » est mandatée par le ministre de la défense pour définir les actions de modernisation des forces armées. Elle a remis son rapport en juin 2004. Les réformes devraient être arrêtées au début de l'année 2005.

De même, le ministère de la défense slovaque, à peine né en 1993, a dû se restructurer dès le début des années 2000 en vue de son adhésion à l'OTAN. Aujourd'hui, les forces armées slovaques sont engagées dans un important programme de réorganisation dont les objectifs, définis dans le plan « armée slovaque 2010 », doivent permettre de répondre aux exigences d'interopérabilité de l'OTAN.

#### 2.2.2.2.1.3 Des structures militaires similaires

L'Autriche et la Slovaquie ne disposant pas d'accès à la mer, leurs forces sont réparties entre des forces terrestres, des forces aériennes et des forces de soutien. Cette structure se retrouve dans les deux organisations. 2/3 des effectifs sont consacrés aux forces terrestres. Les différentes restructurations successives ont réduit les formats et provoqué la montée en puissance des structures interarmées, notamment dans le domaine du soutien. Les deux armées se réorganisent à l'horizon 2010 pour participer aux forces de réaction rapides de type GT1500 qu'elles soient mobilisées par l'UE, par l'OTAN ou mises à la disposition de l'ONU.

En 2002, les forces armées autrichiennes s'organisent autour des deux commandements principaux regroupant les forces terrestres et aériennes. La structure est complétée par des organismes interarmées. On retiendra en particulier : le commandement des interventions internationales, basé à Graz, le commandement des forces spéciales, localisé à Vienne, le commandement des systèmes d'information et de commandement, et le commandement de soutien ainsi que les services communs.

Les forces terrestres autrichiennes s'appuient sur 9 commandements régionaux (les 8 commandements de province et le commandement militaire de Vienne) et un commandement des forces terrestres, installé à Salzbourg, rassemblant 3 brigades de chasseurs, deux brigades mécanisées et quelques bataillons d'appui, spécialisés dans l'artillerie, le génie, la lutte antichar ou la reconnaissance. Elles comptent environ 28 000 hommes.



Le commandement des forces aériennes comprend trois régiments aériens, trois régiments de défense sol-air et un commandement de la surveillance aérienne.

Afin de faciliter la participation de l'Autriche aux opérations extérieures, il est imposé à tout nouveau militaire autrichien un acte de volontariat pour les missions extérieures. Cette réorientation nécessitera une réduction parallèle des différents commandements autrichiens, tant terrestres qu'aériens.

Subordonnées à un état-major général, basé à Bratislava, les forces slovaques s'organisent autour de trois commandements opératifs : le commandement des forces terrestres, le commandement des forces aériennes et le commandement de soutien et d'entraînement.

Les forces terrestres (environ 9000 hommes) comprennent une brigade mécanisée, une brigade d'infanterie et un régiment d'artillerie sol-sol. Ces unités sont dotés de matériels d'origine soviétique déjà anciens : chars T-72, VBC de type BMP-1 ou BMP-2, des automoteurs d'artillerie *Dana* ou *Zuzana*. Les forces terrestres contribuent à la constitution de deux unités multinationales : la Brigade polono-tchéco-slovaque et le bataillon du génie ukraino-hungaro-roumano-slovaque dédié à la lutte contre les catastrophes naturelles. Ce dernier bataillon n'est constitué que dans le cadre d'exercices ou d'interventions.

Les forces aériennes sont composées d'un centre de conduite des opérations aériennes et de trois bases aériennes se répartissant géographiquement les capacités de combat et d'entraînement (MIG-29 et L-39), les moyens de transport léger (An-24, L-410) et les différents types d'hélicoptères (Mi-24, Mi-17, Mi-8) pour les missions d'attaque, de transport ou de recherche/sauvetage.

Le commandement de soutien et d'entraînement (4000 hommes) est essentiellement chargé de la formation des appelés, de l'entraînement des unités mécanisées et blindées et du soutien logistique.

#### 2.2.2.2 Les difficultés actuelles des armées autrichienne et slovaque

Pour des raisons différentes, les armées autrichienne et slovaque se heurtent, à des degrés divers, à des difficultés dans le domaine de leurs politiques d'équipement et de restructuration.



#### 2.2.2.2.1 Les niveaux d'équipement, assez contrastés, des armées autrichienne et slovaque affectent directement le niveau de leurs capacités opérationnelles.

L'Autriche consacre en moyenne, 20% de son budget aux crédits d'équipements. Certains programmes sont jugés prioritaires comme l'acquisition de moyens de communication tactique et la mise en service des premiers véhicules *Pandur II*. Un effort particulier a été porté sur les capacités de surveillance et de défense de l'espace aérien. 18 intercepteurs EF-2000 seront livrés à partir de 2007 et financés par des fonds gouvernementaux, conformément à la « loi d'accompagnement » adoptée en avril 2003.

Certains besoins resteront néanmoins insatisfaits. Des programmes portant sur l'acquisition de moyens de surveillance du champ de bataille, d'équipement de détection/protection NBC et de protection du fantassin seront différés ou réduits en raison des contraintes budgétaires.

Autour de 1,8 milliards d'euros, le budget de la défense autrichien reste trois fois supérieur au budget slovaque, même si ce dernier représente un effort national deux fois plus important. De plus, seulement 14% du budget slovaque est consacré à des programmes de modernisation ou d'acquisition d'équipements.

La Slovaquie élimine progressivement ses équipements militaires en surplus. Parallèlement, elle prévoit de moderniser certains équipements : une dizaine de radars (d'ici 2004-2005) ; 11 hélicoptères de combat MI-24 et 26 lanceurs de roquettes RM 70 (d'ici à 2008). Elle met également l'accent sur le développement des capacités de communication : construction d'infrastructures de relais de communication radio, acquisition de camions pour la communication mobile.

Les forces slovaques sont néanmoins équipées de matériels anciens, datant du Pacte de Varsovie. La majorité de ces matériels sont obsolètes ou en fin de potentiel. Peu pourront être maintenus en service au-delà de 2010. Le niveau technologique des équipements et la faible disponibilité, en particulier des matériels aériens, affectent directement les capacités opérationnelles des forces slovaques, qui devront faire un effort important pour rejoindre les standards OTAN. Le niveau et la structure du budget de la défense greffe lourdement les possibilités de modernisation des forces slovaques. Bien que les armées autrichiennes soient équipées de matériels d'origine



occidentale, l'acquisition de nouveaux chasseurs pèse également sur les capacités budgétaires de modernisation.

Aussi, les capacités de modernisation des deux forces armées se révèlent limitées alors que toute deux se réorientent vers les opérations extérieures de maintien de la paix.

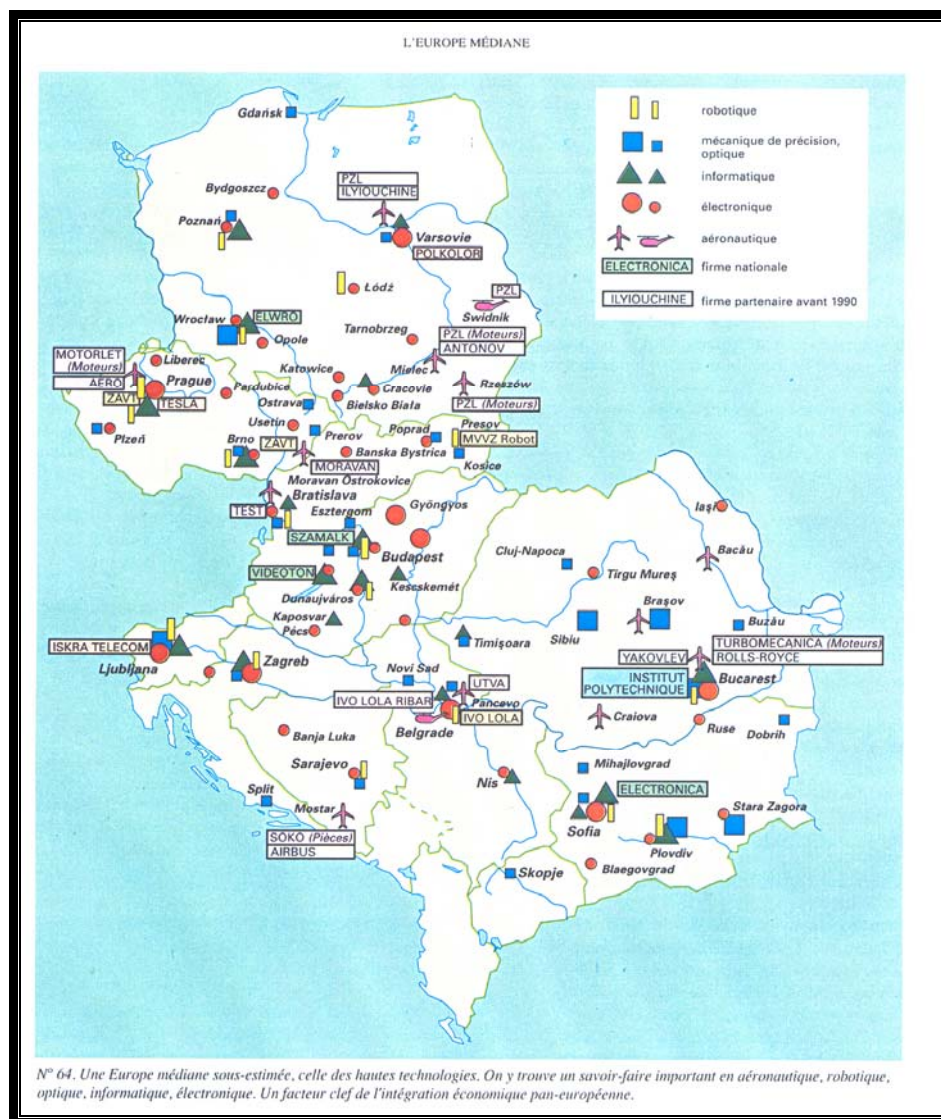
#### 2.2.2.2.2 Chaque armée se restructure pour participer aux opérations extérieures mais dans des cadres multinationaux conformes à leurs engagements politiques

La Slovaquie met à disposition de l'Alliance des compétences très spécialisées déjà utilisées sur les théâtres d'opération : déminage contrôlé à distance, unités de génie (reconstruction de pistes d'aéroports), protection NRBC (détection chimique) et unités de transport aérien. A moyen terme, elle envisage de mettre à disposition de l'Alliance un ou deux bataillons de forces terrestres multifonctionnels, 4 hélicoptères MI-24 ainsi qu'un centre de contrôle tactique. La Slovaquie développe très clairement au sein de l'OTAN une stratégie capacitaire « de niche » autour de ses compétences.

En Autriche, la réforme « Armées 2010 » prévoit essentiellement de réorganiser les forces armées vers les opérations extérieures. A ce titre, l'Autriche prévoit la mise sur pied d'un état-major de brigade multinationale, renforcée de deux à quatre bataillons de mêlée pouvant éventuellement être déployés sur des théâtres différents. Elle entend constituer également une force de réaction rapide à 5 jours pouvant être engagée pour des mandats de 3 mois dans des missions spécialisées. Cette force pourrait être intégré à un GT1500, sous contrôle de l'Union européenne.



2.2.2.2.3 Les industries d'armement des deux pays se trouvent dans des situations très différentes



**Carte 8 : l'industrie lourde en Europe centrale**

La Slovaquie a hérité de la Tchécoslovaquie d'un très important potentiel industriel dans le domaine de l'armement lourd. En effet, à l'époque de la guerre froide, les dirigeants politiques avaient choisi d'implanter les usines d'armement à l'est du pays pour les protéger d'une éventuelle agression occidentale. Cette industrie lourde n'était pas autosuffisante : les équipements optique, électronique et de communication étaient fabriqués dans la partie occidentale du pays aujourd'hui tchèque. Les relations entre les deux pays rendent la coopération dans ce domaine problématique et la Slovaquie doit s'efforcer de rechercher d'autres fournisseurs d'équipements de plus en plus sophistiqués.



Le marché intérieur slovaque, compte tenu des contraintes budgétaires, n'est pas de taille suffisante pour absorber une production nationale très diversifiée en particulier dans le domaine terrestre. Seuls des débouchés à l'exportation peuvent permettre de dégager des bénéfices pour faciliter la restructuration de cette industrie. Néanmoins, l'industrie slovaque a beaucoup de difficulté à s'imposer sur un marché très concurrentiel et obéissant à des réseaux particuliers. Les derniers contrats significatifs, comme les VT-72 ARV vendus à l'armée indienne, ont été négociés par l'intermédiaire de firmes russes. En fait, ce problème d'échelle cumulé aux difficultés de sous-traitance et au manque de débouchés à l'exportation génère une situation très difficile pour l'industrie militaire terrestre slovaque.

#### 2.2.2.2.4 L'industrie d'armement autrichienne

Dans les années 60-70, l'industrie d'armement autrichienne s'était spécialisée dans l'artillerie, les fusils d'assaut et les chasseurs de char avec un certain succès. Néanmoins, les restrictions à l'exportation liées au statut de neutralité ont induit un mouvement de réduction de la production dans ces secteurs. Seuls quelques équipements très spécialisés subsistent, comme le véhicule de transport de troupe *Pandur* ou les armes légères fabriquées par *Glock*.

Ce réseau de petites et moyennes entreprises se maintient en tant que fournisseur ou sous-traitant de grands groupes industriels d'armement. Dans ces conditions, l'Autriche cherche par la diversification de ses fournisseurs à compenser sa perte d'autonomie dans l'approvisionnement de matériels militaires.



# CONCLUSION

Au terme de notre étude de l'Autriche et de la Slovaquie, une image et un constat nous interpellent. L'image est celle de deux « orphelins d'ensembles » adoptés par l'Europe : un orphelin autrichien nostalgique et un orphelin slovaque euphorique après la « divine surprise » de l'indépendance. Le constat est celui que notre analyse de ces deux pays, de leurs convergences et de leurs divergences, n'a jamais pu se départir de la sédimentation des influences qui a fait leur identité.

Convergences d'abord : deux petits pays enclavés d'Europe centrale continentale, au cœur d'une mosaïque « d'Etats successeurs » de l'empire austro-hongrois. Deux nations à l'histoire surdimensionnée, aux identités bousculées, préoccupées par un même besoin d'exister - à défaut de peser- au sein des nouvelles intégrations économiques et sécuritaires. Vieux ensembles, nouveaux ensembles. Et finalement, peu d'espace pour l'autonomie, à peine le temps de naître pour la Slovaquie...

Au delà des « reconnections » entre les deux peuples, les perspectives sont celles d'un ancrage fort à l'Union européenne et son corollaire, le développement slovaque. D'ennuis communs aussi : l'immigration, la criminalité organisée, la nécessité de flanc-garder l'Union à l'Est avec une même difficulté à mesurer la pertinence des dispositifs retenus.

Divergences ensuite : deux mémoires du Traité de Versailles, de la Société des Nations, deux vécus de la Seconde Guerre Mondiale et de la Guerre Froide, deux perceptions de la France. L'obsession de la neutralité pour l'un, celle de la sécurité pour l'autre. Et des choix correspondants en matière d'alliances et de politique de défense. Deux héritages économiques, financiers, industriels dont l'épineux dossier des installations nucléaires civiles slovaques.

L'identité..., toujours : quête effrénée de reconnaissance côté slovaque ou comment exister en comparaison du riche et prestigieux voisin ? C'est sur ce déséquilibre que nous concluons, tant nous le percevons durable en dépit des efforts considérables -et conciliants- qui ont été engagés pour arrimer la Slovaquie à l'Union.



## ANNEXE 1 : la MATICA SLOVENSKA : la Matica Slovenska (« la mère Slovaquie »)



Le 4 août est une date importante dans la vie culturelle slovaque, car il y a effectivement 137ans que Matica Slovenska a vu le jour. Cette institution culturelle slovaque est si importante que l'année dernière a été proclamée "l'année Matica Slovenska".

Le premier programme politique des "nationalistes" Slovaques "Les revendications du peuple slovaque", est lancé dans le courant des années révolutionnaires 1848-1849. Les leaders politiques slovaques adoptent les idées révolutionnaires pour mettre un terme en Hongrie à l'absolutisme et au centralisme des Habsbourg et introduire un souffle de libéralisme au sein de la société [...]

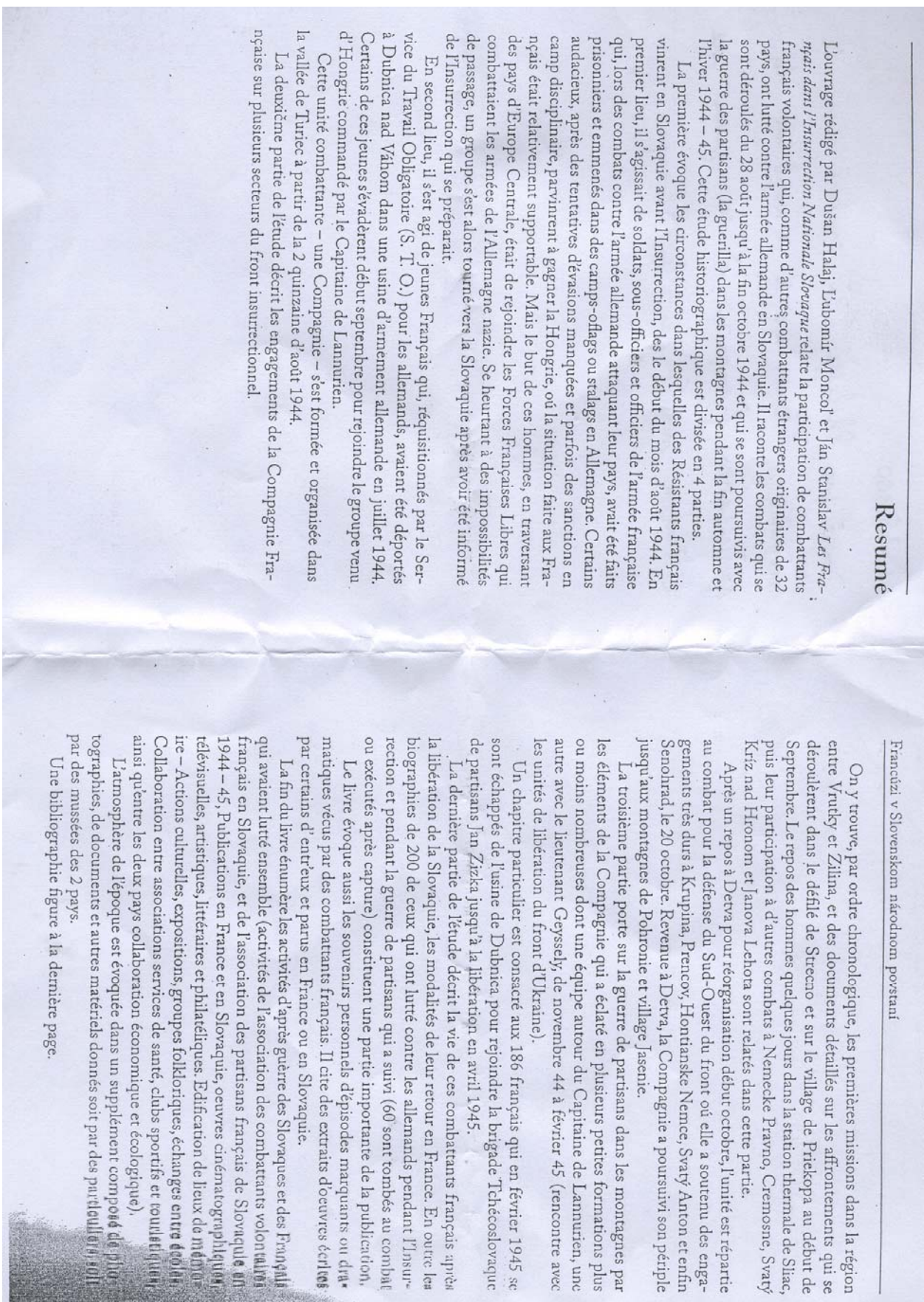
Après que l'empereur autrichien François Joseph vient d'accorder la réinstallation du parlement hongrois - ce qui pour les Slovaques signifiait le renforcement de la pression de la magyarisation - le 6 et 7 juin 1861 tous les représentants slovaques importants se rencontrent à Martin pour discuter et proclamer le programme politique slovaque: le Mémorandum de la nation slovaque. [...]

L'idée principale de ce programme était de reconnaître les Slovaques comme nation, afin que ceux-ci puissent utiliser leur langue maternelle à l'école, et lors des offices religieux. Le comité, qui se forma ces jours-là exprima entre autres sa volonté de constituer une institution nationale culturelle, du nom de Matica Slovenska qui réveillerait la conscience nationale chez le peuple slovaque, et qui soutiendrait les activités culturelles et scientifiques, la littérature et les arts. [...]

L'histoire est à sa manière présente, elle aussi. En effet, l'année 1863 est l'occasion de célébrer avec faste le millénaire de l'arrivée en Grande Moravie des apôtres Cyrille et Méthode, fondateur du slavon.



Voici l'un des aspects méconnus concernant les relations entre la France et la Slovaquie.



Résumé

L'ouvrage rédigé par Dušan Halaj, Ľubomír Moncol et Jan Samišlav *Les Français dans l'Insurrection Nationale Slovaque* relate la participation de combattants français volontaires qui, comme d'autres combattants étrangers originaires de 32 pays, ont lutté contre l'armée allemande en Slovaquie. Il raconte les combats qui se sont déroulés du 28 août jusqu'à la fin octobre 1944 et qui se sont poursuivis avec la guerre des partisans (la guérilla) dans les montagnes pendant la fin automne et l'hiver 1944 – 45. Cette étude historiographique est divisée en 4 parties.

La première évoque les circonstances dans lesquelles des Résistants français vinrent en Slovaquie avant l'Insurrection, dès le début du mois d'août 1944. En premier lieu, il s'agissait de soldats, sous-officiers et officiers de l'armée française qui, lors des combats contre l'armée allemande attaquant leur pays, avait été faits prisonniers et emmenés dans des camps-otlags ou stalags en Allemagne. Certains audacieux, après des tentatives d'évasions manquées et parfois des sanctions en camp disciplinaire, parvinrent à gagner la Hongrie, où la situation faite aux Français était relativement supportable. Mais le but de ces hommes, en traversant des pays d'Europe Centrale, était de rejoindre les Forces Françaises Libres qui combattaient les armées de l'Allemagne nazie. Se heurtant à des impossibilités de passage, un groupe s'est alors tourné vers la Slovaquie après avoir été informé de l'Insurrection qui se préparait.

En second lieu, il s'est agi de jeunes Français qui, réquisitionnés par le Service du Travail Obligatoire (S. T. O.) pour les allemands, avaient été déportés à Dubnica nad Váhom dans une usine d'armement allemande en juillet 1944. Certains de ces jeunes s'évadèrent début septembre pour rejoindre le groupe venu d'Hongrie commandé par le Capitaine de Lannurien.

Cette unité combattante – une Compagnie – s'est formée et organisée dans la vallée de Turiec à partir de la 2 quinzaine d'août 1944.

La deuxième partie de l'étude décrit les engagements de la Compagnie Française sur plusieurs secteurs du front insurrectionnel.

Francúzci v Slovenskom národnom povstaní

On y trouve, par ordre chronologique, les premières missions dans la région entre Vrútky et Zilina, et des documents détaillés sur les affrontements qui se déroulèrent dans le défilé de Strečno et sur le village de Prítkopa au début de Septembre. Le repos des hommes quelques jours dans la station thermique de Siac, puis leur participation à d'autres combats à Nemecke Pravno, Cremosne, Svätý Kríž nad Hronom et Janova Lehota sont relatés dans cette partie.

Après un repos à Detera pour réorganisation début octobre, l'unité est répartie au combat pour la défense du Sud-Ouest du front où elle a soutenu des engagements très durs à Krupina, Prencov, Hontianske Nemce, Svätý Anton et enfin Senohrad, le 20 octobre. Revenue à Detera, la Compagnie a poursuivi son périple jusqu'aux montagnes de Pohronie et village Jasenie.

La troisième partie porte sur la guerre de partisans dans les montagnes par les éléments de la Compagnie qui a éclaté en plusieurs petites formations plus ou moins nombreuses dont une équipe autour du Capitaine de Lannurien, une autre avec le lieutenant Geyssely, de novembre 44 à février 45 (rencontre avec les unités de libération du front d'Ukraine).

Un chapitre particulier est consacré aux 186 français qui en février 1945 se sont échappés de l'usine de Dubnica pour rejoindre la brigade Tchécoslovaque de partisans Jan Zizka jusqu'à la libération en avril 1945.

La dernière partie de l'étude décrit la vie de ces combattants français après la libération de la Slovaquie, les modalités de leur retour en France. En outre les biographies de 200 de ceux qui ont lutté contre les allemands pendant l'Insurrection et pendant la guerre de partisans qui a suivi (60 sont tombés au combat ou exécutés après capture) constituent une partie importante de la publication.

Le livre évoque aussi les souvenirs personnels d'épisodes marquants ou dramatiques vécus par des combattants français. Il cite des extraits d'œuvres écrites par certains d'entre eux et parus en France ou en Slovaquie.

La fin du livre énumère les activités d'après guerre des Slovaques et des Français qui avaient lutté ensemble (activités de l'association des combattants volontaires français en Slovaquie, et de l'association des partisans français de Slovaquie 1944 – 45, Publications en France et en Slovaquie, œuvres cinématographiques télévisuelles, artistiques, littéraires et philatéliques. Edification de lieux de mémoire – Actions culturelles, expositions, groupes folkloriques, échanges entre écoles. Collaboration entre associations services de santé, clubs sportifs et touristiques) ainsi qu'entre les deux pays (collaboration économique et écologique).

L'atmosphère de l'époque est évoquée dans un supplément composé de photographies, de documents et autres matériels donnés soit par des participants, soit par des musées des 2 pays.

Une bibliographie figure à la dernière page.



### ANNEXE 3 : LE GENERAL STEFANIK, UN HEROS NATIONAL

*Ref. site internet du musée Stefanik de Kosarica*

Né le 21 juillet 1880 à Kosiariska (Slovaquie), Milan Rastislav Štefánik, après des études scientifiques, vient en France, où il est admis à l'observatoire de Meudon et multiplie expéditions d'observations astronomiques et publications. Il obtient la nationalité française en 1912, puis s'engage dans l'armée et devient général en 1918. La fin de la guerre et l'effondrement de l'empire austro-hongrois voient la naissance, en 1918, de la Tchécoslovaquie, dont Štefánik est nommé ministre de la défense. Il meurt aux commandes de son avion, le 4 mai 1919, près de Bratislava.



#### **Un coeur rare**

M. R. Stefanik est né le 21 juillet 1881 dans la commune de Kosariska, sous la montagne de Bradlo. Son père, le pasteur Pavol Stefanik, élève ses enfants dans la ferveur des idéaux patriotiques et slavophiles slovaques. Stefanik grandit dans un environnement purement slovaque où le sentiment national est profondément ancré. Il fait ses études dans les lycées de Bratislava (Lycée historique protestant), de Sopron et de Sarvas. Puis il choisit d'étudier à Prague plutôt qu'à Budapest. Il y commence, à 18 ans, et pour respecter le désir de son père, des études d'ingénieur du bâtiment. Mais il leur préfère vite les cours d'astronomie et de mathématiques de l'Université Charles. Son extraordinaire intelligence et sa personnalité attachante lui facilitent l'accès au monde de la science et de la culture tchèque. Membre et président de "Detvan", l'association des étudiants slovaques de Prague, il coopère à plusieurs revues culturelles slovaques et tchèques et fait connaître au public tchèque la Slovaquie, les Slovaques, leur culture et leur vie politique. Il s'engage avec ferveur contre la politique de "magyarisation" qui régnait



alors, mais aussi contre la passivité des hommes politiques slovaques de l'époque. Il est persuadé de la nécessité d'une coopération slovaco-tchèque pour libérer les deux nations du pouvoir étranger et accéder à l'indépendance. C'est à cette époque qu'il est influencé par l'universitaire Tomas Garigue MASARYK qui définit alors les peuples tchèque et slovaque comme "deux particules d'une même nation".



### **Un voyageur infatigable**

Son doctorat de philosophie en poche, Stefanik arrive à Paris en 1904 pour poursuivre ses études d'astronomie. Il devient l'assistant du professeur JANSSEN à l'observatoire de Meudon. Sous son influence, Stefanik consacra dix ans à l'astronomie. Il publie dès ses débuts douze traités scientifiques et organise, pendant sept années consécutives, des expéditions d'observation astronomique sur le sommet du Mont Blanc. Il voyage en Espagne puis au Turkestan et visite aussi l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Sénégal, l'Italie, la Suisse, la Roumanie, la Russie, les Etats-Unis, le Brésil, l'Equateur, Tahiti (à l'occasion du passage de la comète de Halley en 1910), la Nouvelle-Zélande, les îles Fidji, l'Australie... Après 1908, STEFANIK voyage au service du gouvernement français pour lequel il accomplit d'importantes missions diplomatiques. En effet, un groupe de députés de l'Assemblée nationale propose la mise en place d'une chaîne de stations radio-télégraphiques qui relierait toutes les colonies françaises. Stefanik s'avère être l'homme idoine pour la réalisation de ce projet. Ses dernières expéditions à Tahiti et en Equateur (1913), en tant que citoyen français, lui valent la Légion d'honneur, mais aggravent la maladie d'estomac dont il souffre déjà. Il subit sans succès une première opération puis une deuxième en



1915 qui n'apportera pas d'amélioration à son état. Il supportera alors des douleurs fréquentes qui ne le quitteront plus.

### **La création de la Tchécoslovaquie**

Les aspirations scientifiques de M.R. STEFANIK se briseront avec la première guerre mondiale. Il demande à être incorporé dans l'Armée de l'air et participe très vite aux combats dans l'escadre aérienne MF-54 aux environs d'Arras.



Sa montée en grade rapide s'explique par sa capacité à adapter ses connaissances scientifiques aux besoins militaires. Il est chargé de la création du service météorologique de l'armée française. Dès 1915, il organise une escadrille formée de volontaires slovaques et tchèques. Par la suite, son escadre est

affectée en Serbie, mais STEFANIK, gravement malade, doit être transporté d'urgence à Rome. Une nouvelle étape de sa vie s'amorce alors. Il consacrera dorénavant son activité à la création d'un Etat libre et indépendant pour les Tchèques et les Slovaques. Dès que son état de santé le lui permet, il repart pour Paris, où il rencontre Eduard BENES et T.G. MASARYK. C'est ici que naît le dicton : "Ce que Masaryk pense, Benes le dit et Stefanik le fait". C'est lui qui persuade le gouvernement français de soutenir la cause tchécoslovaque.



Il est de ceux qui fondent le Conseil National tchécoslovaque (dont il deviendra plus tard le vice-président) et c'est lui qui se charge de l'organisation de l'armée tchécoslovaque indépendante. Avec BENES, il obtient des promesses du gouvernement français pour l'armement de ses unités. STEFANIK recrute des soldats en Roumanie dans les camps de prisonniers. Il part aussi aux Etats-Unis où l'enrôlement est un succès (3000 volontaires s'engagent et d'importantes sommes d'argent sont versées à la cause). STEFANIK a compris que la politique visant à la création de la future Tchécoslovaquie doit être soutenue par une force armée réelle. A son retour à Paris, il prend part à la rédaction du "Décret de constitution de l'armée tchécoslovaque en France", qui sera proclamé le 16 décembre 1917. Il continue à former des légions tchécoslovaques en Italie (février 1918) et en Russie (mars 1918). Lorsqu'il arrive en Sibérie (juin 1918), il est général et après les négociations d'octobre à Genève, il est nommé Ministre de la Défense nationale tchécoslovaque. Dans sa nouvelle fonction, STEFANIK propose de replier les légions à l'arrière du front et de les acheminer vers leur patrie nouvellement constituée. Dans ce cadre, il entreprend un voyage vers la Tchécoslovaquie indépendante. Malgré les avertissements de ses amis, il décide de prendre l'avion car il a reçu un appel télégraphique du ministre SROBAR qui l'appelle d'urgence à Bratislava à cause de l'avancée par l'Armée rouge hongroise. Le 4 mai 1919, son appareil (un Capron 11495) s'écrase près de Bratislava, juste avant l'atterrissage. On ne dénombrera aucun survivant. Aujourd'hui encore les circonstances de l'accident n'ont pas été éclaircies. Officiellement, la cause en est une panne de moteur. Il apparaît cependant que l'arrivée de STEFANIK en Tchécoslovaquie ne se serait pas passée sans changements politiques notables. Il avait en effet plusieurs plans d'organisation destinés, avant tout, à la Slovaquie, et, dans plusieurs domaines, son intervention aurait, semble-t-il, pris en compte des aspirations populaires.



#### ANNEXE 4 : la Slovaquie en quelques dates (source MINAE)

- ▶ 830 Arrivée de Cyrille et Méthode
- ▶ Xe siècle Fin de l'empire morave ; le pays est la cible des Polonais et des Magyars.
- ▶ 1018 L'actuelle Slovaquie passe sous domination magyare (jusqu'au XXe siècle)
- ▶ XIIIe siècle Invasions tatares et ruine économique, appel à des colons allemands (artisans, mineurs)
- ▶ Début du XIVe siècle-1321 Constitution d'un royaume slovaque sous l'autorité de Matus Cak
- ▶ XVe siècle Début des guerres hussites (1340, les Hussites contrôlent toute la Slovaquie)
- ▶ 1526 Après la défaite des Hongrois à Mohacs, les Habsbourg s'emparent de la couronne de Hongrie
- ▶ 1536 Après la prise de Buda par les Turcs, Bratislava devient capitale de la Hongrie
- ▶ XVIe-XVIIe siècle La Slovaquie champ de batailles des conflits entre nobles hongrois et Habsbourg Le pays n'est qu'une province de la Hongrie des Habsbourg (la "Haute Hongrie")
- ▶ Milieu du XVIIIe siècle Règne de Marie-Thérèse
- ▶ XIXe siècle Abolition du servage, développement industriel, mines (75 % de la production hongroise) Début de la renaissance culturelle et nationale slovaque en réaction contre la domination hongroise ; codification de la langue slovaque (Bernolak puis Ludovit Stur)
- ▶ 1848 Echec des mouvements anti-hongrois et anti-Habsbourg ; germanisation
- ▶ 1863 Fondation de Matica Slovenska pour l'enseignement et la culture slovaque
- ▶ 1867 "Double Monarchie" ; magyarisation brutale de la Slovaquie (jusqu'en 1914)
- ▶ 1918 Accord de Pittsburgh - Indépendance de la première République tchécoslovaque
- ▶ 1938 A la suite des accords de Munich et de la déception de la non application de l'accord de Pittsburgh par les Tchèques, les Slovaques créent un gouvernement autonome
- ▶ 15 mars 1939 "Indépendance" de la république slovaque ; la Hongrie annexe la Slovaquie méridionale.
- ▶ 1939-1945 Etat fasciste dirigé par Mgr Tiso, étroitement inféodé à l'Allemagne nazie.
- ▶ 1944 Insurrection nationale slovaque (SNP), réduite en deux mois par les Allemands
- ▶ 1945 Libération par les troupes soviétiques et effondrement de l'Etat slovaque - reconstitution de la Tchécoslovaquie, amputée de la Transcarpathie



- ▶ 1948-1968 Les dirigeants communistes de la Tchécoslovaquie refusent l'autonomie aux Slovaques
- ▶ 1968-1971 Avec le Printemps de Prague, instauration d'un véritable fédéralisme.
- ▶ 1968 Invasion des troupes du Pacte de Varsovie
- ▶ 1989 "Révolution de velours"
- ▶ 1990 Elections législatives remportées par le Forum civique et son pendant slovaque Public contre la violence (VPN)
- ▶ 1er janvier 1993 "Divorce de velours"
- ▶ 1993-11 mars 1994 Premier gouvernement Meciar (HZDS)
- ▶ Septembre 1994 Elections législatives, deuxième gouvernement Meciar (HZDS)
- ▶ 1997 La Slovaquie est écartée du premier groupe de négociations sur l'élargissement de l'OTAN et de l'Union européenne.
- ▶ 2 mars 1998 Fin de la présidence de M. Kovac, premier Président de la Slovaquie indépendante  
Septembre/octobre 1998 Elections législatives. Victoire de la coalition des partis de l'opposition à Meciar. Constitution d'un gouvernement par la coalition SDK (Coalition de l'Entente civique : chrétiens-démocrates, sociaux-démocrates post-communistes), SMK (coalition des partis hongrois) dirigé par Mikulaš Dzurinda
- ▶ Mai 1999 Election (pour la première fois au suffrage universel) de M. Rudolf Schuster à la Présidence de la République
- ▶ Septembre/octobre 2002 Elections législatives. Reconduction du Premier ministre Mikulaš Dzurinda à la tête d'une coalition rassemblant son parti, l'Union slovaque démocratique et chrétienne (SDKU), la coalition des partis hongrois (SMK), le mouvement chrétien-démocrate (KDH) et ANO (Alliance pour un nouveau citoyen, libérale)
- ▶ Le 11 mars 2003, le Parlement slovaque a décidé d'envoyer en Afghanistan un officier et 16 sapeurs pour renforcer la section de génie comprenant une quarantaine d'hommes et engagée depuis 2002 sur l'aéroport de Bagram, à 50 km au nord de Kaboul, dans le cadre d'un accord avec les Etats-Unis.
- ▶ Les 16 et 17 mai 2003 Le referendum sur l'adhésion de la Slovaquie dans l'UE. (participation de 52 %, plus de 92 % de oui).
- ▶ Le 29 mars 2004 La Slovaquie entre dans l'OTAN.
- ▶ Membre de la coalition menée par les Etats-unis, Bratislava a déployé en Irak, à 100 km au sud de Bagdad, sous commandement polonais, une unité du génie de 80 hommes chargée d'opérations de déminage, ainsi qu'une vingtaine de soldats des forces spéciales qui assurent leur protection.



- ▀ Les 3 et 17 avril 2004 Election présidentielle.Vladimir Meciar est vaincu au second tour par son ancienne main droite Ivan Gasparovic.
- ▀ Le 1er mai 2004 Avec 9 autres pays, la Slovaquie adhère à l'Union Européenne. (Elle a signé le traité d'adhésion le 16 avril 2003 à Athènes et l'a ratifié massivement, plus de 92 % de oui, lors du referendum des 16 et 17 mai 2003.Elle dispose, depuis le 1er mai 2004, d'un commissaire M. Jan Figel, de 7 voix au Conseil et de 14 députés européens.)



### La libre circulation des personnes

Le principe de libre circulation et séjour de tous les citoyens européens est prévu par l'article 14 (ex-article 7A) du traité instituant la Communauté européenne (traité CE), ainsi que par les dispositions concernant la citoyenneté européenne (article 18, ex-article 8A). Le traité de Maastricht avait placé parmi les questions d'intérêt commun aux États membres la politique d'asile, le franchissement des frontières extérieures de l'Union et la politique d'immigration. Le traité d'Amsterdam, entré en vigueur le 1er mai 1999, a inclus ces questions au sein du traité CE (articles 61 à 69). La libre circulation des personnes constitue un des éléments clé de l' " espace de liberté, de sécurité et de justice " .

Parallèlement, des normes communes sont actuellement en train d'être mises en place pour les contrôles aux frontières extérieures de l'Union, les visas, les politiques d'asile et d'immigration.

Les États membres appliquent déjà des règles communes dans ces domaines grâce aux accords de Schengen . Ces accords intergouvernementaux ont été intégrés dans le cadre de l'Union européenne à la suite de l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam et font désormais partie de l'acquis communautaire à reprendre par les pays candidats. Toutefois, la majeure partie de l'acquis de Schengen ne s'appliquera pas aux pays adhérents au moment de leur adhésion mais à une date ultérieure, après adoption d'une décision distincte par le Conseil. C'est l'objectif du plan d'action pour l'adoption des critères de Schengen sur la base d'un calendrier crédible pour l'introduction des dispositions de l'accord de Schengen.

Les règles contraignantes qui doivent être mises en place dès l'adhésion concernent une partie des règles relatives aux visas, les règles s'appliquant aux frontières extérieures et l'acquis relatif aux migrations, au droit d'asile, à la coopération policière, à la lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme, la fraude, la corruption, le trafic des stupéfiants, ainsi qu'à la coopération douanière et aux instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme. Pour des questions telles que le contrôle des frontières, l'immigration clandestine, le trafic des stupéfiants, le blanchiment de capitaux, le crime organisé, la coopération policière et judiciaire, la protection des données et la reconnaissance mutuelle des jugements des tribunaux, les pays adhérents doivent se doter des capacités administratives adéquates. La mise en place d'une organisation judiciaire et policière indépendante, fiable et efficace est également d'une importance capitale.



## **La politique d'asile**

Question d'intérêt commun depuis le traité de Maastricht, la politique européenne en matière d'asile est devenue une compétence communautaire, concurrente de celle des États membres, depuis l'entrée en vigueur du en 1999.

En octobre 1999, les dirigeants de l'Union, lors du Conseil européen de Tampere, ont décidé d'une stratégie en deux étapes, dont la deuxième vise la mise en place d'un régime d'asile européen commun qui reposera sur une procédure d'asile commune et un statut uniforme valable dans toute l'Union. La première phase, consistant en l'établissement de normes minimales, devrait être opérationnelle pour le 1er mai 2004.

De nombreuses avancées ont été réalisées jusqu'à présent, telles que:

- la création d'un Fonds européen pour les réfugiés ;
- l'adoption d'une protection temporaire spécifique en cas d'afflux massif de personnes déplacées;
- la définition de l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile ;
- la mise en service du système " Eurodac " de comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile au sein de l'UE.

Les négociations sont encore en cours sur des dossiers, tels que la proposition de directive relative au statut de réfugié et celle relative aux procédures d'octroi et de retrait du statut de réfugié .

## **La politique d'immigration**

Question d'intérêt commun depuis le traité de Maastricht, puis domaine relevant de la compétence communautaire après le traité d'Amsterdam, la politique européenne d'immigration est actuellement en cours d'élaboration. L'article 63 du traité CE prévoit que le Conseil arrête dans les cinq ans qui suivent l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, soit au 1er mai 2004 :

- des mesures relatives aux conditions d'entrée et de séjour, aux procédures de délivrance par les États membres de visas et de titres de séjour de longue durée, y compris aux fins du regroupement familial;
- des mesures définissant les droits des ressortissants de pays tiers en situation régulière de séjour dans un État membre à séjourner dans les autres États membres et les conditions dans lesquelles ils peuvent le faire.



Concernant le volet « immigration légale », les conclusions du Conseil européen de Tampere indiquent que l'Union doit :

- rapprocher les législations nationales relatives aux conditions d'admission et de séjour des ressortissants de pays tiers;
- assurer un traitement équitable aux ressortissants de pays tiers qui résident légalement sur le territoire des États membres;
- faire des efforts pour assurer l'intégration des immigrés.

En ce qui concerne l'« immigration illégale », le Conseil européen de Tampere a décidé en 1999 de s'attaquer à l'immigration clandestine et à la criminalité organisée qui en profite. En février 2002, le "plan d'action global en matière de lutte contre l'immigration clandestine" a été adopté.

### **La coopération judiciaire civile**

Les principaux instruments facilitant la coopération judiciaire civile ont été élaborés au niveau international (conventions de Bruxelles et de Rome par exemple). Le traité de Maastricht marque une première étape importante en la matière, introduisant une base juridique à la coopération judiciaire civile entre les États membres et permettant l'adoption de plusieurs conventions. Suite à l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, qui communautarise la coopération judiciaire civile, ces conventions ont été progressivement remplacées par des règlements, dont les plus significatifs sont :

- le règlement sur la signification et la notification des actes en matière civile et commerciale dans l'UE;
- le règlement relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale.

En 1999 le Conseil européen de Tampere a consacré la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires comme "pierre angulaire" de la construction de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Enfin, le traité de Nice a étendu la codécision à l'ensemble de la coopération civile, à l'exception des aspects liés au droit de la famille.

### **Coopération policière, douanière et judiciaire en matière pénale**

L'acquis dans ces domaines découle essentiellement du cadre de coopération défini dans le titre VI du traité sur l'Union européenne ou " troisième pilier ". Le traité d'Amsterdam a modifié les dispositions juridiques en la matière, en établissant un lien avec l'espace de liberté, de sécurité et



de justice ". Désormais, le titre VI porte essentiellement sur la coopération policière , la lutte contre le crime organisé , la lutte contre le trafic de drogue , la lutte contre la corruption et la fraude , la coopération judiciaire en matière pénale et la coopération douanière .

L'objectif de la mise en place d'un espace de liberté, sécurité et justice (fixé par le traité d'Amsterdam) doit être atteint grâce à:

- une coopération plus étroite entre les forces de police et les autorités douanières à travers l'Office européen de police (Europol ) ;
- une coopération plus étroite entre les autorités judiciaires, y compris par l'intermédiaire de l'Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust ), qui a été initiée par le traité de Nice;
- un rapprochement, si nécessaire, des règles de droit pénal des États membres;
- une reconnaissance mutuelle des décisions ( mandat d'arrêt européen ).

L'acquis en matière de justice et affaires intérieures suppose un haut degré de coopération concrète entre les administrations ainsi que l'élaboration de réglementations et leur application effective. Dans ce but, des programmes ont été lancés ces dernières années: Grotius II Pénal , Oisin II , Stop II, Hippokrates et Falcone. Tous ces programmes ont été repris par AGIS , un programme-cadre unique pour le co-financement de projets présentés par des promoteurs des États membres et des pays candidats dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.

#### **L'accord européen d'association et le Livre blanc sur les pays d'Europe centrale et orientale et le marché intérieur**

L'accord européen d'association avec la Pologne comporte des dispositions relatives à la coopération dans le domaine de la lutte contre la toxicomanie et le blanchiment d'argent.

Le livre blanc sur les pays d'Europe centrale et orientale et le marché intérieur ne traite pas directement du troisième pilier mais se rapporte à des questions telles que le blanchiment d'argent et la liberté de circulation des personnes, étroitement liées à des préoccupations relevant de la justice et des affaires intérieures.



## ANNEXE 6 : RAPPORTS DE LA COMMISSION EUROPEENNE DE 1997 à 2003 SUR LA SLOVAQUIE

Dans son **avis de juillet 1997**, la Commission européenne estimait que la Slovaquie disposait apparemment de la capacité administrative et de l'infrastructure requises pour s'aligner à moyenne échéance sur les règles de l'Union européenne dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, mais qu'elle devrait concrétiser sa promesse d'instaurer les réformes nécessaires à différents égards : instauration d'un visa pour les ressortissants de la Communauté des États indépendants, gestion du trafic transfrontalier et contrôle des mouvements migratoires, extradition et lutte contre le crime organisé et la corruption. En outre, elle avait affirmé que certaines législations comme celles en matière d'asile devaient être approfondies pour se conformer à l'acquis.

Le **rapport de novembre 1998** constatait que la Slovaquie avait fait des progrès en matière de législation dans ce domaine, mais que certaines adaptations demeuraient néanmoins nécessaires. De plus, des lacunes continuaient à subsister quant à l'application de la législation. Des efforts devaient être déployés pour réaliser les priorités à moyen terme, notamment en matière de contrôle aux frontières, mise en œuvre de la législation sur le droit d'asile et les migrations, y compris le rapprochement de la politique des visas aux normes communautaires. Il était également nécessaire d'intensifier la lutte contre le crime organisé, en particulier le blanchiment d'argent, et d'améliorer les services de police. Le rapport demandait explicitement à la Slovaquie de faire preuve d'une véritable volonté politique pour mettre en œuvre l'acquis dans ce domaine, tout retard pouvant être préjudiciable dans un domaine si essentiel pour la création d'un État de droit.

L'appréciation de la Commission dans son **rapport d'octobre 1999** était globalement plus positive que celle des rapports précédents. La Slovaquie avait accéléré la transposition de l'acquis, notamment en ce qui concernait la coopération judiciaire en matière pénale. Le domaine de la justice et des affaires intérieures était considéré comme prioritaire et des efforts étaient entrepris dans ce secteur. Toutefois, il restait encore beaucoup à faire, surtout en ce qui concernait la lutte contre le crime organisé et la corruption, le statut des étrangers et l'asile. Le système judiciaire dans son ensemble devrait être renforcé. Il conviendrait également d'améliorer les contrôles aux frontières.

Dans son **rapport de novembre 2000**, la Commission remarquait les progrès significatifs en matière de visas et de droit d'asile réalisés par la Slovaquie, en soulignant toutefois que des efforts ultérieurs devraient être accomplis en matière de gestion de frontières extérieures. La Slovaquie avait également avancé en matière d'immigration, de coopération policière, de lutte contre le blanchiment d'argent, contre le crime organisé, la corruption, la fraude et le trafic de



stupéfiants. Certains progrès avaient aussi été enregistrés dans le domaine de la coopération douanière et judiciaire. En général, la Slovaquie avait gardé son rythme de mise en œuvre de l'acquis communautaire, néanmoins, il restait encore à poursuivre la lutte contre le crime organisé.

Dans son **rapport de novembre 2001**, la Commission constatait que des progrès avaient été accomplis dans plusieurs secteurs, notamment en matière de visas, de coopération policière, d'asile, de lutte contre le blanchiment de capitaux, de trafic de stupéfiants, de coopération douanière et policière. Les efforts devaient être intensifiés surtout en ce qui concernait la protection des données et la politique d'immigration.

Le **rapport d'octobre 2002** constatait que la Slovaquie avait continué à progresser, notamment en ce qui concerne la protection des données, les visas, le contrôle aux frontières, l'immigration, le droit d'asile et la coopération policière.

Le **rapport de novembre 2003** souligne quelques retards du pays sur le plan d'action Schengen, sur la politique en matière de visas, sur le contrôle aux frontières extérieures et sur la lutte contre la fraude et la corruption.



## ANNEXE 7 : COOPERATION POLICIERE FRANCO-SLOVAQUE

Le niveau de coopération de la France en Slovaquie dans le domaine de la sécurité intérieure est très élevé et le plus important par rapport à celui de des partenaires européens de la France, notamment en matière de lutte contre l'immigration irrégulière et de protection des frontières.

Depuis 1997, l'intensification de la coopération technique dans le domaine de la sécurité intérieure n'a cessé de croître et en mai 1998, un accord relatif à la coopération dans ce domaine a été signé par les ministres de l'intérieur des deux pays à Bratislava.

La France est devenue leader dans les programmes européens PHARE, notamment pour la reconstruction de la police des étrangers et des frontières slovaque. Dans ce cadre, l'expertise française dans un jumelage franco-slovaque signé en 1999, relatif à l'acquis Schengen, a permis au gouvernement de la République slovaque de satisfaire les demandes des instances européennes et finalement de faciliter les négociations préalables à l'adhésion.

En 2001, la France a piloté un jumelage dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants ayant abouti à des coopérations techniques bilatérales importantes.

En 2002, la France a de nouveau été choisie par la Slovaquie pour poursuivre son partenariat dans le domaine du contrôle de l'immigration et ainsi permettre la mise en œuvre du plan national Schengen. La même année, la France a été choisie par la Slovaquie comme chef de projet d'un nouveau programme PHARE pour la réorganisation des services de police judiciaire slovaques.

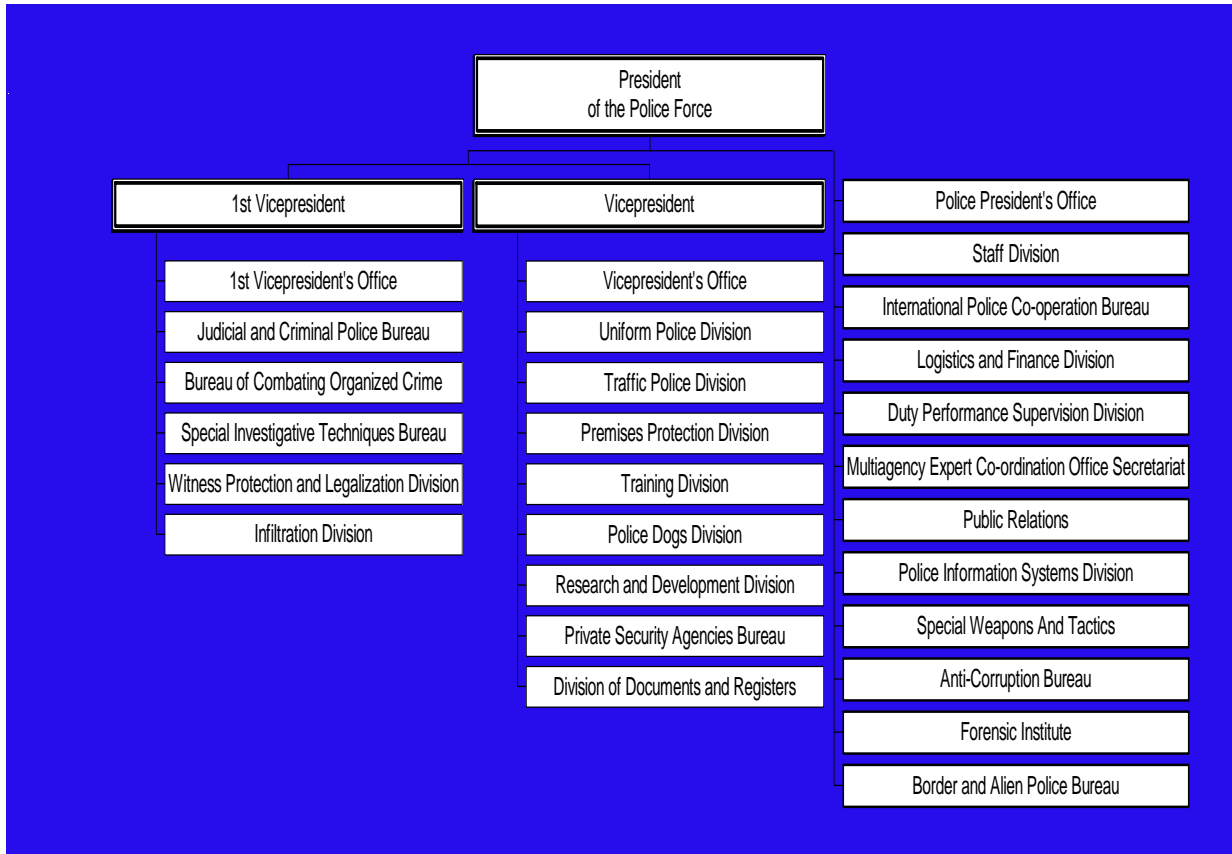
Pour ces programmes de jumelages concernant directement la coopération policière (criminalité transnationale, immigration irrégulière, criminalité organisée, terrorisme), le ministère de l'intérieur français a nommé à chaque fois comme chef de projet, l'attaché de sécurité intérieure de l'ambassade, permettant ainsi de développer un suivi et un lien particulièrement forts avec les autorités locales compétentes.

La France a pu ainsi assurer son influence dans le domaine de la coopération technique de police mais également en matière d'équipement. Il est à noter que la Slovaquie a choisi la norme Tétrapol (EADS/TELECOM) pour créer le réseau national de radiocommunication du ministère de l'intérieur. Elle s'est également dotée du système SAGEM permettant la transmission d'images numérisées par satellite.

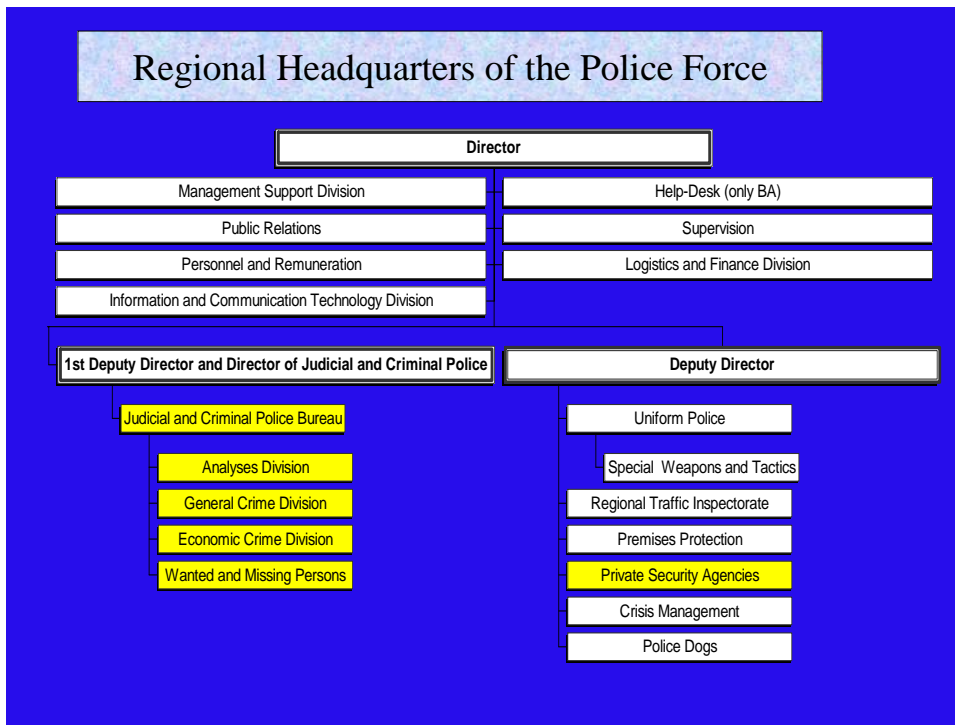
Dans le domaine de la formation des juges slovaques, la France a participé également à une action de jumelage pilotée par la Grèce. Elle a poursuivi, en complément des actions à financement multilatéral, ses actions bilatérales en matière de renforcement des institutions et de l'Etat de droit en Slovaquie (échanges entre écoles d'élèves policiers, bourses d'études, actions au bénéfice de la sécurité civile).



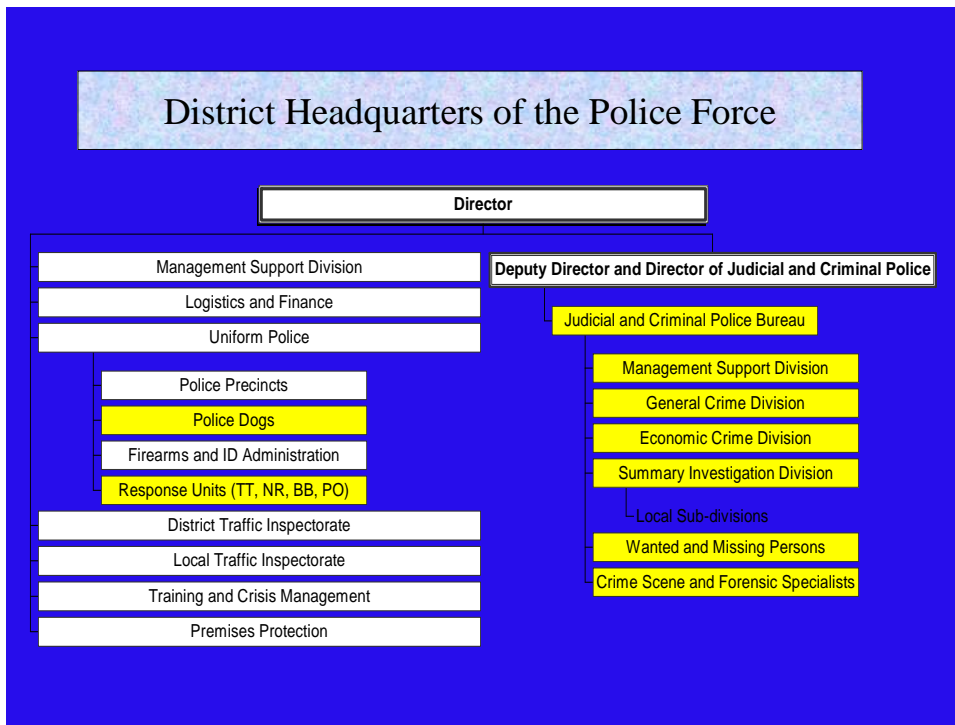
**ANNEXE 8 : PRESIDIUUM DE LA POLICE NATIONALE**



**ANNEXE 9 : ORGANIGRAMME DES ETATS-MAJORS REGIONAUX**



ANNEXE 10 : LES ETATS-MAJORS DES FORCES DE POLICE



**ANNEXE 11 : SAISIES DE DROGUES EN SLOVAQUIE**

<b>Drug/Year</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
Heroin	25	45	105	563	687	1086	567	401	604	437	293
Other opiates	9	5	8	8	17	32	32	12	4	10	8
Hemp	29	54	60	153	246	158	361	371	594	577	689
Hash	1	5	5	12	6	3	10	28	25	28	30
Cocaine	1	11	11	16	19	15	18	29	25	30	35
Amphetamines	3	6	12	35	20	20	49	50	126	155	235
LSD	0	1	1	1	4	3	11	6	13	8	4
Other drugs	2	6	2	33	30	80	51	44	32	49	30
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>133</b>	<b>204</b>	<b>821</b>	<b>1029</b>	<b>1397</b>	<b>1099</b>	<b>941</b>	<b>1423</b>	<b>1294</b>	<b>1324</b>

<b>SUBSTANCE</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
Cannabis plant (kg)	0,5	14,8	5,9	318,9	24,4	874,1	15370,6	849,0	232,2	903,6	725,4
Cannabis resin (kg)	*	*	0,5	12,0	0,4	*	*	0,5	2,1	0,6	1,6
Cannabis field (sq.m)	0	0	0	0	27500	8213	0	0	0	0	0,0
Heroin (kg)	70,2	4,1	4,0	121,0	10,6	90,4	13,7	5,8	98,5	15,7	15,4
Cocaine (kg)	*	1,3	*	25,71	0,0	9,6	1,6	2,5	0,2	0,4	0,1
Amphetamines (kg)	*	*	*	*	*	*	9,7	0,1	1,1	0,6	0,3
LSD (pills/tablets/units)	0	0	0	13	14	19	63	72	110	60	8,0
Ecstasy (pills/tablets/units)	0	0	0	0	0	1	35	8	493	1379	435,0
Poppy straw (kg)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Poppy straw extr. (liter)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Flunitrazepam (pills/tbl./units)	N	N	N	N	N	21648	717	1032	230	4859	6267,0
Ethylmorphine (pills/tbl./units)	N	N	N	N	N	524	759	276	0	11	21,0

Material seized by customs and police corps

\* = less than 0.1

N = not observed parameters



# TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>BASES DE REFLEXION SUR L'AUTRICHE ET LA SLOVAQUIE</b>	<b>5</b>
<b>1.1</b>	<b>Les fondamentaux historiques.</b>	<b>5</b>
1.1.1	L'empire austro-hongrois.	5
1.1.1.1	1814 : Le Congrès de Vienne : la sérénité	5
1.1.1.2	1848 : l'Autriche découvre le problème des nationalités.	6
1.1.1.3	1850 : La marque de François-Joseph.	7
1.1.1.4	L'empire en 1850 : un ferment de discordes.	7
1.1.1.4.1	Les facteurs d'unité :	7
1.1.1.4.2	Les facteurs de diversité :	8
1.1.1.5	1852 : L'échec de l'absolutisme centralisateur.	9
1.1.1.6	Le Compromis austro-hongrois de 1867.	10
1.1.1.7	Par la suite, les deux entités vont évoluer différemment :	11
1.1.1.7.1	La Cisleithanie	11
1.1.1.7.2	La Transleithanie	13
1.1.2	Les bouleversements de la 1 <sup>ère</sup> guerre mondiale.	14
1.1.2.1	La guerre, les traités, l'entre-deux guerres.	15
1.1.2.2	Les conséquences sur l'armistice austro-hongrois :	16
1.1.2.3	Les traités séparés :	16
1.1.2.4	La vie dans l'entre-deux guerres et l'entrée dans la seconde guerre mondiale.	17
1.1.2.5	La seconde guerre mondiale et la période de la guerre froide.	18
1.1.3	L'éclatement du bloc de l'est et la Révolution de velours.	19
1.1.4	Le partage de la Tchécoslovaquie et l'entrée des nouveaux pays dans l'Union Européenne	20
<b>1.2</b>	<b>Les déterminants</b>	<b>20</b>
1.2.1	Une difficile relation au passé	21
1.2.2	La relation à l'espace (frontières fluctuantes).	25
1.2.3	Les référents identitaires	27
1.2.3.1	La langue	27
1.2.3.2	La religion	27
1.2.3.3	L'héritage économique.	28
1.2.3.3.1	Les axes de communication.	29
1.2.3.3.2	L'énergie et les matières premières.	30
1.2.3.3.3	L'industrie.	31
<b>2</b>	<b>EXISTER AU CENTRE – PERSPECTIVES</b>	<b>32</b>
<b>2.1</b>	<b>Les reconstructions nationales</b>	<b>32</b>
2.1.1	Les perspectives économiques comparées de l'Autriche et de la Slovaquie : vers un ancrage européen	32
2.1.1.1	Les structures comparées des économies autrichienne et slovaque	32
2.1.1.2	Les défis comparés des économies autrichiennes et slovaques	33
2.1.1.3	L'ancrage européen	34
2.1.2	Les perspectives politiques et les reconstructions identitaires	37
2.1.2.1	En Slovaquie : inventer une histoire et consolider un système	37
2.1.2.1.1	Bref historique de l'indépendance	37
2.1.2.1.2	Le nouvel état slovaque	38
2.1.2.1.3	Les institutions slovaques	39
2.1.2.1.4	La vision politique de la minorité Rom	40
2.1.2.2	En Autriche : gérer le passé et maîtriser le présent	40



2.1.2.2.1	Le système politique	40
2.1.2.2.2	La « reconstruction » identitaire	42
<b>2.2</b>	<b>Les politiques de sécurité et de défense</b>	<b>44</b>
2.2.1	Les aspects liés à la sécurité	44
2.2.1.1	L'entrée de la Slovaquie dans l'Europe de la sécurité	44
2.2.1.2	La France et l'Autriche face à l'enjeu du transfert de l'acquis communautaire à la Slovaquie	48
2.2.1.3	Les forces de sécurité slovaques en évolution	49
2.2.1.3.1	Une police à remodeler	49
2.2.1.3.2	Une priorité : la lutte contre la criminalité organisée	50
2.2.1.3.3	L'évolution du crime organisé en Slovaquie	52
2.2.1.4	La réorganisation des forces de sécurité autrichiennes	53
2.2.1.5	Organisation et fonctionnement actuels des forces de sécurité intérieure autrichiennes	54
2.2.1.5.1	La réforme	54
2.2.1.5.1.1	Fusion des structures de commandement et des états-majors	55
2.2.1.5.1.2	La dissociation de l'autorité administrative et de l'autorité policière	55
2.2.2	Les aspects défense	55
2.2.2.1	Des politiques de défense différenciées	56
2.2.2.1.1	Des antécédents historiques antagonistes	56
2.2.2.1.2	Des priorités politiques différentes	57
2.2.2.2	Des outils militaires relativement comparables	60
2.2.2.2.1	Les organisations des forces armées autrichienne et slovaque comportent de nombreuses similitudes	61
2.2.2.2.1.1	Le volume de forces et la question du service national	61
2.2.2.2.1.2	Des forces armées en restructuration permanente	61
2.2.2.2.1.3	Des structures militaires similaires	62
2.2.2.2.2	Les difficultés actuelles des armées autrichienne et slovaque	63
2.2.2.2.2.1	Les niveaux d'équipement, assez contrastés, des armées autrichienne et slovaque affectent directement le niveau de leurs capacités opérationnelles.	64
2.2.2.2.2.2	Chaque armée se restructure pour participer aux opérations extérieures mais dans des cadres multinationaux conformes à leurs engagements politiques	65
2.2.2.2.2.3	Les industries d'armement des deux pays se trouvent dans des situations très différentes	66
2.2.2.2.2.4	L'industrie d'armement autrichienne	67



## INDEX

### A

Adriatique, 5  
Afghanistan, 60, 76  
AIEA, 3  
Allemagne, 14, 16, 17, 18, 34, 35, 53, 75  
ALTHEA, 60  
*Anschluss*, 56  
Autriche, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 21, 25, 27, 32, 33, 34, 35, 40, 41, 42, 48, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 95

### B

Bach, 9, 10  
Bagdad, 60, 76  
Bagram, 60, 76  
Balkans, 15, 19, 25, 50, 51, 53, 60  
Banat, 17  
Banque Nationale Autrichienne, 35  
Basse-Autriche, 41  
Bavière, 5  
Bela Kun, 17  
Belgique, 5, 40  
Belgrade, 14, 15  
Benes, 17  
Bénès, 15  
Bérenger, 21, 95  
Berlin, 19  
Bernolak, 27, 75  
Bessarabie, 17  
Beust, 10  
Bismarck, 15  
blanchiment, 35, 46, 52, 53, 78, 81, 82, 83  
BMI, 54, 55  
Bohême, 5, 8, 11, 17, 18  
Böhmendorfer, 43  
Bohunice, 31  
Bosnie, 15, 17, 60  
Bosnie-Herzégovine, 15  
Bratislava, 20, 60, 63, 75, 76, 84  
Bucarest, 14  
Budapest, 10, 11, 13  
Bulgarie, 17  
Bundesgendarmerie, 54, 55  
Bundesländer, 41  
Bundespolizei, 54, 55  
Bundesrat, 41  
Burgenland, 41

### C

Canogursky, 20  
Carinthie, 41, 43, 56  
CFA, 48  
Chalupka, 24, 27  
Chamberlain, 18  
Charles 1<sup>er</sup>, 15, 16, 17  
Chauprade, 22, 95  
Chypre, 60  
*Cisleithanie*, 11, 16  
COMECOM, 3  
Compromis, 7  
CompRomis, 10, 11  
Conseil de l'Europe, 58



Contre-Réforme, 26  
Corfou, 15  
corruption, 35, 46, 47, 50, 52, 78, 81, 82, 83  
criminalité organisée, 46, 50, 52, 53, 78, 80, 84  
criminalité transnationale organisée, 46  
Croatie, 10, 13, 14, 17  
Cyrille, 22

### D

Dalmatie, 8, 11  
Danube, 5, 11, 12, 16, 34  
Deak, 10  
Dobroudja, 17  
Dubcek, 19  
Dzurinda, 38, 39, 40, 76

### E

Empereur, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 15, 16  
*Enduring freedom*, 60  
Etats Pontificaux, 5  
Etats-unis, 60, 76

### F

Fatra, 20  
Ferdinand I, 6  
Finlande, 40  
FPÖ, 42, 43, 54  
France, 5, 6, 17, 18, 21, 32, 48, 49  
François 1<sup>er</sup>, 6  
François II, 6  
François-Ferdinand, 14, 15  
François-Joseph, 7, 11, 12, 13, 15, 19

### G

Galicie, 5, 11  
gendarmarie, 8, 56  
Golan, 60  
Gorbatchev, 19  
Grande-Bretagne, 5, 21  
Grande-Moravie, 22, 24  
Grünen, 42  
GT1500, 62

### H

Habsbourg, 5, 6, 7, 25, 75  
Haider, 43  
Haute-Autriche, 41  
Havel, 19  
Hegel, 27  
Heilen, 18  
Herzégovine, 17  
Hitler, 18  
Hongrie, 5, 7, 8, 10, 11, 13, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 23, 25, 34, 35, 44, 48, 51, 69, 75, 95  
Horthy, 17  
Husak, 19  
HZDS, 37, 38, 76



## I

IDE, 35  
III<sup>ème</sup> Reich, 18  
immigration clandestine, 45, 53, 78, 80  
Irak, 58, 59, 60, 76  
*Iraki freedom*, 60  
Irlande, 36  
Istrie, 8, 11  
Italie, 5, 10, 14, 16, 18, 35

## J

JAI, 49  
Jésuites, 10, 27

## K

Kaboul, 60, 76  
KDH, 39, 76  
KFOR, 60  
Klaus, 37  
Komarno, 51  
Korber, 12  
KOSICE, 28  
Kosovo, 60  
Kovac, 20, 76

## L

Landeshauptmann, 42  
Landespolizeidirektionen, 55  
Landespolizeikommandant, 55  
Lebensraum, 18  
Leitha, 11  
Lille, 48  
Liptak, 22, 25, 95  
Locarno, 17  
Lombardie, 5, 8  
Lombardie-Vénétie, 5, 8

## M

Maastricht, 32  
mafia, 53  
magyarisation, 23, 69, 75  
Martin, 69  
Masaryk, 15, 17  
*Matica Slovenska*, 23, 69, 75  
Matra, 20  
Meciar, 20, 35, 37, 38, 39, 76, 77  
Medvedov, 51  
MEMPÖR, 21, 95  
Méthode, 22  
Metternich, 5, 6, 10, 21  
Mitteleuropa, 16  
Mochovce, 30  
Monténégro, 17  
Moravcik, 37  
Munich, 18, 75  
Mussolini, 18

## N

Nationalrat, 41  
Nations Unies, 46, 60  
Naumann, 16  
NBC, 59, 64



neutralité, 42, 57, 58  
Norvège, 40  
NRBC, 65  
NUP, 40

## O

OEDT, 46  
OLAF, 46  
ONU, 58, 60, 62  
OSCE, 3, 58  
OTAN, 20, 38, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 64, 65, 76

## Ö

ÖVP, 42, 54

## P

Pacte de Varsovie, 3, 19, 64, 76  
Palerme, 46  
Paris, 15  
partenariat pour la paix, 58  
PECO, 35, 48  
PESD, 57, 58  
Petersberg, 58  
Petite entente, 17  
PHARE, 48, 84  
Pie IX, 10  
Plassnik, 58  
Pologne, 5, 17, 18, 44, 48, 53  
Prague, 14, 19, 23, 76  
PRESOV, 28  
Prusse, 10

## R

Réforme, 22, 26, 27  
Reichsrat, 11  
Reitox, 47  
République tchèque, 35, 44  
ROM, 40  
Roumanie, 17  
Rousseau, 27  
Russie, 6, 15, 17, 51  
Ruthénie subcarpathique, 17, 18

## S

Sadowa, 10  
Sainte Alliance, 6  
Saint-Etienne, 5, 10  
Saint-Germain-en-Laye, 16  
Saint-Siège, 10  
Saint-Wenceslas, 5, 11  
Salgovic, 20  
Salzbourg, 5, 41, 62  
Sarajevo, 15  
Saxe, 10  
Schengen, 44, 45, 46, 47, 50  
Schuschnigg, 18  
Schwarzenberg, 9  
SDK, 39, 76  
SDKU, 39, 76  
SDL, 39  
SDN, 16, 17  
Seipel, 16  
Serbie, 15, 17



Seyss-Inquart, 18  
 Sicherheitsdirektor, 55  
 Simmering, 21  
 Slovaquie, 10, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 32, 33,  
 34, 35, 37, 38, 39, 40, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52,  
 53, 57, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 75, 76, 77, 95  
 Slovénie, 11, 17, 35  
 SOP, 39  
 SPÖ, 42  
 Stur, 27, 75  
 Štúr, 27  
 Styrie, 41  
 Sudètes, 8, 18

## T

Taaffe, 12  
 Talleyrand, 5  
 Tatars, 25  
 Tatra, 20  
 Tchécoslovaquie, 17, 18, 19, 20, 33, 57, 66, 75, 76  
 terrorisme, 46, 58, 60, 78, 84  
 Thuringe, 31  
 Tiso, 75  
 Tisza, 15  
 traité de Saint-Germain, 16, 56  
 Traité de Vienne, 6  
 Transleithanie, 8, 11, 13, 17  
 Transylvanie, 6, 8, 10, 17  
 Tribune, 21, 95  
 Turcs, 5, 25, 28, 75  
 Tyrol, 5, 41

## U

UE, 32, 36, 38, 40, 45, 48, 58, 59, 62, 76, 79, 80  
 Ukraine, 45, 51

UNCYP, 60  
 UNDOF, 60  
 Union, 20, 32, 33, 34, 39, 40, 42, 44, 47, 48, 53, 57, 59, 60,  
 65, 76, 77  
 Union européenne, 32, 40, 47, 53, 57, 59, 60, 65, 76  
 Union Européenne, 20, 77  
 URSS, 19

## V

Vah, 30  
 Vénétie, 5  
 Vienne, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 16, 19, 21, 27, 41, 48, 54, 57,  
 62  
 Vittorio-Veneto, 16  
 Volkswehr, 56  
 Vorarlberg, 41

## W

Wachzimmer, 55  
 Waterloo, 5  
 Wehrmacht, 56  
 Wilson, 16

## Y

Yougoslavie, 17

## Z

Zagreb, 13

## ILLUSTRATIONS

TABLEAU 1 : PIB COMPARES.....	32
TABLEAU 2 : L'ECONOMIE AUTRICHIENNE.....	33
TABLEAU 4 : LES ECHANGES COMMERCIAUX AUTRICHIENS .....	35
TABLEAU 5: LES CLIENTS DE LA SLOVAQUIE EN 2004 .....	36
TABLEAU 6 : LE PAYSAGE POLITIQUE DES DERNIERES PRESIDENTIELLES DE 2001 .....	38
TABLEAU 7 : LA REPARTITION POLITIQUE AUTRICHIENNE EN 2004 .....	40

CARTE 1 : LA PARTIE OCCIDENTALE DE L'EMPIRE.....	9
CARTE 2 : L'EUROPE CENTRALE A LA VEILLE DE LA GRANDE GUERRE .....	14
CARTE 3 : L'AIRES DE LA MAGYARISATION EN 1900 .....	24
CARTE 4 : LES FRONTIERES LINGUISTIQUES.....	26
CARTE 5 : LES VOIES DE COMMUNICATION EN SLOVAQUIE .....	29
CARTE 6 : L'ENERGIE EN SLOVAQUIE.....	30
CARTE 7 : LES REGIONS ADMINISTRATIVES AUTRICHIENNES.....	41
CARTE 8 : L'INDUSTRIE LOURDE EN EUROPE CENTRALE .....	66

## ANNEXES



ANNEXE 1 : LA MATICA SLOVENSKA : LA MATICA SLOVENSKA (« LA MERE SLOVAQUIE »)	69
ANNEXE 2 : LES LIENS ENTRE LA FRANCE ET LA SLOVAQUIE	70
ANNEXE 3 : LE GENERAL STEFANIK, UN HEROS NATIONAL	71
ANNEXE 4 : LA SLOVAQUIE EN QUELQUES DATES (SOURCE MINAE)	75
ANNEXE 5 : L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE	78
ANNEXE 6 : RAPPORTS DE LA COMMISSION EUROPEENNE DE 1997 A 2003 SUR LA SLOVAQUIE	82
ANNEXE 7 : COOPERATION POLICIERE FRANCO-SLOVAQUE	84
ANNEXE 8 : PRESIDUM DE LA POLICE NATIONALE	85
ANNEXE 9 : ORGANIGRAMME DES ETATS-MAJORS REGIONAUX	86
ANNEXE 10 : LES ETATS-MAJORS DES FORCES DE POLICE	87
ANNEXE 11 : SAISIES DE DROGUES EN SLOVAQUIE	88



# BIBLIOGRAPHIE

Jean BERENGER, *L'Autriche-Hongrie 1815-1918*, Armand Colin, Paris, 1994.

Major Andreas MEMPÖR, « L'Autriche : le balcon de l'ouest sur l'Est ? », *La Tribune*, 1997.

Aymeric CHAUPRADE, *Géopolitique, constantes et changements dans l'histoire*, Ellipse, Paris, 2002.

Lubomir LIPTAK, *Petite histoire de la Slovaquie*,

*Ref : slovakia.org, the guide to the slovak republic*

Pierre BEHAR, *L'Autriche-Hongrie, idée d'avenir, Permanence géopolitique de l'Europe centrale et balkanique*.



## REMERCIEMENTS

Les stagiaires du collège interarmées de défense tiennent à remercier particulièrement les intervenants dont les noms suivent et qui les ont fait bénéficier de leurs connaissances des deux Etats étudiés :

Général BUTKO, attaché militaire de la République slovaque en France.

Monsieur de JARCY, cadre supérieur chez PSA.

Colonel POTOČNIK, attaché de la République d'Autriche en France.

Lieutenant-colonel (ER) KOPLEWSKI, ancien attaché de défense à BRATISLAVA.

Colonel MECAR, stagiaire slovaque de la 12<sup>e</sup> promotion du CID.

